



Banque de l'infrastructure du Canada UN ÉLAN PLEIN D'IMPACT

Rapport annuel 2022-2023

CIB  **BIC**



➤ La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est un investisseur d'impact qui développe la prochaine génération d'infrastructures dont le Canada a besoin. Les secteurs cibles de la BIC sont l'énergie propre, les infrastructures vertes, les transports en commun, le commerce et le transport ainsi que l'Internet haut débit. La BIC travaille en partenariat avec des groupes publics, privés et autochtones afin de rendre le Canada plus résilient, plus durable et plus prospère.

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	5
Message du président-directeur général	8
Rapport de gestion.....	24
Principaux renseignements financiers.....	126
États financiers	133
Annexe – Mises à jour du rapport du GIFCC de décembre 2022	158



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Message de la présidente du conseil d'administration

Nous savons tous que les infrastructures sont essentielles à notre bien-être et à notre prospérité. Elles relient les collectivités, alimentent nos foyers et nos entreprises et transportent l'information et les biens dont nous dépendons tous les jours. En 2017, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* a fait de la BIC un outil de financement novateur qui permet de travailler avec le secteur public et les investisseurs privés et institutionnels pour faire croître et accélérer le rythme de développement des infrastructures partout au pays.

C'était une nouvelle approche à un défi de longue date. On s'est demandé si cela fonctionnerait. Aujourd'hui, les résultats sont clairs. Nous avons lancé la BIC, mis sur pied une équipe d'experts, établi une présence partout au pays et effectué des investissements de plusieurs milliards de dollars qui combinent notre capital à celui de partenaires publics et privés d'un océan à l'autre. Dans le même laps de temps, le monde a considérablement changé autour de nous. Une pandémie a entraîné un arrêt des économies mondiales; les feux de forêt et les tempêtes ont fait ressortir la réalité des changements climatiques; et nous avons reconnu la nécessité d'en faire plus pour faire de la réconciliation avec les Autochtones une réalité.

Au fur et à mesure que nous mettons en œuvre ce qui avait été prévu à l'origine, nous nous adaptons également à cet environnement changeant. Nous avons conçu et mis en œuvre un plan de croissance qui nous a permis de développer de nouvelles initiatives dans les secteurs des bus et des bâtiments, de contribuer à la reprise après une pandémie et de poursuivre nos objectifs en matière de réduction des émissions de carbone. Nous avons fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) un objectif central de notre travail et avons élaboré des résultats et des normes à l'appui de cet objectif. Nous avons élaboré et publié un cadre de durabilité qui décrit en détail nos plans visant à avoir un impact positif grâce à nos investissements et à nos actions.

Notre mandat s'est élargi au fil des années : premièrement, un objectif d'investir 1 milliard de dollars dans les infrastructures autochtones; deuxièmement, un rôle dans les carburants propres, la recharge des véhicules électriques, les petits réacteurs modulaires et l'hydrogène; et, plus récemment, de nouveaux objectifs plus élevés pour l'énergie propre et les infrastructures vertes et un rôle pour fournir des prêts aux communautés autochtones afin de les aider à acquérir des participations dans des projets. Et nous répondons à tous ces impératifs.

Quand je regarde où nous en sommes aujourd'hui, je suis heureuse des progrès que nous avons réalisés. Au 31 mars 2023, la BIC avait pris des engagements d'investissement de 9,7 milliards de dollars dans 46 projets d'une valeur en capital totale de 27 milliards de dollars. Près de la moitié de ces engagements ont été pris au cours du dernier exercice seulement, ce qui témoigne de l'élan que nous sommes en train de bâtir.

Les chiffres sont révélateurs, mais l'impact de nos investissements est plus significatif. De nouveaux autobus électriques propres dans les rues des collectivités canadiennes, des améliorations aux infrastructures dans les communautés autochtones et des investissements

dans l'énergie propre qui permettront d'améliorer la capacité et de réduire les émissions de GES en même temps. Je suis fière que la BIC soit devenue un partenaire de confiance en matière d'investissement et qu'elle ait un solide bilan en matière de financement des infrastructures essentielles partout au Canada. La BIC fonctionne à pleine vitesse et est prête à déployer plus de capitaux, de concert avec des investisseurs publics, privés et institutionnels, pour favoriser la croissance économique et contribuer à la durabilité des infrastructures au Canada.

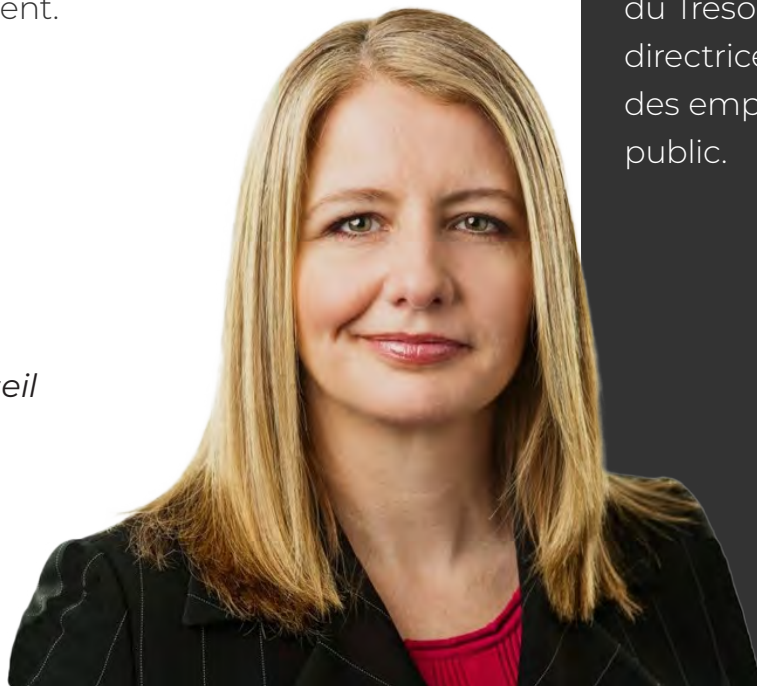
Le renouvellement du conseil a été un sujet important au cours du dernier exercice. En décembre 2022, nous avons accueilli la nomination de deux nouveaux membres, Michael Bernstein et Andrée-Lise Méthot, qui, ensemble, apportent au conseil d'administration une riche expérience en matière d'investissements. Avec ces nouvelles nominations, nous faisons nos adieux à James Cherry et Christopher Hickman, dont le mandat a pris fin. Nous les remercions sincèrement de leurs conseils judicieux et de leur précieuse contribution à la BIC et aux délibérations du conseil.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur soutien et leur collaboration, et je suis enthousiaste quant à ce que les cinq prochaines années nous réservent.



Tamara Vrooman

*Présidente du conseil
d'administration*



M^{me} Vrooman a été nommée présidente du conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) en janvier 2021. En plus de son rôle à titre de présidente du conseil d'administration de la BIC, M^{me} Vrooman est également présidente et directrice générale de l'Administration de l'aéroport international de Vancouver (YVR), deuxième aéroport le plus achalandé au Canada. Auparavant, M^{me} Vrooman a été la présidente-directrice générale de Vancity, la plus grande coopérative de crédit communautaire du Canada, et sous-ministre des Finances de la province de la Colombie-Britannique, ainsi que secrétaire du Conseil du Trésor et présidente-directrice générale du Conseil des employeurs du secteur public.



MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Message du président-directeur général



La BIC a connu une autre excellente année pendant que nous avons continué d'investir dans des projets d'infrastructure essentiels pour le pays. Nous avons conclu 22 nouveaux engagements d'investissement au cours de l'année écoulée, ce qui représente 3,2 milliards de dollars de financement. Nous avons également atteint la clôture financière de 25 des engagements d'investissement de notre portefeuille. Et nous avons maintenant 29 projets en cours de construction. Nous sommes un investisseur qui travaille avec des partenaires publics et privés pour faire construire des infrastructures essentielles. Nous remplissons notre mandat en catalysant les infrastructures dont le Canada a besoin.

Notre portefeuille d'engagements d'investissement depuis la création se trouve maintenant à 46 projets et couvre toutes les régions du Canada. Il s'agit de projets d'envergure et transformateurs qui façonneront notre prospérité collective pour des générations et d'initiatives mieux ciblées et normalisées qui changeront la vie de la population canadienne sur le terrain.

Depuis notre création, notre rôle s'est mieux fait connaître sur le marché, nous avons une expertise interne accrue et nous avons approfondi notre compréhension des types d'incertitudes et des risques particuliers qui freinent les projets. Cela fait de la BIC une contrepartie plus informée et plus sophistiquée. Nous avons fait preuve de souplesse et de créativité en élaborant de nouvelles offres et initiatives, en investissant davantage de capitaux et en faisant progresser davantage de projets.

Cette année, nous avons répondu rapidement et définitivement au mandat élargi de la BIC énoncé dans le budget de 2022, qui consiste à investir dans les carburants propres, l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone, les petits réacteurs modulaires et la recharge des véhicules zéro émission. Cette année, nos engagements d'investissement comprenaient le financement de :

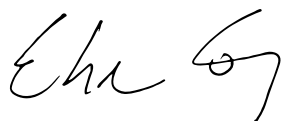
- » l'usine de recyclage du carbone de Varennes, au Québec, convertira 200 000 tonnes de déchets en biocarburants et en produits chimiques circulaires annuellement à compter de 2025
- » le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington, en Ontario, pour soutenir la première phase du premier petit réacteur modulaire du Canada, qui devrait réduire les émissions de GES de 740 000 tonnes par année entre 2029 et 2050 une fois complété
- » des bornes de recharge pour véhicules électriques de FLO seront installées partout au Canada, ce qui facilitera l'accès aux bornes de recharge publiques pour soutenir l'accélération de l'adoption des véhicules zéro émission

Bien que le budget de 2022 nous ait donné le défi d'en faire davantage au début de la dernière année, le budget de 2023 l'a conclu en élargissant le rôle que jouera la BIC l'an prochain et par la suite. Il a porté à 10 milliards de dollars chacun nos objectifs à long terme pour les secteurs de

l'énergie propre et des infrastructures vertes, en s'appuyant sur nos investissements fructueux des 12 derniers mois dans le stockage de batteries, l'énergie de quartier et les carburants à faible teneur en carbone. Le budget prévoit également que la BIC pourrait consentir des prêts aux communautés autochtones afin de les aider à participer à des projets d'infrastructure dans lesquels la BIC investit également. Tout comme nous avons rempli le mandat qui nous a été confié par le gouvernement fédéral dans le budget 2022, notre organisation est impatiente de relever rapidement ces nouveaux défis.

Tous nos succès ont été rendus possibles par le dévouement et le travail acharné de notre équipe talentueuse et diversifiée. Nous continuons d'accroître notre équipe afin de soutenir le rythme et le volume accrus des transactions, ainsi que la gestion de nos actifs à mesure que nos investissements se rapprochent de la construction et de l'exploitation. Nous avons également élaboré et publié une mise à jour de notre culture et de nos valeurs, qui fournit un cadre sur notre façon de travailler et sur ce que nous visons.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de l'élan, et cela ne se serait pas produit sans une équipe de la BIC qui est passionnée, dévouée et engagée à l'égard des résultats que nous tentons d'obtenir ensemble pour le Canada. Avec cette équipe, je suis convaincu que nous continuerons de faire progresser et de soutenir les infrastructures essentielles dont nous avons besoin pour notre avenir collectif.



Ehren Cory

Président-directeur général



M. Cory s'est joint à la Banque de l'infrastructure du Canada en 2020, apportant à l'organisation sa solide approche du leadership, son expertise en infrastructure et son bilan en matière d'obtention de résultats dans le cadre de partenariats avec les secteurs privé et public. Il se concentre sur l'orientation stratégique de la BIC pour accélérer les investissements dans l'infrastructure au Canada et à faire de la BIC une organisation axée sur les résultats.



FAITS SAILLANTS DE 2022-2023

➤ Total des engagements d'investissement à la fin de l'exercice



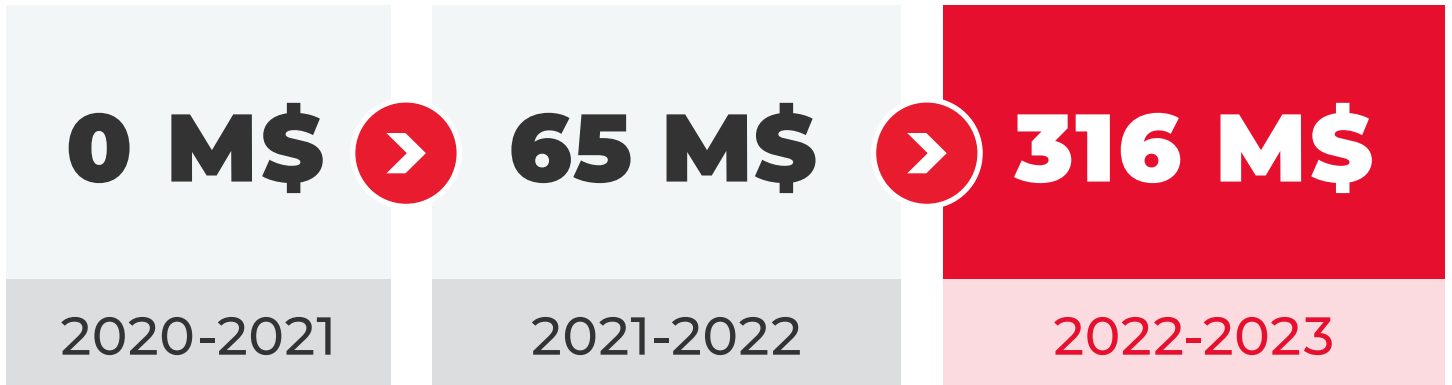
➤ Total des clôtures financières à la fin de l'exercice



➤ Projets en cours de construction à la fin de l'exercice



➤ Progrès vers l'atteinte de l'objectif d'infrastructures autochtones
(investissement de 1 G\$)



➤ Progrès vers l'atteinte des résultats prévus
(selon les investissements atteignant la clôture financière à la fin de l'exercice)

Réductions annuelles de GES



Communautés autochtones bénéficiaires



Foyers connectés à Internet haut débit



Usagers quotidiens du transport en commun



174 000

2021-2022



174 000

2022-2023

Valeur ajoutée agricole annuelle



60 M\$

2021-2022



60 M\$

2022-2023

➤ Autres résultats notables à la fin de l'exercice

AZE financés



4 384

2021-2022



5 366

2022-2023

Acres irriguées



200 000

2021-2022



200 000

2022-2023

Bornes de recharge financées



0

2021-2022

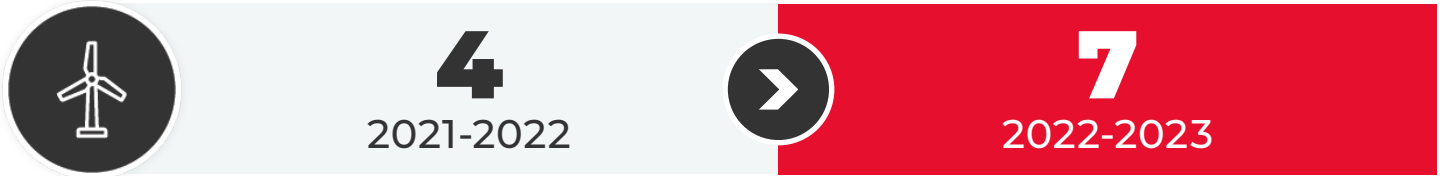


2 000

2022-2023

Engagements d'investissement par secteur à la fin de l'exercice

Énergie propre



Infrastructures vertes



Transport en commun



Commerce et transport



Internet haut débit



Résultats sur le terrain

- » Nous avons lancé notre initiative **d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH)** de 500 millions de dollars.
- » La **ville d'Edmonton a déployé 20 autobus zéro émission**, qui sont entrés en service en novembre 2022.
- » Nous avons également vu des **autobus zéro émission** commencer à circuler au **Québec**.
- » Plusieurs projets de modernisation faisant partie de notre investissement dans **l'irrigation en Alberta** ont été mis en œuvre.
- » Tous les échangeurs de chaleur du projet du **système de refroidissement par eaux lacustres profondes d'Enwave** ont été installés et mis en service.

➤ Note terminologique : engagements d'investissement et clôtures financières

Dans le cadre de son processus d'investissement, la BIC suit deux étapes importantes, soit les engagements d'investissement et les clôtures financières. Il est question de ces deux éléments dans le présent rapport.

« Engagement d'investissement » désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont convenu de modalités qui établissent l'engagement en capital de chaque partie ainsi que d'autres conditions financières propres (p. ex., la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement de l'investissement). Le capital est considéré comme affecté au projet et n'est plus disponible à d'autres fins. À titre indicatif, l'engagement d'investissement donne le meilleur aperçu, tel qu'il a été approuvé par l'équipe de direction et le conseil d'administration, de l'affectation globale des capitaux de la BIC aux projets et aux secteurs prioritaires. Les rapports de la BIC sur le progrès des investissements reflètent généralement son niveau d'engagement d'investissement.

« Clôture financière » désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires. La clôture financière est la conclusion du processus d'investissement, approuvée par le conseil d'administration de la BIC ou, dans certains cas, comme celui des investissements dans des autobus zéro émission d'une certaine taille, désignée par la direction. Le financement de la BIC commence à être versé au projet, et les résultats attendus sur le plan financier et d'intérêt public sont inclus dans la fiche d'évaluation d'entreprise. À titre indicatif, la clôture financière, avec ses ententes exécutoires, est le moment opportun pour que l'impact et les résultats d'un projet soient inclus dans la fiche d'évaluation d'entreprise. Lorsque la clôture du financement a lieu, un montant à recevoir au titre du financement public est comptabilisé dans les états financiers de la BIC au titre de l'obligation totale de la BIC, laquelle est ensuite réduite à mesure que le financement à ses contreparties est versé.

De plus amples renseignements sur les étapes du processus d'investissement de la BIC se trouvent à la page 30 du présent rapport annuel.



LA BIC EN BREF

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

La BIC en bref

La BIC a pour objectif d'attirer des investissements provenant d'investisseurs privés et institutionnels pour réaliser des projets d'infrastructure d'intérêt public qui généreront des revenus.

En tant qu'investisseur d'impact, la BIC se concentre sur les résultats. La BIC mesure ses rendements en fonction de l'impact qu'elle peut avoir pour améliorer la vie de la population canadienne – en prenant des mesures pour lutter contre les changements climatiques, en connectant la population et leurs collectivités, en augmentant la croissance économique et en établissant des partenariats avec les peuples autochtones pour combler le déficit d'infrastructure dans leurs communautés.

La BIC investit dans cinq secteurs prioritaires identifiés par son actionnaire, le gouvernement du Canada :

- » l'énergie propre (7 engagements d'investissement de la BIC au 31 mars 2023)
- » les infrastructures vertes (17 engagements d'investissement)
- » les transports en commun (11 engagements)
- » le commerce et le transport (3 engagements)
- » les infrastructures d'Internet haut débit (8 engagements)

Les projets autochtones constituent une autre priorité pour la BIC, car ils touchent les cinq secteurs, l'objectif étant d'investir au moins 1 milliard de dollars en partenariat avec les communautés autochtones et dans leur intérêt.

Projets catalyseurs

Grâce à sa capacité de partager les risques et d'investir à long terme, la BIC est un catalyseur de l'infrastructure – elle aide ses partenaires à surmonter les obstacles liés aux projets et à construire plus d'infrastructures.

Même lorsque les avantages des projets d'infrastructure sont clairs, diverses incertitudes comme la demande, la structure ou les coûts peuvent dissuader les investisseurs. La BIC s'efforce de cerner et de combler les lacunes en matière de financement de projets, d'économie ou de structure qui peuvent empêcher ou retarder la construction de nouvelles infrastructures. Ce faisant, elle peut attirer des investisseurs privés et institutionnels.

La BIC investit seulement dans des projets qui n'auraient pas été construits, qui auraient été retardés considérablement ou qui auraient été livrés à une plus petite échelle sans le financement de la BIC.

L'approche d'investissement et de partenariat direct de la BIC se distingue des programmes gouvernementaux qui accordent des subventions. Les prêts que la BIC consent sont remboursés, ce qui réduit les contributions des contribuables à chaque projet et permet d'affecter plus d'argent aux infrastructures au fil du temps.

Partager l'expertise

Les spécialistes en investissement sont expérimentés et bien informés et apportent une perspective unique à la structuration des investissements.

Une des différences entre la BIC et les autres prêteurs est qu'elle partage activement l'expertise et les conseils avec les ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés autochtones. Qu'il s'agisse de projets d'énergie et de transport à grande échelle, d'énergie de quartier à petite échelle ou d'investissements autochtones, la BIC met toutes ses connaissances à profit pour bâtir des infrastructures transformatrices partout au pays.

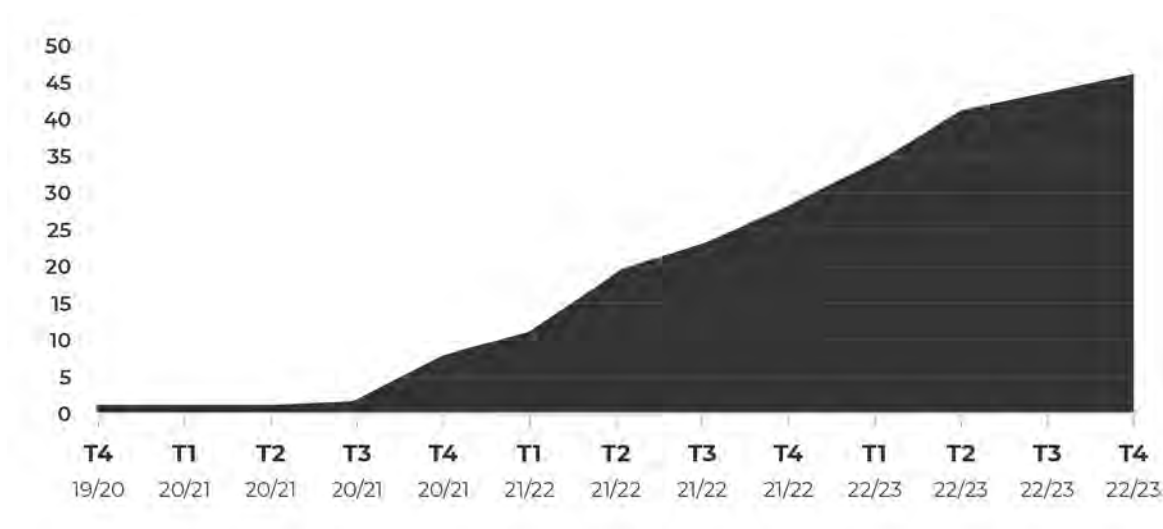
Grâce aux services-conseils, au partage de connaissances et aux travaux de recherche, ses équipes collaborent à l'interne et à l'externe pour accroître la capacité du secteur et ouvrir des voies pour envisager de nouveaux modèles de financement pour les infrastructures qui, en fin de compte, procureront de meilleurs avantages à la population canadienne.

Élan croissant

Depuis sa création il y a cinq ans, la BIC a élargi sa liste d'experts, tissé des liens partout au Canada et ailleurs, élargi son portefeuille et accéléré le rythme de ses investissements.

Elle a réalisé une croissance importante dans tous ses secteurs prioritaires et dans toutes les régions. Elle a également collaboré avec un nombre croissant de partenaires et de communautés autochtones. Au 31 mars 2023, la BIC avait pris des engagements d'investissement totalisant 9,7 milliards de dollars dans des projets dont le coût en capital total s'élève à 27 milliards de dollars. 42 projets ont atteint la clôture financière et la BIC a attiré 8,6 milliards de dollars en investissements privés et institutionnels.

➤ Engagements d'investissement cumulés par trimestre



Culture et valeurs

La BIC joue un rôle unique dans le financement de projets. Comme d'autres investisseurs, elle cherche des occasions de déployer des capitaux, de procéder à une revue rigoureuse de ces occasions et de présenter des résultats au conseil et à l'actionnaire. Toutefois, la BIC mesure ses résultats de façon plus générale que les rendements financiers. En tant que société d'État, elle travaille dans l'intérêt de la population canadienne et pour obtenir des résultats qui répondent aux priorités de la politique publique.

Les gens qui viennent travailler à la BIC sont attirés par sa fonction d'organisme d'investissement et son rôle de contribuer à des résultats positifs pour le pays. En 2022-2023, la BIC a actualisé ses valeurs pour mieux refléter les objectifs communs :



Améliorer les choses, pour le Canada

- » Notre engagement envers la population canadienne est le fer de lance de tout ce que nous faisons, et nous mesurons notre rendement en fonction de notre impact et de nos résultats positifs pour le Canada.



Innover

- » Notre équipe est souple et novatrice. Nous pensons de façon créative et nous accélérons la cadence pour faire avancer les choses.



Incarner le meilleur des secteurs public et privé

- » Nous comblons l'écart entre les deux mondes, en intégrant la responsabilisation et la discipline commerciale aux problèmes publics afin d'améliorer la vie de la population canadienne.



Célébrer nos différences

- » Nous reconnaissons que nos compétences, nos parcours et nos connaissances distincts nous renforcent. Tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui nous permet d'apprendre les uns des autres.

Investissements de la BIC*

Transport en commun	Énergie propre	Infrastructures vertes	Internet haut débit	Commerce et transport
Autobus scolaires zéro émission au Québec	Énergie de quartier d'Enwave	Bornes de recharge de VE FLO	Internet haut débit au Manitoba	Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw
Autobus scolaires zéro émission en Colombie-Britannique	Énergie de quartier de l'île Lulu	Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods	Internet haut débit avec Arrow Technology Group	Irrigation en Alberta
Autobus scolaires zéro émission pour Autobus Séguin	Énergie éolienne Bekevar	Recyclage Carbone Varennes	Internet haut débit dans les régions rurales de l'Ontario	Projet ferroviaire Tshiuetin
Autobus zéro émission dans la région de Durham	Markham District Energy	Rénovations énergétiques avec la SOFIAC		
Autobus zéro émission dans la ville de Brampton	Oneida Energy Storage	Rénovations énergétiques avec Noventa Energy		
Autobus zéro émission dans la ville de Calgary	Petit réacteur modulaire de Darlington	Rénovations énergétiques d'Ameresco		
Autobus zéro émission dans la ville d'Edmonton	Projet d'expansion hydroélectrique d'Atlin	Rénovations énergétiques d'Algoma Steel		
Autobus zéro émission dans la ville d'Ottawa		Rénovations énergétiques d'Avenue Living		
Réseau express métropolitain (REM)		Rénovations énergétiques de BMO		
Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau		Rénovations énergétiques de Dream		
		Rénovations énergétiques de Johnson Controls		
		Rénovations énergétiques de l'hôtel historique Fairmont Royal York de Kingsett Capital		
		Rénovations énergétiques de l'Université de Toronto		
		Rénovations énergétiques de Modern Niagara		
		Rénovations énergétiques de Toronto Western Hospital		
		Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen		

Infrastructures autochtones

Énergie éolienne Bekevar	Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg
Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw	Oneida Energy Storage
Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods	Projet ferroviaire Tshiuetin
Internet haut débit avec Arrow Technology Group	Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen
Projet d'expansion hydroélectrique d'Atlin	

* La liste ne comprend pas les engagements d'investissement qui n'ont pas encore été annoncés lors de la publication du présent rapport.

Liste des protocoles d'entente et des services-conseils

Accélération de projets	Services-conseils
<p>Service ferroviaire Calgary-Banff</p> <p>Lien de transport fixe de Georgina Island</p> <p>Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq</p> <p>Lien fixe entre Terre-Neuve-et-Labrador</p> <p>Projet éolien de Pirate Harbour</p> <p>Terminal portuaire à Contrecoeur</p> <p>Chemin de fer d'intérêt local du centre-est de l'Alberta</p>	<p>Chemin de fer d'intérêt local du centre-est de l'Alberta</p> <p>Pont à péage de l'autoroute 697 en Alberta</p> <p>Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales</p> <p>Pont ferroviaire de New Westminster</p> <p>Expansion hydroélectrique Taltson</p> <p>Train à grande fréquence de VIA Rail</p> <p>Boucle de l'Atlantique</p>

Carte





RAPPORT DE GESTION

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Rapport de gestion

L'objet du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives d'avenir. Ce rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration.

Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas concorder.

Contexte opérationnel

Depuis sa création en 2017, la BIC a eu pour mandat d'investir dans les infrastructures, de créer des partenariats avec les gouvernements, les collectivités autochtones et les investisseurs privés et institutionnels, et de bâtir une organisation moderne axée sur les résultats et responsable. La BIC contribue à combler le déficit d'infrastructures, à soutenir l'économie et à paver la voie à un avenir plus durable.

Ces impératifs sont plus pressants aujourd'hui que jamais. De nombreux secteurs, y compris celui des infrastructures, ont fait face à des vents contraires à l'échelle mondiale en 2022-2023 en raison d'un environnement macroéconomique volatil et incertain. La croissance de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la vigueur de l'emploi, la hausse des prix de l'énergie et les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement ont été quelques-uns des facteurs qui ont freiné l'appétit pour le risque et fait augmenter le coût du capital au cours de l'exercice.

Parallèlement, les priorités urgentes n'ont pas changé, notamment le respect des engagements du Canada dans l'Accord de Paris, la diversification des sources d'énergie, le soutien de la croissance économique, la mise en place d'une économie de plus en plus numérique et l'élimination du déficit d'infrastructures pour les communautés autochtones d'un océan à l'autre.

Les récents budgets fédéraux ont élargi le rôle de la BIC. Le budget de 2022 a élargi sa portée pour investir dans des projets dirigés par le secteur privé qui contribuent à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone dans des domaines comme

l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone et les petits réacteurs modulaires. Le budget de 2023 a renforcé cet important rôle de transition énergétique en doublant les objectifs d'investissement dans les secteurs de l'énergie propre et des infrastructures vertes. Il prévoit également que la BIC accordera des prêts aux communautés autochtones pour leur permettre d'acheter des participations dans des projets d'infrastructure dans lesquels la BIC investit également.

Les actifs d'infrastructure sont construits pour le long terme, ce qui fait de la durabilité un facteur essentiel pour la BIC dans l'évaluation des occasions d'investissement. Le Canada a annoncé plusieurs initiatives clés en matière de changements climatiques en 2022-2023, y compris des modifications à la réglementation qui accéléreront la réduction des émissions de GES du Canada provenant de la production d'électricité et aideront le Canada à respecter ses engagements en matière de réduction globale des émissions de GES. Le Canada s'est également joint à l'initiative mondiale pour un gouvernement zéro émission nette, s'engageant à atteindre un niveau de zéro émission nette provenant des opérations gouvernementales nationales au plus tard en 2050.

Bon nombre des projets financés par la BIC – en énergie propre, en transport en commun et en infrastructures vertes en particulier – appuient ces objectifs et contribueront à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2022-2023, il a été démontré à l'échelle mondiale qu'il est essentiel de trouver des moyens de financer la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. Des pays du monde entier cherchent des moyens d'attirer des capitaux privés et d'établir de nouvelles industries dans la transition énergétique mondiale, rendant ainsi de nombreux secteurs d'infrastructure hautement concurrentiels. La banque d'infrastructure du Royaume-Uni a fait des progrès notables en initiant des investissements qui appuieront les objectifs climatiques de ce pays et, aux États-Unis, le congrès a adopté la loi intitulée Inflation Reduction Act of 2022 (IRA, loi pour la réduction de l'inflation de 2022), qui offre du financement, des programmes et des incitatifs pour accélérer la transition vers une économie axée sur l'énergie propre. On s'attend à ce que cette loi entraîne un déploiement important de nouvelles ressources d'électricité propre, et d'autres pays, dont le Canada, déterminent la meilleure façon de soutenir la concurrence.

À l'échelle mondiale, les banques de développement (tant multilatérales que nationales, comme la BIC) jouent un rôle clé dans la stimulation des investissements privés, particulièrement pour les projets d'intérêt public qui sont confrontés à d'importants obstacles économiques ou liés au risque.

Priorités stratégiques de la BIC

Les priorités stratégiques de la BIC s'inspirent de l'objectif prévu par la loi ainsi que des priorités de l'actionnaire.

La BIC a trois priorités stratégiques qui demeurent inchangées par rapport aux années précédentes. Ces priorités continuent d'assurer que les activités et le rendement soient clairement axés sur les résultats souhaités et sont décrits ci-après.

Accélérer les investissements pour moderniser les infrastructures

Le mandat unique et l'étendue de l'expertise interne de la BIC permettent d'investir dans des projets générateurs de revenus d'échelle qui tirent parti du capital privé et institutionnel et permettent la construction d'infrastructures supplémentaires.

Le succès de cette priorité stratégique est mesuré en fonction du volume total des investissements de la BIC, de la diversité du portefeuille dans les secteurs et les régions géographiques, des progrès réalisés vers l'objectif de 1 milliard de dollars d'investissement dans les projets autochtones et de l'attraction de capitaux privés et institutionnels.

Générer des résultats qui profitent à la population canadienne

Les nouvelles infrastructures sont un moyen de parvenir à une fin. L'objectif ultime de la BIC est d'obtenir des résultats qui profiteront à la population canadienne : accroître la croissance économique, connecter la population canadienne et leurs collectivités, intensifier les mesures de lutte contre les changements climatiques et combler le déficit en matière d'infrastructures autochtones.

Toutes les décisions d'investissement de la BIC sont prises en tenant compte des résultats par rapport au capital investi, au profil de risque et au positionnement global dans le portefeuille de la BIC.

La BIC respecte des critères et des seuils clairs qui permettent d'évaluer les résultats des investissements. Ces éléments sont décrits en détail dans le cadre d'investissement de la BIC.

Exercer les activités en tant qu'organisation responsable axée sur les résultats






En tant que société d'État, la BIC est chargée d'investir des fonds publics. La BIC prend cette responsabilité au sérieux et s'engage à être une organisation efficace et efficiente qui agit avec intégrité.

Le rendement global de la BIC est évalué en fonction des résultats obtenus et des investissements effectués. La réussite repose sur une base essentielle de processus, de capacités et de personnel. La BIC a mis en place un ensemble de mesures et d'initiatives de gestion afin d'accroître continuellement sa capacité à cet égard. Par exemple, à mesure que le portefeuille s'étoffe, l'équipe se concentre sur le développement de l'expertise et la capacité de gestion d'actifs nécessaires à la gestion de ces investissements.

Harmonisation avec les priorités du gouvernement

La BIC recherche des occasions d'investissement qui cadrent avec les objectifs de politique publique du gouvernement du Canada, qui sont communiqués au conseil d'administration de la BIC dans un énoncé des priorités et des responsabilités (EPR). Le dernier EPR, communiqué à la présidente du conseil en février 2021, réitérait les cinq secteurs prioritaires et les objectifs à long terme pour l'investissement de la BIC. L'EPR a également souligné le rôle de la BIC de contribuer à une économie propre, à l'inclusion sociale et à l'investissement dans les infrastructures autochtones.

➤ Secteurs prioritaires

 Transport en commun	 Énergie propre	 Infrastructures vertes	 Internet haut débit	 Commerce et transport
Objectif à long terme 5 G\$	Objectif à long terme 10 G\$	Objectif à long terme 10 G\$	Objectif à long terme 3 G\$	Objectif à long terme 5 G\$
Le secteur inclut : AZE, SLR, SRB, traversiers, métros, trains de banlieue, développement axé sur le transport en commun	Le secteur inclut : production à zéro émission, petits réacteurs modulaires, énergies renouvelables, énergie de quartier, stockage, interconnexions, transmission	Le secteur inclut : rénovations énergétiques de bâtiments, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, captage, utilisation et stockage du carbone, carburants propres, hydrogène, bornes de recharge pour véhicules à zéro émission	Le secteur inclut : connectivité à l'Internet à haut débit de communautés non ou mal desservies	Le secteur inclut : infrastructure agricole, ports, fret, autoroutes, routes, ponts, tunnels, trains interrégionaux et de passagers
Infrastructure autochtone				
1 G\$ dans tous les secteurs prioritaires pour des projets en partenariat avec des peuples autochtones et au profit de ces derniers				
Accélération de projets				
500 M\$ pour des travaux préparatoires visant à raccourcir le cheminement critique menant à la construction				

Outre l'EPR, le gouvernement peut également communiquer ses priorités en matière d'infrastructures par le biais de ses budgets annuels et d'autres documents politiques.



MODÈLE DE LA BIC – INVESTIR POUR L'IMPACT

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Modèle de la BIC – investir pour l’impact

L’objectif de la BIC est d’attirer des investissements des secteurs privé et institutionnel tout au long du cycle de vie d’un projet, apportant davantage de capitaux pour réaliser plus de projets d’infrastructure et obtenir des résultats pour la population canadienne.

L’approche de la BIC est de déployer des capitaux pour combler les lacunes en matière de financement et aider ainsi à l’avancement des projets. Par exemple, elle accepte des rendements concessionnels, des modalités de financement plus longues ou plus souples, d’agir en tant que capital de risque patient. La BIC peut partager des risques qu’un investisseur privé ou institutionnel n’assumerait pas seul. De cette manière, la BIC soutient des projets d’infrastructure dans des secteurs sélectionnés qui, autrement, seraient réalisés de manière traditionnelle (en utilisant des subventions publiques sur une plus longue période) ou, plus probablement, ne seraient pas réalisés du tout.

Bien que la BIC soit disciplinée dans son engagement envers les secteurs prioritaires et rigoureux dans ses décisions d’investissement, l’approche n’est pas la même pour tous les projets.

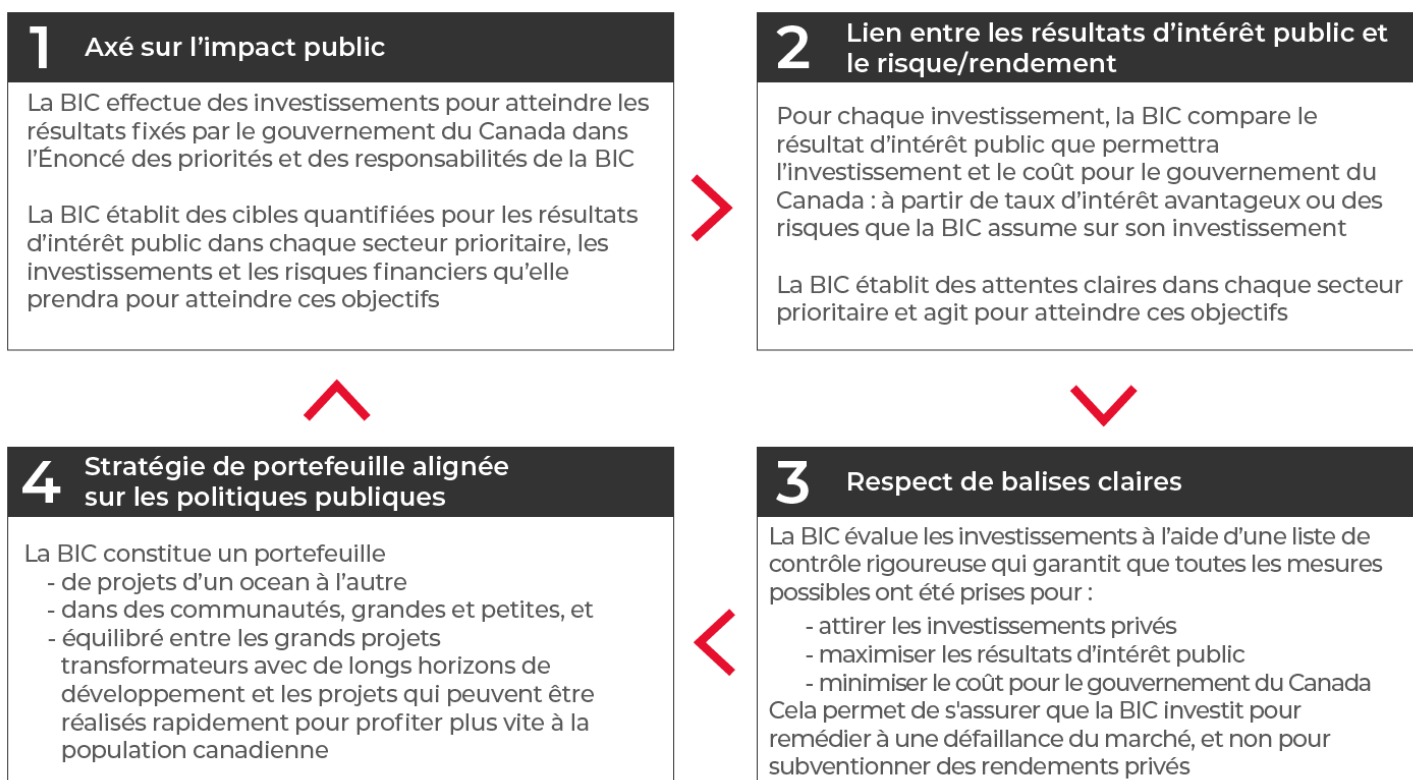
Plusieurs caractéristiques rendent le modèle de la BIC unique :

- » **Nous sommes partenaires des secteurs public et privé :** Nos équipes établissent des partenariats avec tous les ordres de gouvernement, les membres de la direction et les communautés autochtones, le secteur privé et les investisseurs institutionnels, afin de personnaliser les solutions d’investissement.
- » **Nous attirons des capitaux privés :** La BIC est un catalyseur pour les investissements privés dans des projets qui profitent à la population canadienne et qui soutiennent la croissance économique. Elle s’attaque aux obstacles qui freinent les projets, de sorte que les investisseurs privés et institutionnels choisissent également de participer.
- » **Nous investissons dans des projets générateurs de revenus :** De nombreux actifs d’infrastructure génèrent des revenus une fois en exploitation, que ce soit par l’entremise des tarifs de transport en commun, des tarifs des services publics ou des tarifs d’Internet haut débit, ou par l’entremise des économies découlant du passage du diesel aux autobus électriques. Grâce à une source de revenus identifiée, la BIC et des investisseurs privés et institutionnels peuvent fournir un financement de projet et des capitaux initiaux, ce qui permet de construire des infrastructures plus rapidement. Au fil du temps, ces fonds pourraient être affectés à un pourcentage croissant des charges d’exploitation et des investissements de la BIC.

- » **Nos investissements sont une alternative aux subventions financées par les contribuables :** Étant donné que la BIC investit dans des infrastructures génératrices de revenus, les prêts sont remboursables et les positions en actions peuvent prendre de la valeur. La BIC élabore un modèle de financement des infrastructures plus durable, avec des flux de revenus qui réduisent le fardeau sur les bilans du secteur public, comparativement au financement gouvernemental sous forme de subventions ponctuelles ou d'autres transferts.

Cadre d'investissement de la BIC

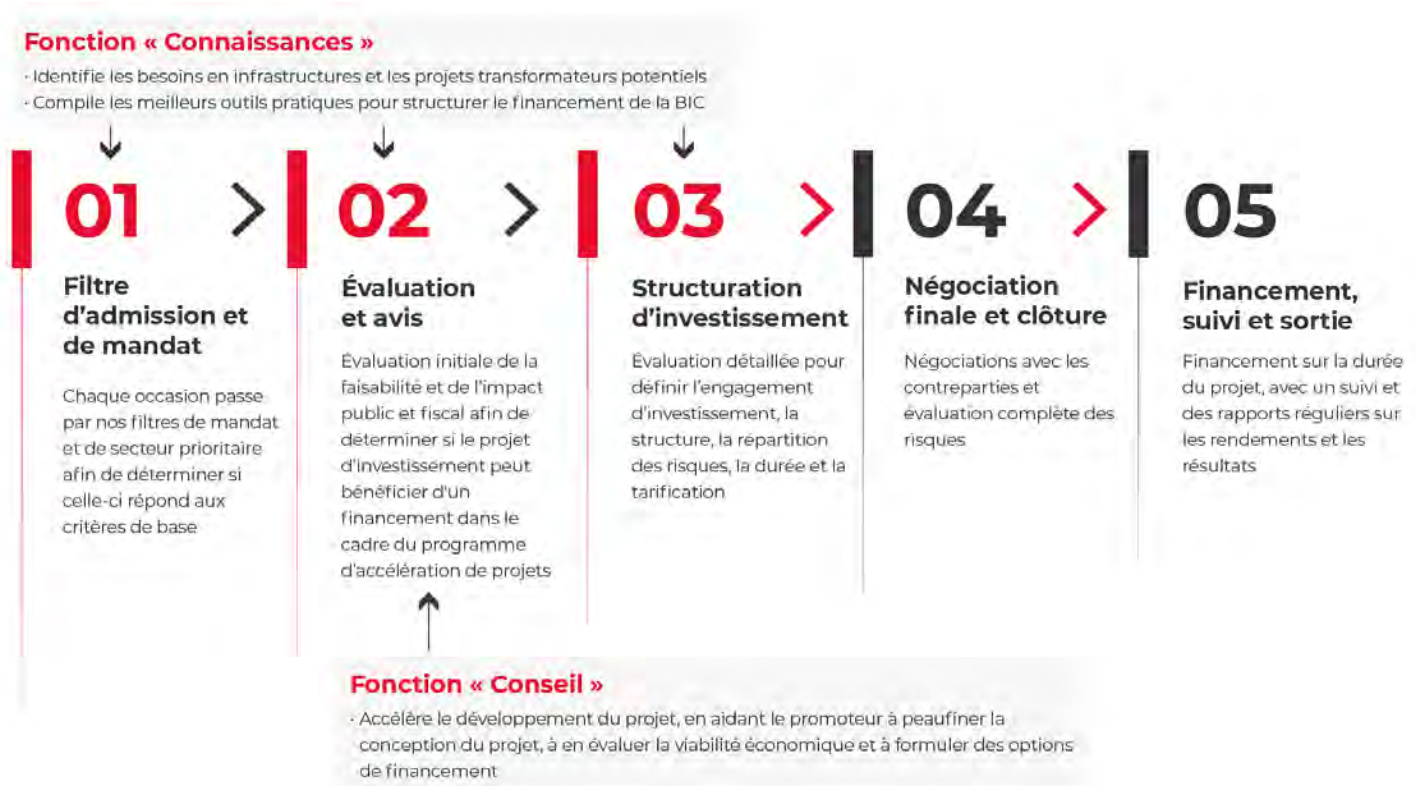
Le cadre d'investissement de la BIC fournit les critères et les seuils d'évaluation pour toutes ses décisions d'investissement. Il met l'accent sur la relation entre le risque d'investissement et les résultats à atteindre par rapport aux objectifs définis des secteurs et du portefeuille dans son ensemble. Ce cadre permet de s'assurer que la direction de la BIC et le conseil tiennent compte de l'intérêt public lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. Les quatre volets du cadre d'investissement sont présentés ci-après.



Une politique d'investissement et un processus d'approbation rigoureux régissent la façon dont les investissements de la BIC progressent. Ce processus d'approbation commence par la recherche et le développement de projets effectués par des professionnels des investissements hautement qualifiés et expérimentés. Il nécessite, dans l'ordre, l'approbation du chef des investissements de la BIC, du comité des investissements de la direction (CID), du

comité des investissements du conseil d'administration de la BIC et, finalement, du conseil d'administration lui-même.

Les projets à l'étude sont soumis à un processus officiel d'élaboration de projets (voir ci-après) et font l'objet d'un suivi dans les systèmes internes.



À mesure qu'un projet progresse dans le processus d'élaboration, il est examiné dans le cadre du cadre d'investissement afin de s'assurer qu'une évaluation analytique cohérente des risques et des résultats est effectuée. D'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les décisions comprennent la coordination avec les ministères et programmes fédéraux, les commentaires des partenaires et des parties prenantes, la tolérance au risque et les communications.

Le conseil d'administration prend des décisions en s'appuyant sur les notes d'investissement qui concordent avec le cadre d'investissement. Ces décisions sont prises suivant les perspectives de chacun des services de la BIC afin de prendre en considération tous les éléments lors du processus décisionnel : la structure et les modalités des investissements, l'évaluation de l'impact sur le public, la conformité avec les autorités, la relation avec les objectifs de l'entreprise et les parties prenantes, la coordination avec les politiques et les ministères fédéraux ainsi que les considérations liées à la réputation et aux communications inhérentes à l'investissement.

La politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration de la BIC précise que les projets et les risques connexes sont supervisés par le comité des investissements de la direction et le comité des investissements du conseil d'administration de la BIC à des points

de décision clés, l'approbation définitive des investissements étant du ressort du comité des investissements du conseil (ou du CID dans certains cas, lorsque déléguée). La BIC adopte une approche systématique et rigoureuse à l'égard de l'approbation et de l'exécution des projets, en assurant une gestion des risques appropriée.

De plus amples informations sur le cadre d'investissement et la politique d'investissement sont disponibles dans le [résumé du plan d'entreprise 2022-2023](#) sur le site Web de la BIC. La [politique d'investissement](#) est également disponible en ligne.

Services-conseils

Grâce à une combinaison d'expertise des secteurs privé et public, la BIC fournit des services-conseils aux promoteurs de projets afin de maximiser l'impact potentiel du développement des infrastructures et d'accélérer la prise de décisions. La BIC concentre ses activités de services-conseils sur les occasions qui cadrent avec le mandat de la BIC et qui ont le potentiel de générer des sources de revenus et d'attirer des capitaux privés et institutionnels. La BIC joue un rôle de services-conseils dans bon nombre des projets dans lesquels elle investit. Dans certains cas, la BIC conclura un protocole d'entente (PE) officiel pour régir la mission de services-conseils.

Première Nation des Chippewas de Georgina Island



La Première Nation des Chippewas de Georgina Island est heureuse de l'appui que nous recevons de la BIC pour permettre la réalisation des études nécessaires et importantes pour notre projet de lien fixe. Nous nous réjouissons d'aller de l'avant et de faire de ce projet tant attendu une possibilité pour la santé, la sécurité et l'avenir de nos membres.

Cheffe Donna Big Canoe

Première Nation des Chippewas de Georgina Island

Accélération de projets

Une partie du mandat de la BIC consiste à accélérer la revue diligente et les travaux de construction en début de projet dans le but de raccourcir le cheminement critique de grands projets d'infrastructure à impact élevé. Il faut des années pour planifier et élaborer ces projets.

La BIC a prévu 500 millions de dollars pour accélérer des projets dans ses secteurs prioritaires. Parmi les exemples d'activités dans ce domaine, on peut citer les études de développement, les travaux visant à établir un dossier commercial ou le financement de travaux préliminaires tels que les déplacements de services publics ou les évaluations géotechniques.

Les charges liées à l'accélération d'un projet sont engagées lorsqu'il y a une forte probabilité que la BIC investisse éventuellement dans un projet. Ces efforts visent à avoir un impact mesurable sur le développement du projet, comme des échéanciers plus rapides ou une revue diligente plus exhaustive, afin que les décisions puissent être prises plus rapidement.

Dans le cadre du programme d'accélération, la BIC a convenu de financer neuf projets totalisant 20 millions de dollars. Elle a fourni du financement à sept des projets d'accélération totalisant 4,2 millions de dollars, dont une tranche de 1,2 million de dollars est recouvrable à partir de projets qui ont atteint la clôture financière

Durabilité à la BIC

En tant que société d'État ayant pour mandat d'investir dans des infrastructures durables, la BIC est particulièrement bien placée pour jouer un rôle dans la transition vers une économie durable et à faibles émissions de carbone.

Consciente de l'importance de cet aspect de son travail, la BIC a publié en décembre 2022 une publication complète sur [la durabilité et l'impact](#). Voici les points saillants clés de ce rapport :

Publication du cadre de durabilité de la BIC

Les investissements dans les infrastructures sont faits pour le long terme. Par conséquent, les décisions prises aujourd'hui joueront un rôle crucial dans la création d'un avenir plus vert.

Les investissements de la BIC dans les infrastructures peuvent contribuer par les impacts positifs qu'ils auront, particulièrement en ce qui concerne la réduction des GES, mais aussi en ce qui concerne la promotion d'une eau plus propre, de collectivités plus habitables et la création de connexions.

Il est également clair que la manière dont le travail est accompli est importante. Le cadre de durabilité est une feuille de route pour l'organisation, fondée sur trois piliers fondamentaux qui guideront ses activités.

Pilier 1 du cadre :



En tant qu'investisseur durable

Notre revue diligente des facteurs ESG

Veiller à ce que les enjeux ESG soient pris en compte dans notre travail, y compris :

- » Impacts sur les Autochtones (notamment le respect des droits ancestraux et des droits issus de traités et l'obligation de consulter)
- » Évaluations d'impact et examens environnementaux
- » Santé et sécurité à la BIC
- » Respect des lois (p. ex., dispositions liées à l'intégrité)
- » Approvisionnement responsable des promoteurs
- » Promotion des objectifs ESG par notre rôle d'investisseur

Politiques et procédures en matière de GRE

- » Intégrer les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité dans notre évaluation des investissements individuels, et intégrer le risque climatique au niveau de l'entreprise

Pilier 2 du cadre :



Avec notre impact comme priorité

Notre cadre de durabilité

- » Intégrer des caractéristiques de durabilité dans notre cadre d'investissement
- » Lier les objectifs d'impact à notre appétit pour le risque
- » Assurer la cohérence et l'harmonisation avec notre mandat

Notre stratégie de portefeuille

- » Concevoir notre stratégie de portefeuille mobile sur cinq ans de manière à répartir les fonds entre nos secteurs prioritaires, afin d'atteindre nos objectifs d'entreprise, y compris les résultats en matière de durabilité

Établissement de politiques pour guider nos investissements durables

- » Définir des objectifs d'impact public dans le cadre de notre Plan d'entreprise et de nos Objectifs
- » Élaborer des mesures de quantification pour mesurer notre impact public
- » Effectuer une analyse ACS Plus pour l'ensemble de nos investissements
- » Entreprendre une évaluation d'impact, et en faire le suivi et la vérification

Pilier 3 du cadre :



En tant que société durable

Intégrité et conduite responsable des affaires

- » Promouvoir et mettre en pratique les valeurs de la BIC
- » Mettre à jour les politiques en matière de valeurs, d'éthique et de facteurs ESG (p. ex., code de conduite, milieu de travail respectueux, divulgation d'actes fautifs)

Approvisionnement

- » Intégrer des considérations de durabilité dans les achats de la BIC

Suivi et réduction de notre empreinte carbone

- » Calculer et effectuer un suivi de nos émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Diversité et inclusion

- » Appuyer un comité sur la diversité et l'inclusion établi en fonction des priorités stratégiques identifiées
- » Mettre en application les engagements et le plan d'action en matière de langues officielles

Rapports d'entreprise : Intégrer dans nos rapports d'entreprise l'information relative aux changements climatiques et notre performance en matière de développement durable (y compris le GIFCC)

La voie à suivre pour atteindre la carboneutralité

En tant que catalyseur des projets d'infrastructure qui produisent des résultats durables, la BIC a un rôle important à jouer pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des émissions d'ici 2050 et à faire la transition vers un avenir plus propre et plus prospère.

Les investissements de la BIC dans l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun soutiennent directement la transition du Canada vers une économie carboneutre grâce à la réduction ou à l'évitement des émissions de GES. L'objectif de la BIC est de réaliser des investissements d'ici à 2026-2027 qui conduiront à des réductions annuelles de 13 mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂), par rapport au niveau de référence où les projets n'auraient pas été construits. Au 31 mars 2023, les investissements qui ont atteint la clôture financière devraient produire des réductions annuelles de 5,1 Mt d'éq. CO₂.

En même temps, la BIC reconnaît que la mesure des émissions évitées à elle seule ne dit pas tout – comme d'autres, il faut également tenir compte des émissions absolues liées aux activités et à l'ensemble du portefeuille des investissements et chercher à les réduire. La publication sur la durabilité et l'impact a permis de cerner les étapes à franchir sur la voie vers la carboneutralité :

- » À compter de l'exercice 2021-2022 et encore cette année, la BIC mesure ses émissions de GES opérationnelles et prend des mesures concernant les activités pour réduire son empreinte carbone.
- » En 2023-2024, la BIC s'engage de calculer les émissions financées du portefeuille des investissements.
- » D'ici 2024-2025, la BIC établira des objectifs provisoires pour guider les décisions d'investissement. Ces objectifs seront fondés sur l'expertise et les pratiques exemplaires actuelles et en évolution dans les domaines de la mesure et de la communication en matière des GES.

Rapport sur le climat

On dit souvent que « ce qui est mesuré est fait ». Les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de durabilité reposent sur une base d'établissement de rapports. La publication sur la durabilité et l'impact, publiée en décembre 2022, a fait état de la première empreinte carbone opérationnelle de la BIC pour l'exercice 2021-2022 et a inclus le premier rapport officiel conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). À l'avenir, la BIC a l'intention d'inclure les rapports relatifs aux changements climatiques dans son rapport annuel. Une annexe est jointe au présent rapport qui présente un résumé et des mises à jour du document publié en décembre 2022.



RÉSULTATS ET RENDEMENT D'ENTREPRISE 2022-2023

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Résultats et rendement d'entreprise 2022-2023

Les résultats de 2022-2023 démontrent une expansion rapide des nouveaux investissements dans les infrastructures partout au pays et des résultats qui auront un impact positif sur la population canadienne et les communautés autochtones pour les années à venir.

Engagements d'investissement

La BIC a pris 22 engagements d'investissement en 2022-2023, soit plus qu'au cours de toute année d'activité précédente. Cela représente des engagements en capital totaux de 3,2 milliards de dollars.

Au 31 mars 2023, le portefeuille de la BIC, y compris les exercices précédents, représentait des engagements d'investissement de 9,7 milliards de dollars, mobilisant 8,6 milliards de dollars de capitaux privés et institutionnels. Combiné aux investissements des partenaires publics, la BIC a catalysé des projets d'infrastructure d'une valeur de 27 milliards de dollars pour la population canadienne. La BIC participe à des projets d'infrastructure dans toutes les régions du Canada.

Bien qu'il s'agisse d'un indicateur solide, un engagement d'investissement n'est pas une garantie absolue qu'un projet deviendra un investissement. L'évolution des conditions du marché, les priorités des promoteurs ou d'autres facteurs peuvent faire en sorte qu'un engagement n'atteigne pas la clôture financière ou qu'il faille procéder à une revue diligente plus approfondie. En 2022-2023, quatre engagements d'investissement totalisant 879 millions de dollars ont été retirés des totaux de la BIC, car ils ne disposent plus d'une voie claire pour atteindre la clôture financière.

Investissements partout au Canada



Chiffres fondés les résultats financiers de
l'exercice 2022-2023

Projets

46

Investissements de la BIC :

9,7 G\$

Valeur totale en capital :

27 G\$

Clôtures financières

Au cours de l'exercice, la BIC a atteint la clôture financière de 25 engagements d'investissement.

Clôtures financières par secteur	Exercices précédents	2022-2023	Total
Énergie propre	1	5	6
Infrastructures vertes	4	11	15
Transport en commun	7	4	11
Commerce et transport	3	0	3
Internet haut débit	2	5	7
Total	17	25	42

La BIC a pour objectif d'atteindre deux clôtures financières dans chaque secteur par année. En 2022-2023, la BIC a atteint ou dépassé cet objectif dans tous les secteurs, sauf en commerce et transport. Les projets visant à améliorer le corridor de commerce du Canada sont confrontés à des défis uniques en ce qui concerne la mobilisation des investissements qui contribuent au temps requis pour conclure de tels investissements. Il s'agit de systèmes d'infrastructure multimodaux et interdépendants complexes qui sont réglementés par divers ordres de gouvernement.

Construction et exploitation

Une fois qu'un projet a atteint la clôture financière, il entre dans une période de construction au cours de laquelle les promoteurs font appel au financement de la BIC pour construire, mettre en service et finalement exploiter des projets d'infrastructure vitaux.

Au 31 mars 2023, 29 projets financés par la BIC étaient en cours de construction, et un investissement avait atteint le stade d'exploitation (les autobus zéro émission à Edmonton). La période de disponibilité habituelle pour les prêts consentis par la BIC est de 4,5 ans, et les montants prélevés sur les facilités de la BIC à la fin de l'exercice s'élevaient à 1,7 milliard de dollars.

Au fur et à mesure que le portefeuille arrivera à maturité, un plus grand nombre de projets passeront de l'engagement d'investissement à l'atteinte de la clôture financière, puis suivra une période de prélèvement et de début de l'exploitation. La BIC fera le suivi de ces développements et de leurs avantages pour la population canadienne, et en fera rapport. Voici des exemples de projets en début de la phase d'exploitation :

- » **les autobus zéro émission dans la ville d'Edmonton**, qui sont devenus pleinement opérationnels en novembre 2022
- » les autobus en début d'exploitation au **Québec**
- » les projets de modernisation **d'irrigation en Alberta**
- » tous les échangeurs de chaleur du projet du **système de refroidissement par eaux lacustres profondes d'Enwave** ont été installés

Mise à jour sur le plan de croissance

En octobre 2020, la BIC a publié son plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars pour aider à la reprise économique du Canada suivant la pandémie et à faire progresser le pays vers une économie à faibles émissions de carbone. Le plan de croissance a établi la voie à suivre pour investir à la fois dans de grands projets et dans de petites initiatives qui pourraient être reproduites et réalisées à un rythme constant et régulier, comme l'accélération de la transition vers des autobus zéro émission et le financement de rénovations énergétiques d'immeubles. Le plan de croissance reconnaissait que de nombreux projets d'infrastructure de moindre envergure pourraient transformer les collectivités, les régions ou les secteurs, par exemple en construisant de nouvelles installations dans les communautés autochtones, ou en les améliorant, et en appuyant les agriculteurs en élargissant l'irrigation agricole. Les petits

projets peuvent passer rapidement par le processus d'investissement de la BIC et produire des avantages plus rapidement. Ils peuvent également démontrer la faisabilité de nouvelles technologies et créer des marchés (comme un marché pour la rénovation énergétique des bâtiments).

Depuis le lancement du plan de croissance, le portefeuille de la BIC est passé à 46 projets pour lesquels les engagements d'investissement totalisent 9,7 milliards de dollars. La BIC est en bonne voie d'atteindre les 10 milliards de dollars prévus au début de 2023-2024.

Agir en fonction de nouvelles priorités

Les budgets fédéraux successifs ont reconnu la valeur de l'approche de la BIC et ont élargi le rôle et leurs attentes vis-à-vis de l'organisation.

Le budget de 2022 a élargi le rôle de la BIC pour inclure des investissements avec des partenaires privés dans des domaines comme les petits réacteurs modulaires, les carburants propres et l'hydrogène, la capture, l'utilisation et le stockage du carbone et la recharge des véhicules zéro émission (VZE). En réponse, la BIC a déployé des efforts considérables pour élaborer des initiatives et des projets dans ces nouveaux domaines du mandat de la BIC, et a progressé en moins d'un an au stade d'avoir fait des investissements dans chaque nouveau domaine, notamment :

- » un prêt de 277 millions de dollars à une usine de production de biocarburants et d'hydrogène vert à Varennes, au Québec, dont la clôture financière a eu lieu en janvier 2023
- » un premier investissement dans de petits réacteurs modulaires et le plus important investissement dans l'énergie propre à ce jour : un investissement de 970 millions de dollars dans le projet de Darlington d'Ontario Power Generation
- » un engagement d'investissement de 220 millions de dollars pour la recharge des véhicules électriques avec FLO par l'entremise de la nouvelle initiative de recharge des véhicules zéro émission et de ravitaillement en hydrogène de 500 millions de dollars



Nous savons que l'énergie nucléaire, y compris celle produite par les PRM, est un élément essentiel de la production d'électricité pour nous aider à atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques. Ce financement à faible taux d'intérêt nous aide à faire progresser le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington, ouvrant la voie au développement et au déploiement de la prochaine génération d'énergie nucléaire au Canada.

Ken Hartwick

Président et chef de la direction d'OPG

Le budget de 2023 a également élargi le rôle de la BIC dans les secteurs prioritaires de l'énergie propre et des infrastructures vertes. Le budget de 2023 a augmenté l'objectif à long terme de la BIC en matière d'investissements dans l'énergie propre pour le porter à au moins 10 milliards de dollars, comparativement à l'objectif de 5 milliards de dollars précédemment, et a également doublé l'objectif à long terme en matière d'investissements dans les infrastructures vertes pour le porter à au moins 10 milliards de dollars, comparativement à 5 milliards de dollars auparavant.

Comme il a été mentionné précédemment dans la section sur le contexte opérationnel, le budget de 2023 a également désigné la BIC comme le principal outil de financement du gouvernement pour appuyer les projets de production, de transport et de stockage d'électricité propre, et il a annoncé que la BIC accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets dans lesquels la BIC investit également. La BIC travaille activement sur la réalisation de ces deux impératifs.

Offrir des avantages à la population canadienne

L'une des différences majeures entre la BIC et les investisseurs traditionnels réside dans la façon dont elle mesure le rendement de son capital. Alors qu'un investisseur du secteur privé cherche à optimiser le rendement sous forme de profits, la BIC cherche à obtenir des résultats qui profitent à la population canadienne.

Comme il est indiqué dans le plan d'entreprise, la BIC mesure le rendement de ses investissements en fonction de la mesure dans laquelle un projet permet d'atteindre des

résultats positifs en matière de lutte contre les changements climatiques, de connectivité de la population canadienne, de croissance économique et d'infrastructures autochtones. La BIC est prête à investir davantage dans des projets qui permettent de mieux atteindre les résultats visés dans l'intérêt public, et elle cherche à quantifier rigoureusement ces résultats. Pour mesurer ces résultats et les progrès au fil du temps, la BIC utilise les indicateurs de rendement clés (IRC) suivants.

- » **Action climatique** : réduction des émissions de GES, conformément aux objectifs du Canada pour 2030 et 2050
- » **Connecter les personnes et les collectivités** : amélioration de l'accès à l'Internet haut débit et augmentation du nombre d'utilisateurs des transports en commun
- » **Croissance économique** : accroissement du volume commercial et productivité agricole
- » **Infrastructures autochtones** : combler les déficits en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones

La BIC mesure les résultats d'intérêt public attendus lorsqu'un projet a atteint la clôture financière, soit le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toutes les revues diligentes et ont conclu des ententes exécutoires. Les objectifs en matière de résultats d'intérêt public couvrent un horizon de cinq ans, reflétant le temps et la variabilité associés aux investissements majeurs dans les infrastructures. En 2022-2023, la BIC a réalisé des progrès à l'égard de trois de ses cinq objectifs. En outre, la solidité de la liste de projets prospectifs laisse présager des progrès dans tous les secteurs, comme l'indique la partie « Mises à jour par secteur » plus loin dans le présent rapport.



RÉSULTATS D'ENTREPRISE

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Résultats d'entreprise

Les tableaux ci-dessous résument le rendement pour l'exercice 2022-2023 et démontrent que la BIC est en bonne voie d'atteindre ou de dépasser ses objectifs à long terme.

➤ Rendement 2022-2023

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIFS 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Investir pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	Nouvelles clôtures financières de la BIC d'une valeur de 3,9 G\$	4,6 milliards de dollars
			17 nouvelles clôtures financières de la BIC	25 nouvelles clôtures financières
			Nouveaux engagements d'investissement de la BIC d'une valeur de 4,5 G\$	3,2 milliards de dollars
			19 nouveaux engagements d'investissement de la BIC	22 nouveaux engagements d'investissement
			Au moins 2 investissements dans chaque secteur prioritaire (clôture financière)	Énergie propre : 5 Infrastructures vertes : 11 Transport en commun : 4 Commerce et transport : 0 Internet haut débit : 5
Exercer les activités en tant qu'organisation responsable axée sur les résultats	Renforcer la gouvernance, les capacités et les processus	Élaborer une proposition de valeur afin d'attirer, de retenir, d'engager et de développer le personnel	Taux de roulement du personnel inférieur à 15 %	Taux de roulement de 19,6 %
			Élaborer une politique de diversité et d'inclusion et des initiatives de soutien, en s'appuyant sur l'engagement et un sondage auprès du personnel de la BIC Réussite évaluée par Diversio une société d'enquête sur la diversité et l'inclusion	Score du sondage : 75
		Exécuter les améliorations organisationnelles clés	Achèvement et mise en œuvre du portefeuille d'initiatives d'amélioration opérationnelle de la gestion	80 % réalisé

État du rendement 2026-2027 (à long terme)

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIFS 2026-2027	ÉTAT ACTUEL
Investir pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	6 investissements ont atteint la clôture financière depuis la création dans chaque région géographique (c.-à-d. Ouest, Ontario, Québec, Atlantique, Nord)	Ouest : 13 Ontario : 20 Québec : 7 Atlantique : 1 Nord : 1
			1,0 milliard d'investissements depuis la création de la BIC ont atteint la clôture financière en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers***	236 millions de dollars
			1x le ratio du capital privé et institutionnel par rapport au capital de la BIC pour l'ensemble du portefeuille	0,9x*
Générer des résultats qui profitent à la population canadienne**	Obtenir des résultats d'intérêt public grâce à des investissements dans des projets liés à l'action pour le climat, la connectivité de la population canadienne, la croissance économique et les infrastructures autochtones	Mettre en œuvre le plan de croissance et aller au-delà pour obtenir les avantages à long terme de nouvelles infrastructures	L'incidence fiscale demeure inférieure à 30 % en pourcentage du capital engagé	18 %*
			Réduction des gaz à effet de serre : Réduction annuelle cumulative de dioxyde de carbone de 13 Mt d'éq. CO2	5,1 Mt*
			Total de 210 000 trajets quotidiens en transport en commun, trains de passagers et d'autres modes de transport	174 000*
			Total de 900 000 foyers mal desservis sont passés à Internet haut débit 50/10 Mbps	341 000*
			Total de 60 communautés autochtones dont le déficit d'infrastructure a été comblé	27*+
			Contribution à la croissance économique, mesurée par :	» 0 million de dollars en volume commercial (tonnes)
			» 12 millions de tonnes de volume commercial	» 60 millions de dollars de valeur ajoutée agricole
» 90 millions de dollars de valeur ajoutée agricole totale				

* Chiffres fondés sur les projets qui atteignent la clôture financière.

** Pour évaluer les résultats, la BIC prend en compte la totalité du projet sans tenir compte du pourcentage de financement qu'elle a fourni.

*** Cela comprend à la fois le montant des investissements de la BIC dans des projets qui servent directement les communautés autochtones et une partie du montant de l'investissement de la BIC proportionnelle à la participation autochtone quand elle investit au côté d'une communauté autochtone dans un projet d'infrastructure.

+ En 2023-2024, la mesure passera au nombre (#) de projets, avec un objectif de 30 (le nombre de projets à la fin de 2022-2023 est de 6).

Mises à jour par secteur

Tout au long de 2022-2023, la BIC a été active dans tous ses secteurs prioritaires, évaluant un vaste éventail d'occasions d'investissement potentielles, conseillant les promoteurs sur les aspects financiers des projets et veillant à ce que sa participation accélère la construction d'infrastructures qui procurent des avantages manifestes à la population canadienne.

Cette section fournit des mises à jour sur chaque secteur prioritaire, ainsi que sur les principales transactions qui ont abouti au cours de l'exercice.



ÉNERGIE PROPRE

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Énergie propre

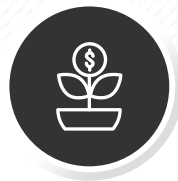
Les investissements de la BIC dans l'énergie propre accélèrent la construction d'infrastructures pour augmenter les capacités de production, de stockage et de transport afin de réduire les émissions de GES dans le secteur de l'électricité, tout en favorisant la fiabilité et l'abordabilité pour les consommateurs. Ces investissements contribuent à la réalisation des objectifs du gouvernement canadien en matière d'action climatique et d'une économie carboneutre, et comprennent le financement de projets d'énergie renouvelable, d'énergie de quartier et de petits réacteurs modulaires (PRM).

Le capital nécessaire au financement des infrastructures indispensables à la décarbonisation des réseaux électriques du Canada doit être mobilisé rapidement. Sans contributions importantes du secteur privé, les coûts en capital excéderont la capacité de financement des gouvernements provinciaux et territoriaux.



7

engagements
d'investissement (au total)



5

engagements
d'investissement pris en
2022-2023



19

projets de structuration
d'investissements

2,8 G\$

engagés à ce jour

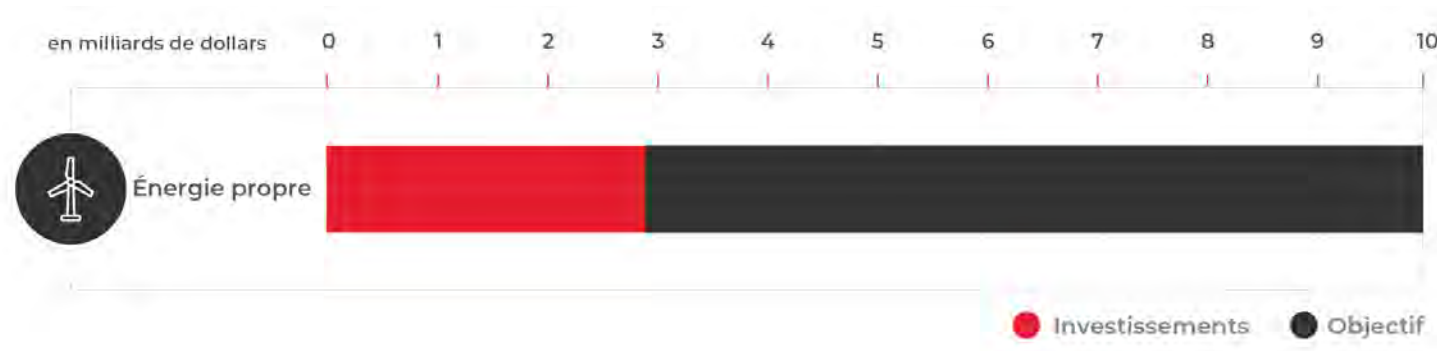


10 G\$

d'objectif à long terme (augmenté par rapport
à 5,0 milliards dans le budget de 2023)



➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissements, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



➤ Production propre

De la production d'énergie éolienne et hydroélectrique aux petits réacteurs modulaires, les investissements de la BIC aident à accroître la capacité de production d'énergie propre et à réduire les émissions provenant des combustibles fossiles.

- » En janvier, la clôture financière d'un prêt de 173 millions de dollars à la centrale **d'énergie éolienne Bekevar** de 200 mégawatts (« MW ») en Saskatchewan, en partenariat avec **Innagreen** et **Awasis Nehiyawewini Energy Development Limited Partnership**, entité appartenant à **la Première Nation de Cowessess**, a été atteinte. Bekevar sera la plus grande installation de production d'énergie éolienne de la province, fournissant de l'électricité propre et réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre à mesure que la région passe du charbon aux énergies renouvelables. Une fois achevé, le parc éolien devrait desservir 100 000 foyers et réduire les émissions d'environ 130 000 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par année. Les entrepreneurs et les travailleurs autochtones bénéficieront d'emplois dans le secteur de la construction et de possibilités de formation.

- » La BIC s'est engagée à investir 80 millions de dollars dans l'expansion du projet **hydroélectrique d'Atlin**, dans le Nord de la Colombie-Britannique, qui fournira de l'énergie propre à 10 communautés des Premières Nations et à sept municipalités du Yukon. Le partenaire de la BIC, la **Tlingit Homeland Energy Limited Partnership**, appartient à **la Première Nation Tlingit de Taku River**. Le projet d'expansion d'Atlin, une nouvelle centrale hydroélectrique de 9,2 MW et une ligne de transport de 93 kilomètres, permettra de livrer de l'énergie hydroélectrique aux microréseaux isolés du Yukon, ce qui réduira les émissions provenant de la production de diesel d'environ 29 500 t éq. CO2 par année. Le projet fournira également des emplois pendant la construction et l'exploitation.
- » En août 2022, la BIC a fait son plus important investissement dans l'énergie propre à ce jour. La BIC a atteint la clôture financière d'un prêt de 970 millions de dollars pour le projet du **petit réacteur modulaire (PRM) de Darlington**, réalisé par **Ontario Power Generation (OPG)**. Les PRM sont de nouveaux réacteurs dont l'empreinte carbone est plus petite et le calendrier de construction plus court que celui des centrales nucléaires traditionnelles. Ce projet est le premier du genre au Canada. OPG construit le PRM de 300 mégawatts à côté de sa centrale nucléaire de 3 500 mégawatts de Darlington, à Clarington, en Ontario. Il fournira de l'électricité de base propre au réseau de l'Ontario, remplaçant une combinaison de nouvelles sources de gaz naturel et d'importations qui seraient nécessaires pour combler une pénurie qui devrait survenir au milieu des années 2020. Une fois en service, le PRM évitera environ 740 000 tonnes d'émissions de GES par année, soit l'équivalent des émissions de près de 160 000 voitures à carburant.

Ce nouveau réacteur pourrait ouvrir la voie à des projets semblables de PRM dans d'autres provinces et appuyer les efforts du Canada pour devenir une plaque tournante mondiale de la technologie de PRM.

Énergie de quartier

Les systèmes d'énergie de quartier sont un moyen efficace de chauffer et de refroidir les bâtiments dans une zone de service définie. Dans ces systèmes, les centrales énergétiques produisent de l'énergie thermique à l'aide de chaudières ou de pompes à chaleur, et des conduites souterraines acheminent la vapeur, l'eau chaude ou l'eau réfrigérée vers les bâtiments situés dans la zone de service. Les systèmes modernes utilisent habituellement des sources d'énergie durables.

Les économies d'énergie et les avantages environnementaux à long terme sont importants, mais les coûts de construction élevés peuvent dissuader les promoteurs.

L'un des principaux défis consiste à déterminer la taille appropriée d'un système pour les besoins futurs. La BIC peut aider à accroître la taille initiale d'un projet en gérant le risque lié au calendrier et à l'ampleur des projets de développement futurs. Cela permet de réaliser des économies d'échelle dans le secteur de la construction et d'accroître la capacité de servir les clients futurs.

Markham District Energy



Cet investissement stratégique de la BIC est un catalyseur important pour soutenir les plans d'expansion de Markham District Energy et accélérer des projets spécifiques afin de réduire notre empreinte carbone maintenant et progresser sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050.

Bruce Ander

Président et chef de la direction

- » En septembre 2022, la BIC, **Markham District Energy** et la **CIBC** ont atteint la clôture financière d'un investissement de 288 millions de dollars visant l'expansion de projets d'énergie de quartier à Markham, en Ontario. Aux termes de l'entente, la BIC et la CIBC investissent chacune 135 millions de dollars pour aider Markham District Energy à réaliser son plan de croissance sur 10 ans, qui comprend la construction de nouvelles installations de production d'énergie à haute efficacité, l'élargissement de son réseau de distribution et l'investissement dans le passage aux carburants à faible teneur en carbone, y compris le plus important projet de récupération d'énergie des eaux usées au Canada. Ces projets devraient contribuer à réduire les émissions de plus de 33 700 t éq. CO₂ par année.
- » À Richmond, en Colombie-Britannique, la BIC, **Lulu Island Energy Company** et **Corix Infrastructure Inc.** ont atteint la clôture financière d'une entente aux termes de laquelle la BIC fournira un financement de 175 millions de dollars pour le projet de **services publics d'énergie de quartier de l'île Lulu**. Le financement permettra l'expansion du réseau à plus de 170 nouveaux sites de développement résidentiel et commercial à usage mixte dans la région d'ici 2050, au moyen de la chaleur à faibles émissions de carbone récupérée d'un réseau régional d'égouts. Une fois terminé, le projet devrait réduire les émissions d'une moyenne de 34 000 t éq. CO₂ par année.
- » La BIC fournit également un financement pour accélérer et faire avancer six projets d'énergie de quartier à Toronto et à Mississauga avec ses partenaires **Enwave Energy Corp, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et IFM Investors**.



» Markham District Energy



» Lulu Island Energy Company et Corix Infrastructure Inc.

» Services-conseils sur la boucle de l'Atlantique

La BIC dirige le volet financier de la boucle de l'Atlantique, une série de lignes de transport interprovinciales qui fourniront de l'électricité propre entre le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral négocie avec les provinces et les services publics afin de déterminer une voie claire pour la réalisation du projet d'ici 2030.

Dans le cadre de son rôle de services-conseils, la BIC contribue à faire progresser cette infrastructure d'énergie propre à grande échelle en appuyant l'élaboration de structures de transaction qui atténueront l'impact sur les tarifs tout en attirant des investissements privés.



INFRASTRUCTURES VERTES

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Infrastructures vertes

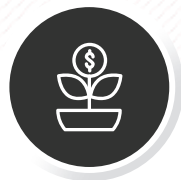
Ce secteur couvre un large éventail de possibilités d'investissement présentant des avantages environnementaux et économiques. L'équipe des investissements de la BIC travaille avec des entités du secteur public (en particulier les gouvernements provinciaux et les grandes municipalités) et des partenaires du secteur privé afin d'élaborer et de conseiller la prochaine génération d'infrastructures vertes, comme des rénovations énergétiques de bâtiments, de nouveaux réseaux de carburants propres, des infrastructures d'hydrogène et de recharge électrique, ainsi que la capture, l'utilisation et le stockage du carbone.

La BIC travaille également en étroite collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin d'explorer les possibilités de projets d'infrastructures vertes, tels que les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui améliorent la qualité de vie, font progresser la réconciliation et favorisent l'inclusion économique.



17

engagements
d'investissement (au total)



12

engagements
d'investissement pris en
2022-2023



11

projets de structuration
d'investissements

1,5 G\$

engagés à ce jour

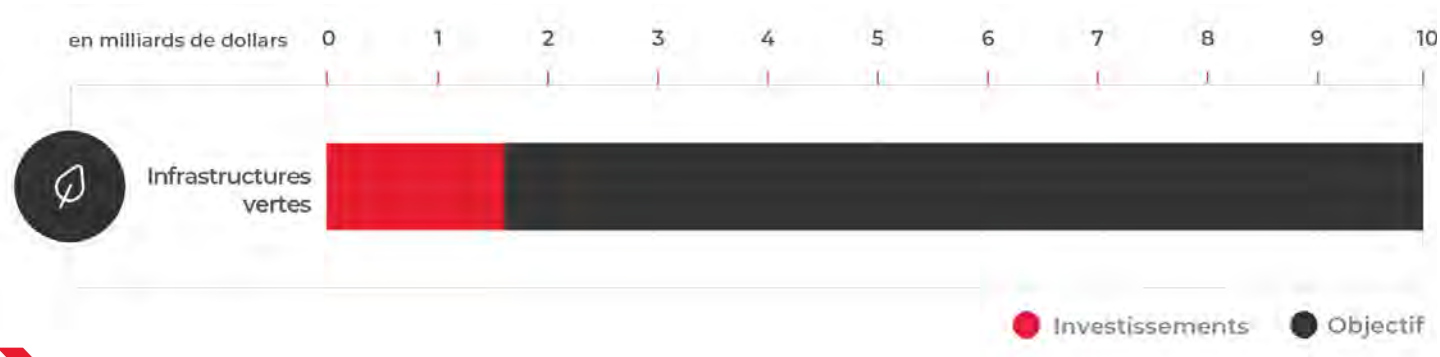


10 G\$

d'objectif à long terme (augmenté par rapport
à 5,0 milliards dans le budget de 2023)



➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissements, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



➤ Rénovations énergétiques de bâtiments

La BIC s'attaque à l'une des plus importantes sources d'émissions de GES au Canada – les bâtiments – en appuyant les entités du secteur public et les propriétaires privés qui cherchent à effectuer des rénovations énergétiques majeures des bâtiments. L'initiative de rénovations énergétiques des bâtiments a été créée pour réduire les émissions, encourager les modèles commerciaux innovants, attirer davantage de capitaux privés et faire de la rénovation énergétique une catégorie d'actifs à part entière.

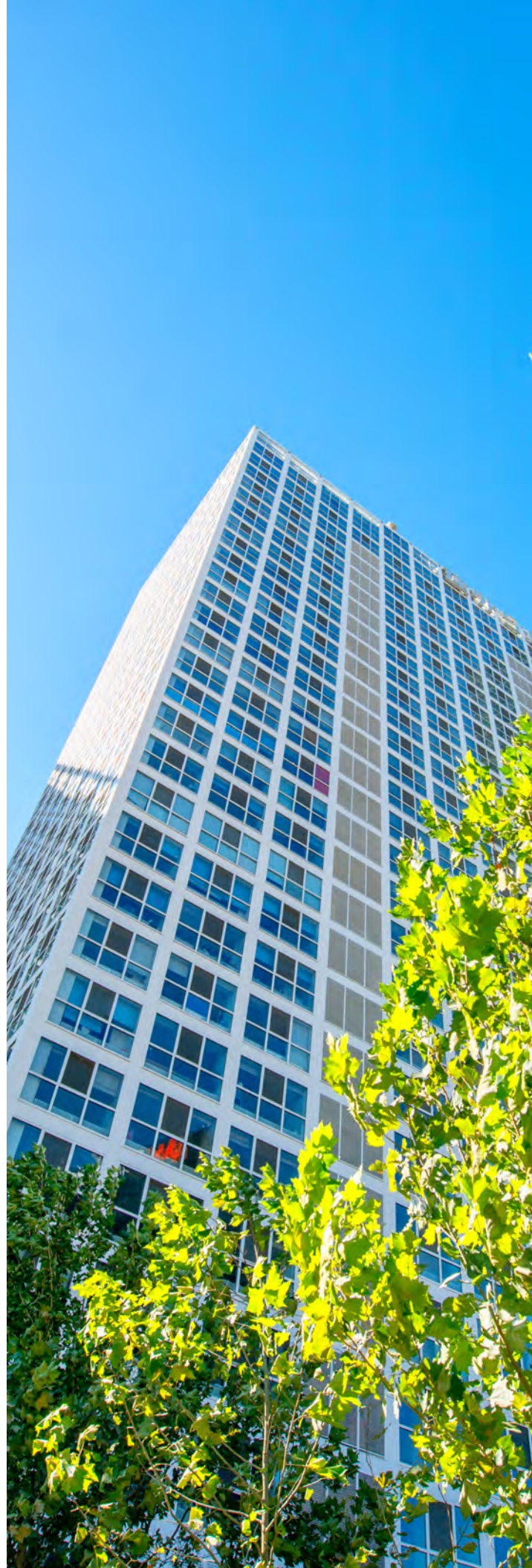
La BIC propose des prêts aux propriétaires des bâtiments des secteurs public et privé et aux agrégateurs (entreprises qui entreprennent de nombreux projets de rénovation énergétique). Les prêts sont remboursés grâce aux économies d'énergie accumulées après les rénovations énergétiques. Les investissements sont adaptés aux réductions prévues des émissions de GES et aux risques ou aux obstacles particuliers auxquels le projet fait face, comme le risque lié au calendrier et à l'ampleur des économies de coûts. En adoptant une approche de portefeuille – la mise en commun des risques dans de nombreux projets de rénovation énergétique des bâtiments – ses investissements peuvent générer des économies de coûts relativement prévisibles et constituer un modèle pour les prêteurs privés afin de financer les futures vagues de rénovations énergétiques.


La BIC mesure le succès en fonction des réductions de GES qui résultent des projets dans lesquels elle investit, et une excellente participation de la part de divers partenaires a pu être constatée. Voici quelques faits saillants de 2022-2023 :

- » Investissements avec des entrepreneurs réputés en rendement énergétique. Le premier, avec IonicBlue et **Johnson Controls Inc. (JCI)**, est un investissement de 100 millions de dollars. IonicBlue et JCI offriront une solution clé en main aux propriétaires de bâtiments commerciaux, industriels, de fabrication et résidentiels à logements multiples afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de décarbonisation partout au Canada. Il est prévu que cela se traduira par une

réduction annuelle moyenne de 73 800 t éq. CO₂. Le deuxième, avec **Ameresco Inc.**, est un investissement de 100 millions de dollars qui finance les charges des coûts en capital initiaux pour les rénovations énergétiques partout au Canada et qui devrait entraîner des réductions annuelles de 33 000 t éq. CO₂.

- » Investissement dans la rénovation énergétique de logements pour la main-d'œuvre dans l'Ouest du Canada, avec **Avenue Living**. Cet investissement de 130 millions de dollars devrait permettre de réduire les émissions de GES de plus de 49 %. Le projet se concentrera sur la production d'énergie renouvelable sur le site, le chauffage et la climatisation à faibles émissions de carbone, les capteurs et les thermostats intelligents, l'optimisation de la filtration de l'air, la gestion de l'eau et de la vapeur, et les stratégies de consommation d'énergie afin de réduire les coûts des services publics dans l'appartement pour les locataires à faible revenu.
- » La BIC a conclu un partenariat premier en son genre avec la **Banque de Montréal** afin de fournir un nouveau produit financier pour les rénovations énergétiques. Cela permettra aux propriétaires des bâtiments d'obtenir un prêt à faible coût de la BIC, par l'entremise de BMO, pour mettre en œuvre des rénovations énergétiques en vue de la décarbonisation des bâtiments au Canada, ce qui réduira les coûts d'exploitation grâce à des économies d'énergie et pourrait accroître la valeur du bâtiment. La BIC prévoit que cet





investissement de 100 millions de dollars devrait permettre de réduire d'au moins 30 % les émissions de gaz à effet de serre des propriétaires de bâtiments.

- » Avec **Noventa Energy Partners**, la BIC a investi 100 millions de dollars dans des projets uniques de récupération de la chaleur qui exploiteront l'énergie thermique des eaux usées. Ces projets permettent de chauffer et de refroidir les bâtiments à faibles émissions de carbone et de réduire de 70 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

➤ **Chargement de véhicules zéro émission**

Près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada sont produites par le secteur du transport. Le passage des véhicules alimentés à l'essence et au diesel aux véhicules zéro émission (VZE) alimentés à l'électricité ou à l'hydrogène est une occasion clé de réduire les émissions – mais l'absence d'infrastructures publiques de recharge et de ravitaillement en hydrogène est un obstacle clé à l'adoption des VZE.

Dans le budget de 2022, la recharge des VZE a été ajoutée comme sous-secteur aux activités d'investissement de la BIC. À l'automne, la BIC a lancé l'initiative **d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH)** de 500 millions de dollars. Le financement de la BIC comprendra des éléments visant à encourager une mise en œuvre plus rapide et plus large des infrastructures de recharge et de ravitaillement.

En mars 2023, moins d'un an après la publication du budget, la BIC a conclu son premier engagement d'investissement dans la recharge des VE : un engagement de prêt de 220 millions de dollars à **FLO**, un chef de file du secteur établi dans la ville de Québec qui possède un portefeuille nord-américain de bornes et de services de recharge pour VE. Le projet comprendra la mise en place d'un réseau de ports de recharge rapides appartenant à et géré par FLO, utilisant principalement des ports de recharge ultrarapide capable de charger la plupart des VE à 80 % en 15 minutes. Les ports de recharge devraient être installés d'ici quatre ans dans



FLO

« Avec environ 2 000 ports de recharge rapide publics universels actuellement disponibles au Canada, ce partenariat extraordinaire permet de pratiquement doubler le nombre de bornes rapides publiques à courant continu à travers le pays. Nous sommes heureux d'avoir un partenaire prêteur comme la BIC et nous nous réjouissons à l'idée de travailler ensemble en vue d'accélérer le développement de la recharge rapide et fiable des VE, une étape essentielle à l'adoption des VE au Canada.

Louis Tremblay

Président et chef de la direction

environ 400 sites au Canada, le long de corridors de transport admissibles et dans des collectivités urbaines et suburbaines.

En partenariat avec Ressources naturelles Canada (RNCan), la BIC vise à tripler le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques zéro émission au Canada, contribuant ainsi à l'objectif du Canada d'ajouter 50 000 nouvelles bornes de recharge dans tout le pays.

Transition vers les carburants à faible teneur en carbone

Pour réduire les émissions de GES des secteurs difficiles à décarboniser, tels que l'extraction et le raffinage du pétrole, la fabrication de produits chimiques, l'acier, le ciment, le fret de marchandises et les transports, le Canada doit accélérer le développement et l'utilisation du captage et du stockage du carbone (CSC), de l'hydrogène et des carburants propres.

De nombreux promoteurs de projets de CSC et d'hydrogène recherchent une plus grande certitude quant à la valeur des futurs crédits carbone ou des compensations afin de prendre des décisions d'investissement. La BIC discute avec les promoteurs de projets d'un financement potentiel qui aiderait à gérer les risques associés à la valeur future des réductions des émissions de GES et à la demande d'hydrogène et de carburants propres. Elle travaille également en étroite collaboration avec les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et d'autres sociétés d'État afin de partager des informations et de coordonner le soutien aux projets.

Le Canada possède des avantages naturels pour la production d'hydrogène, mais la réalisation de ce potentiel exige une solide coordination entre les grands projets, de l'expansion de la production d'hydrogène zéro émission à la mise en place de systèmes logistiques efficaces. Il s'agit d'un secteur clé où un financement souple de la BIC peut accélérer les projets.

En mars 2023, la BIC a conclu un investissement dans la transition énergétique d'une usine d'hydrogène vert et de biométhanol dirigée par **Enerkem** à Varennes, au Québec. Cette usine novatrice sera la plus grande bioraffinerie du Canada, utilisant la technologie d'Enerkem pour convertir des déchets non recyclables en méthanol qui sera vendu à un prix supérieur. La BIC consent un prêt de 277 millions de dollars à une coentreprise formée de **Shell, Suncor, Proman** et du **gouvernement du Québec** qui permettra la construction. L'usine de **recyclage du carbone de Varennes**, d'une valeur de 1,2 milliard de dollars, comprendra un électrolyseur qui fournira de l'hydrogène et de l'oxygène pour produire du méthanol renouvelable destiné au transport maritime et des plastiques circulaires. L'exploitation commerciale devrait commencer en 2025. L'installation devrait couper plus de 170 000 t éq. CO2 par année, ce qui équivaut à retirer 50 000 voitures de la route.

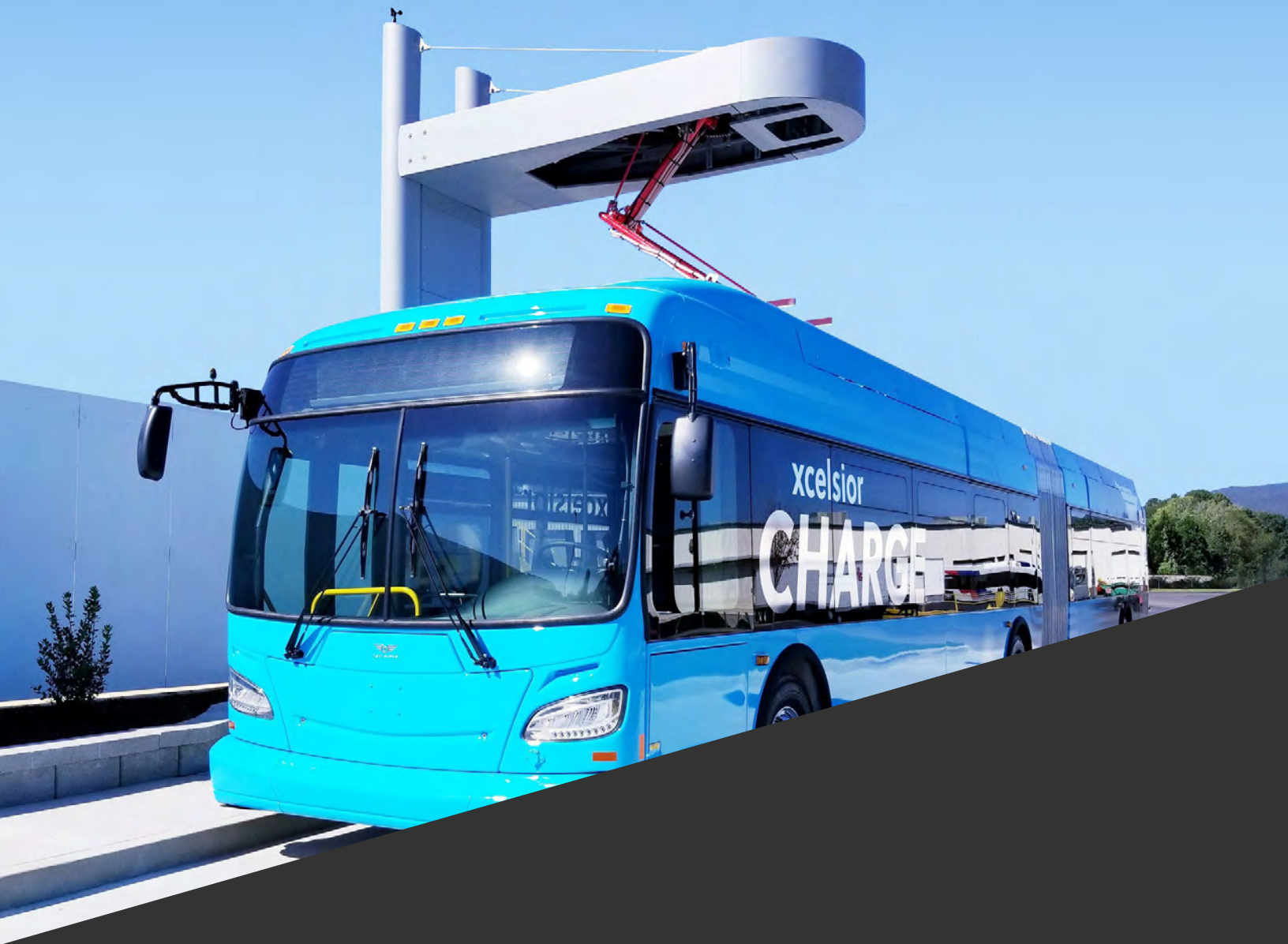
» La gestion de l'eau et des eaux usées

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont essentielles à la sécurité de l'eau potable, à la salubrité de l'environnement et à la croissance économique. Les municipalités, soit directement, soit par l'intermédiaire de services publics municipaux, possèdent et exploitent la grande majorité des infrastructures d'eau du Canada, y compris les usines de traitement de l'eau et des eaux usées, les canalisations, les ponceaux et les fossés, les stations de pompage et les installations de stockage. Dans de nombreuses collectivités, cette infrastructure vieillit ou ne répond plus aux normes. Dans les communautés autochtones, la situation peut être encore plus grave, et plus de 30 avis permanents d'ébullition de l'eau demeurent en vigueur.

En 2022-2023, la BIC a continué de chercher des occasions d'attirer des investissements privés dans le secteur de l'eau et des eaux usées et a coordonné activement ses efforts avec Infrastructure Canada. La BIC a effectué plusieurs transactions d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en partenariat avec les Premières Nations, dont il est question plus en détail dans la section sur les infrastructures autochtones du présent rapport.



» Port Stalashen Wastewater



TRANSPORT EN COMMUN

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Transport en commun

La BIC travaille en partenariat avec les propriétaires de transport en commun et les fournisseurs de services partout au pays pour offrir à la population canadienne des moyens pour des déplacements plus rapides et plus propres. Elle offre des solutions de financement novatrices pour le transport léger sur rail, le transport rapide par autobus, le métro et le développement axé sur le transport en commun, et elle offre plus particulièrement un financement flexible pour l'achat d'autobus zéro émission.

Les investissements de la BIC dans le transport en commun, comme l'investissement dans le Réseau express métropolitain dans la région de Montréal, aident les collectivités urbaines à croître, à réduire les émissions de GES et à désengorger la circulation en détournant les navetteurs de leur véhicule personnel.



11

engagements
d'investissement (au total)



3

engagements
d'investissement pris en
2022-2023



11

projets de structuration
d'investissements

3,2 G\$

engagés à ce jour

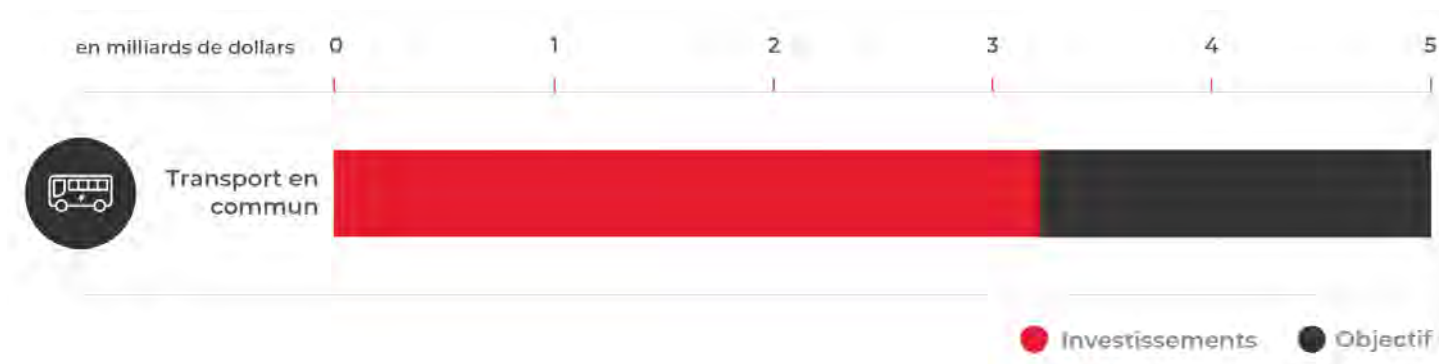


5 G\$

d'objectif à long terme



➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissements, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



➤ Autobus zéro émission

Les autobus diesel émettent des gaz à effet de serre considérables partout au Canada. Les autobus zéro émission (AZE) – alimentés par des batteries électriques ou de l'hydrogène – sont plus silencieux, réduisent la pollution et améliorent l'expérience de transport pour les usagers. Des dizaines de sociétés de transport en commun et de commissions scolaires ont décidé d'abandonner le diesel.

Grâce à des prêts directs aux exploitants de parcs de véhicules, la BIC couvre les coûts en capital initiaux des autobus zéro émission, qui sont le double ou le triple du coût des versions diesel. Les prêts sont remboursés à même les économies réelles générées par la baisse des coûts d'exploitation des AZE sur leur durée de vie utile. La BIC a engagé plus de 1 milliard de dollars pour aider les sociétés de transport en commun de Brampton, d'Edmonton, d'Ottawa, de la région de Durham et de Calgary à acheter de nouveaux véhicules, et près de 500 millions de dollars pour aider les exploitants d'autobus scolaires du Québec et de la Colombie-Britannique à moderniser leurs parcs.

Elle a lancé son initiative des AZE en vue d'accélérer l'adoption d'au moins 5 000 bus scolaires et de transport en commun zéro émission. Ensemble, le financement de 1,6 G\$ en AZE engagé à ce jour devrait soutenir l'achat de 5 300 AZE, ce qui dépasse les objectifs initiaux. Plus de 200 véhicules sont déjà sur la route, dont des autobus urbains à Edmonton et des autobus scolaires au Québec.

En 2022-2023, la BIC a clôturé plusieurs nouveaux investissements dans le transport en commun qui réduiront les émissions de GES et permettront aux usagers du transport en commun de se déplacer plus confortablement. Par exemple :

- » La BIC a clôturé son investissement avec la **ville d'Ottawa** jusqu'à concurrence de 380 millions de dollars pour financer l'achat d'un maximum de 446 autobus électriques à batterie d'ici la fin de 2027, ce qui devrait permettre d'économiser environ 38 400 t éq. CO2 par année.
- » La BIC s'est associée à la **ville de Calgary** dans le cadre d'un investissement de 165 millions de dollars pour l'achat de 259 autobus électriques à batterie par la ville qui remplaceront les autobus diesel, réduisant ainsi les émissions de GES de plus de 10 000 tonnes par année.
- » Elle s'est associée à la **région de Durham** pour un investissement pouvant atteindre 62 millions de dollars afin de soutenir l'achat de 98 autobus électriques à batterie, ce qui permettra d'économiser environ 6 525 t éq. CO2 par année.

Ville de Calgary



Le partenariat avec la Banque de l'infrastructure du Canada nous permet d'amorcer la transition de notre parc de véhicules de transport en commun du diesel aux carburants alternatifs. Cela nous aidera à réduire notre impact environnemental tout en continuant à fournir le service auquel les Calgariens s'attendent.

Sharon Fleming
Directrice, Calgary Transit



» AZE dans la ville d'Edmonton



» AZE dans la ville de Brampton



» AZE dans la région de Durham



COMMERCE ET TRANSPORT

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Commerce et transport

Les investissements de la BIC dans le secteur du commerce et transport accélèrent le développement de projets générateurs de revenus qui soutiennent les corridors commerciaux et améliorent la mobilité dans les régions. Il peut s'agir d'aéroports, de ports, de chemins de fer et d'installations logistiques, ainsi que de projets routiers et de ponts qui augmentent les flux de personnes et de marchandises, ou qui déplacent ces flux vers des modes de transport à plus faibles émissions de carbone.

Depuis les années 1980, les investissements du Canada dans les infrastructures commerciales ont diminué par rapport au volume commercial. Dans son rapport final de 2022, le Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement prévoyait que des investissements de près de 8 milliards de dollars par année seraient nécessaires dans les chemins de fer et les ports pour répondre à la croissance de la population et de l'économie du Canada.



3

engagements
d'investissement (au total)



10

projets de structuration
d'investissements

0,5 G\$

engagés à ce jour



5 G\$

d'objectif à long terme



➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissements, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



Les projets dans ce secteur sont confrontés à des défis uniques parce qu'ils impliquent des systèmes complexes, interdépendants et multimodaux, réglementés par différents niveaux de gouvernement. Les investissements de la BIC visent à accroître la capacité et à réduire les goulots d'étranglement, ce qui nécessite souvent des structures de financement qui assument des risques liés aux volumes de nouvelles infrastructures. Lorsque les projets de corridors commerciaux sont pris en considération, la BIC travaille en étroite collaboration avec Transports Canada et Infrastructure Canada, et collabore avec les ministères provinciaux des Transports pour cerner des projets potentiels.

➤ Services-conseils sur les améliorations portuaires et ferroviaires

Grâce à son expérience en matière d'élaboration de projets, la BIC a acquis des connaissances et des processus qui lui permettent d'évaluer efficacement un large éventail d'investissements proposés dès les premières étapes. En travaillant dès le départ pour déterminer les avantages publics potentiels et les arguments économiques, et en affinant la conception des projets et les structures financières, elle contribue à accélérer les décisions relatives aux projets.

La BIC aide les partenaires gouvernementaux à faire progresser un concept jusqu'à la conception technique initiale, à s'engager avec les parties prenantes, à évaluer l'économie du projet et à structurer les options de financement. Son travail de services-conseils permet aux entités gouvernementales de s'engager avec des partenaires potentiels pour le financement. Même si la décision finale est de ne pas aller de l'avant, une décision plus rapide est utile pour toutes les parties concernées, ce qui permet de consacrer du temps et des ressources ailleurs.

Deux projets d'infrastructure illustrent la valeur de ce rôle de services-conseils : les engagements dans le cadre de la plate-forme logistique d'exportation de l'île Ridley et du projet de train à grande fréquence de VIA Rail.



» Train à grande fréquence de VIA Rail

» **Port de Prince Rupert/Plate-forme logistique d'exportation de l'île Ridley**

En 2022-2023, la BIC a continué de travailler avec **l'administration portuaire de Prince Rupert**, le gouvernement fédéral et des entités du secteur privé pour faire progresser le développement de la **plate-forme logistique d'exportation de l'île Ridley**. Le projet comprendra de nouvelles installations de transbordement de marchandises en vrac et de marchandises diverses, une gare de triage intermodale et un parc de stockage de conteneurs dans le port de Prince Rupert, le troisième plus grand port du Canada. Ces nouvelles installations permettront le transbordement de marchandises en vrac (telles que les granulés de plastique, les céréales, les cultures agricoles spécialisées, le bois d'œuvre et la pâte à papier) du rail dans des conteneurs destinés à l'exportation. La BIC a fourni des conseils sur des solutions qui pourraient combler les lacunes du projet, comme l'incertitude entourant les volumes de conteneurs et la période d'augmentation des revenus.

» **Train à grande fréquence de VIA Rail**

En décembre 2018, **VIA Rail** et le **gouvernement du Canada** ont invité la BIC à évaluer l'analyse de rentabilisation initiale du projet de **train à grande fréquence (TGF)** de VIA. Ce projet de modernisation vise à offrir un service de trains de passagers plus fréquents reliant Toronto, Peterborough, Ottawa, Montréal, Trois-Rivières et la ville de Québec. Le projet consiste à construire des voies réservées sur plus de 1 000 kilomètres, ce qui permettra de réduire la durée des trajets, d'améliorer la fiabilité des services et de réduire les émissions en incitant les

voyageurs à délaissier la voiture, l'avion et le bus. Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada ont mis sur pied un bureau de projet conjoint (BPC) où, à titre de fournisseur de services-conseils et d'investisseur potentiel, la BIC a collaboré avec VIA sur la revue diligente et les volets financiers du projet, ainsi qu'aidé à définir la portée des travaux du projet proposé. Les travaux du BPC ont été achevés le 3 mars 2022.

Le gouvernement fédéral, sous la direction de Transports Canada, a lancé un processus d'approvisionnement concurrentiel. Il est en train d'identifier des candidats qualifiés avant de lancer une demande de propositions. L'objectif est de choisir un promoteur privé en 2024 pour travailler avec **VIA TGF**, la filiale nouvellement créée de VIA Rail, à la conception et au développement du projet.

Au fur et à mesure que le projet TGF progressera, la BIC continuera son rôle de fournisseur de services-conseils pour conseiller le gouvernement sur le rôle du secteur privé, en vue de faciliter un investissement de la BIC et d'attirer des capitaux du secteur privé.

» **Chemin de fer d'intérêt local du centre-est de l'Alberta**

En 2022-2023, la BIC a contribué à accélérer l'examen d'une nouvelle ligne ferroviaire en Alberta. Elle a convenu de collaborer avec la **province de l'Alberta**, la **Special Areas and Oyen Development Corporation** et **Oyen Regional Rail Company Inc.** pour explorer la faisabilité technique et financière de l'aménagement d'un réseau ferroviaire d'intérêt local dans le centre-est de l'Alberta qui relierait Oyen à un terminal intermodal en Alberta, qui donnerait à son tour accès à un port d'exportation sur la côte ouest. Un tel réseau ferroviaire d'intérêt local améliorerait l'accès aux marchés d'exportation, augmenterait les investissements économiques dans la région et fournirait une capacité supplémentaire sur les réseaux ferroviaires pour réduire les goulots d'étranglement dans le transport.

Soutien des minéraux critiques

En décembre 2022, le Canada a publié la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin d'accroître l'offre de minéraux critiques provenant de sources responsables qui appuieront le développement de l'économie verte et numérique. Soulignant que les minéraux critiques se trouvent souvent dans des régions nordiques et éloignées à accès limité, la stratégie met l'accent sur la « construction d'infrastructures durables ». Des investissements comme les routes et les chemins de fer pourraient appuyer les efforts d'extraction des minéraux critiques nécessaires à la transition mondiale vers une économie carboneutre, et en 2022-2023, la BIC a commencé à explorer de telles possibilités en collaboration avec les ministères.



INTERNET HAUT DÉBIT

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Internet haut débit

L'accès à Internet haut débit est essentiel à l'apprentissage, aux affaires, à l'obtention de services comme les soins de santé et à la communication avec les amis et la famille. Les investissements de la BIC dans les services d'Internet haut débit permettent à un plus grand nombre de collectivités rurales et éloignées de profiter de ces avantages sociaux et de ces possibilités économiques.

La BIC travaille sur des projets d'Internet haut débit du secteur privé, ainsi que sur des programmes du secteur public comme le Fonds pour la large bande universelle d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.



8

engagements
d'investissement (au total)



2

engagements
d'investissement pris en
2022-2023



5

projets de structuration
d'investissements

1,7 G\$

engagés à ce jour



3 G\$

d'objectif à long terme



➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissements, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



Les infrastructures de l'Internet haut débit dans les régions mal desservies sont souvent trop coûteuses en capital pour que les fournisseurs de services d'Internet du secteur privé puissent les mettre en place dans ces régions. En raison de la faible densité de population et du manque d'infrastructures d'Internet haut débit dans les régions rurales et éloignées, le coût de connecter chaque foyer est très élevé. La BIC fournit des dettes à long terme à faible coût, assorties de modalités souples, afin d'améliorer la faisabilité financière et l'attrait de ces projets pour les investisseurs privés et les fournisseurs de services d'Internet. Cela permet à la connectivité à Internet haut débit de se développer plus rapidement et de réduire les subventions requises des programmes gouvernementaux. La BIC investit uniquement dans des projets d'Internet haut débit qui connectent la population canadienne mal desservie, comme le définit ISDE.

Cinq transactions liées aux services d'Internet haut débit ont été conclues en 2022-2023, ce qui a permis de mobiliser des capitaux pour connecter plus de 208 000 foyers mal desservis. En janvier 2023, la BIC et **ATG Arrow Technology Group Limited Partnership** ont convenu des modalités d'un prêt de 8,1 millions de dollars qui aidera à doter le Nord de l'Alberta d'une infrastructure à large bande appartenant à des Autochtones. Le nouveau réseau de fibre optique reliera des foyers mal desservis dans 20 communautés autochtones et quatre collectivités rurales de l'Alberta. **Arrow Technology Group**, basé à Edmonton, qui dessert les entreprises et les communautés des Premières Nations dans l'Ouest du Canada, est chargé de la construction, de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance du nouveau service, et les travaux de construction sont en cours. Le prêt de la BIC, associé à des subventions provenant de divers fonds du gouvernement fédéral, soutiendra l'accès équitable à l'enseignement en ligne, aux services publics et au commerce électronique. Il s'agissait du premier investissement dans les services d'Internet haut débit dans l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones.

Première Nation d'Alexander



L'Internet a le pouvoir d'égaliser l'accès aux ressources et aux connaissances pour les communautés autochtones. En donnant accès aux mêmes ressources et aux mêmes possibilités que le reste de l'Alberta, nous pouvons ouvrir la voie à un avenir meilleur pour ceux et celles qui ont été laissés pour compte.

George Arcand Jr.

Chef de la Première Nation d'Alexander

La construction du projet **d'Internet haut débit au Manitoba** s'est poursuivie et la BIC y investit 164 millions de dollars. Le projet vise à relier jusqu'à 49 000 foyers mal desservis dans les collectivités rurales du Manitoba par la fibre jusqu'au domicile. La BIC a également poursuivi les travaux de services-conseils sur le projet de **liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq**, qui permettrait d'offrir une connectivité à Internet haut débit et de l'hydroélectricité à cinq communautés inuites éloignées au Nunavut. De plus amples renseignements sur le rôle de la BIC sont fournis dans la section sur les infrastructures autochtones qui suit.





INFRASTRUCTURES AUTOCHTONES

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Rapport sur les infrastructures autochtones

Les communautés autochtones partout au Canada font face à un important déficit d'infrastructure. Les installations de base comme les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, les liens de transport et les services d'Internet haut débit sont des exemples d'infrastructures qui amélioreront la qualité de vie des peuples autochtones et qui les relieront davantage aux possibilités.

Les investissements dans les infrastructures des communautés autochtones ont toujours été confrontés à des obstacles considérables, comme la dépendance d'un financement par subventions fédérales, le manque d'expérience en capital privé dans le financement de projets d'infrastructure autochtones et une base de revenus limitée pour assurer le service de tout financement. La nature éloignée de nombreuses communautés autochtones entraîne également une hausse des coûts des biens et des services, y compris le carburant et les matériaux de construction.

La BIC a une occasion importante de contribuer à un changement positif. Elle collabore avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour étudier et évaluer un large éventail de projets d'infrastructure susceptibles d'apporter des avantages en termes de durabilité, de faire progresser la réconciliation et de favoriser l'inclusion économique par l'emploi, la formation, l'éducation et les occasions commerciales.

En partenariat avec les communautés autochtones, la BIC a élargi son équipe axée sur les projets autochtones afin d'y inclure l'expertise nécessaire pour soutenir les investissements dans les infrastructures, faire progresser la réconciliation et accélérer les projets d'infrastructure dont ils ont grandement besoin.

Le rôle d'investisseur et de partenaire

La BIC a pour objectif d'investir au moins 1 milliard de dollars dans l'ensemble de ses secteurs prioritaires, ce qui profitera aux communautés autochtones du Canada et sera réalisé en partenariat avec elles.

La BIC investit activement dans des projets avec les communautés autochtones et appuie leur développement de trois façons.

1. Par l'entremise de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA), la BIC offre des prêts pour accélérer la réalisation de projets d'infrastructure communautaires de moindre envergure dans ses secteurs prioritaires. L'IICA est

une approche unique pour combler les lacunes en matière d'infrastructure avec les communautés autochtones et à leur avantage, et elle comporte des caractéristiques qui permettent la réalisation de projets de moindre envergure selon des modalités favorables et qui encouragent la participation directe des Autochtones. Voici quelques projets en cours de développement dans le cadre de l'IICA :

- » Des infrastructures de transport pour relier les communautés autochtones éloignées et rurales, comme l'investissement dans Tshiuetin Rail, qui relie trois communautés innues des Premières Nations au Québec et au Labrador
- » Des investissements dans l'énergie propre, y compris l'engagement à l'égard du projet Atlin Hydro, qui remplacera le diesel par la livraison d'énergie propre aux microréseaux du Yukon
- » Des investissements dans les infrastructures vertes qui permettent l'aménagement et l'expansion des réserves urbaines, comme l'investissement pour appuyer l'expansion de la Première Nation Nishnaabe Netmizaaggaming dans le Nord de l'Ontario et l'installation de traitement des eaux usées de Port Stalashen avec la bande indienne sechelte en Colombie-Britannique
- » Des investissements dans les services d'Internet haut débit pour soutenir la connectivité universelle à un service d'Internet d'au moins 50/10 Mbps dans les communautés autochtones, comme l'investissement avec Arrow Technology Group, qui offre une meilleure connectivité à au moins 20 communautés autochtones et à quatre collectivités rurales en Alberta
- » Dans le cadre de l'IICA, la BIC a pris des engagements d'investissement de 195 millions de dollars dans sept projets. Six d'entre eux ont atteint la clôture financière. Les perspectives sont bonnes pour des projets supplémentaires dans le cadre de l'IICA : au 31 mars 2023, 17 autres projets d'IICA étaient à des étapes antérieures ou à long terme, ce qui représente un investissement autochtone potentiel supplémentaire de 843 millions de dollars.

2. La BIC appuie et encourage la participation des communautés autochtones à des projets de grande envergure, y compris des partenariats qui font en sorte que les communautés puissent bénéficier des résultats en matière d'emploi et d'investissement qui y sont associés. Cela tient compte de l'importance et de l'impact des infrastructures à grande échelle et de la façon dont elles peuvent être avantageuses pour les communautés autochtones. Quelques exemples comprennent le projet avec Oneida Energy Storage, dans le cadre duquel la BIC travaille en partenariat avec la Six Nations of the Grand River Development Corporation et crée des occasions de stage pour les membres de la communauté des Six Nations, et

le projet éolien Bekevar, dans le cadre duquel la BIC investit en partenariat avec la Première Nation de Cowessess. Les entrepreneurs et les travailleurs autochtones bénéficieront des emplois disponibles dans le secteur de la construction, et les membres des Premières Nations auront accès à des occasions de formation.

3. La BIC soutient également les infrastructures autochtones en fournissant des conseils spécialisés pour accélérer l'élaboration et la planification de projets dans le but de faire progresser les projets jusqu'à un stade de préparation à l'investissement, comme pour le lien de fibre hydroélectrique au Kivalliq avec la Kivalliq Inuit Association of Nunavut et le lien de transport fixe de Georgina Island en partenariat avec la Première Nation des Chippewas de Georgina Island.

Projets d'infrastructure autochtones

IICA

Grande échelle

Clôture financière atteinte

Internet haut débit avec Arrow Technology Group

Oneida Energy Storage

Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw

Énergie éolienne Bekevar

Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods

Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg

Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen

Projet ferroviaire Tshiuetin

Engagement d'investissement

Expansion hydroélectrique d'Atlin

Faits saillants relatifs aux projets 2022-2023

En 2022-2023, la BIC a pris quatre engagements d'investissement dans le cadre de l'IICA (l'Internet haut débit avec Arrow Technology Group, l'ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg, l'usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen et l'installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods). Chacun de ces projets a également atteint la clôture financière au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les projets de grande envergure avec participation autochtone, en 2022-2023, la BIC a pris un engagement d'investissement et a atteint la clôture financière du projet éolien Bekevar. Au cours de l'exercice, la BIC atteint la clôture financière de son investissement avec Oneida Energy Storage, l'un des plus importants projets de stockage d'énergie en Ontario, qui fournira une capacité d'électricité propre et fiable en tirant et en stockant de l'énergie renouvelable pendant les périodes creuses et en la remettant au réseau de l'Ontario lorsque la demande d'énergie atteint son sommet. Compte tenu des investissements antérieurs et des services-conseils en cours, il existe un solide portefeuille d'activités dans ce secteur. Trois exemples de l'impact de la BIC incluent les besoins de systèmes d'eau propre, l'importance des efforts en matière de services-conseils et les efforts plus larges pour promouvoir l'inclusion dans les projets :

Remplacement d'usines de traitement d'eau vieillissantes

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont essentielles à la sécurité de l'eau potable, à la salubrité de l'environnement et à la croissance économique. Ces infrastructures, y compris les usines de traitement de l'eau et des eaux usées, vieillissent et se détériorent, et la situation est pire dans les communautés des Premières Nations.

Grâce à ses investissements, la BIC contribue à combler le déficit d'infrastructures en matière d'eau dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Près de Saskatoon, la BIC prête 27,3 millions de dollars au groupe Des Nedhe, la société de développement économique de la **Première Nation d'English River**, pour construire une nouvelle installation de traitement des eaux usées et des infrastructures essentielles dans la **réserve urbaine de Grasswoods**. Lorsque la construction sera terminée en 2024, l'installation fera progresser la transition vers l'abandon des systèmes d'égouts septiques, réduisant ainsi les impacts environnementaux et appuyant le développement durable futur. L'installation permettra également à une municipalité rurale voisine de bénéficier de services de traitement des eaux usées et offrira des occasions d'emploi et de formation aux membres de la communauté des Premières Nations. Des Nedhe Group sera le propriétaire et l'exploitant de l'installation, les opérations initiales et la formation étant assurées par **Saskatchewan Water Corporation (SaskWater)**.

Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods



Des entreprises innovatrices comme celle que nous créons entre le Groupe Des Nedhe, la Première Nation d'English River et nos partenaires ont le pouvoir non seulement de générer des revenus à court terme, mais surtout de soutenir l'autodétermination à long terme de la communauté.

Sean Willy

*Président et chef de la direction,
Des Nedhe Group*

Sur la côte ouest, le **district de l'administration de la Nation shíshálhe** possède et exploite depuis 26 ans une usine de traitement des eaux usées sur les terres de la Nation shíshálhe près de Sechelt, en Colombie-Britannique. L'usine avait une capacité limitée et avait atteint sa fin de vie. La maintenance était à la fois coûteuse et difficile, car certaines pièces utilisées dans l'usine n'étaient plus fabriquées. La BIC a convenu, avec le ministère du Développement des ressources humaines, de prêter plus de 6 millions de dollars pour soutenir une nouvelle **usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen**. La nouvelle usine favorisera la croissance économique, protégera l'environnement marin et préservera la santé publique. Elle desservira 91 unités résidentielles déjà raccordées à l'ancienne usine et, grâce à sa capacité supérieure à celle de l'ancienne usine, elle permettra de raccorder un nombre similaire d'unités dotées de fosses septiques.

Dans le Nord de l'Ontario, la BIC a finalisé un prêt de 7,9 millions de dollars pour aider la communauté **Netmizaaggamig Nishnaabeg** (anciennement Première Nation de Pic Mobert) à construire des infrastructures essentielles, y compris des extensions de routes, des services électriques et d'eau, qui permettront un nouveau développement sur une extension



» Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods

de la réserve. La communauté Netmizaaggamig Nishnaabeg a ajouté plus de 1 000 hectares de terres à sa réserve Pic Mobert North, sur laquelle ce projet sera situé. Le financement de la BIC contribue à l'établissement de lots de construction entièrement viabilisés pour le logement abordable et social multifamilial, le logement du marché et du personnel et l'utilisation commerciale afin d'améliorer le niveau de vie et d'attirer plus de membres des Premières Nations hors réserve dans la communauté.

Promouvoir l'inclusion et la réconciliation

Le travail de la BIC avec les peuples autochtones va au-delà des investissements et des services-conseils. Elle met également l'accent sur l'inclusion des Autochtones de diverses façons. Par exemple :

- » La BIC est associée à l'Aboriginal Financial Officers Association (AFOA) pour élaborer une formation sur le financement de projets afin de renforcer les capacités des communautés autochtones. AFOA Canada a collaboré avec la BIC et la Banque TD à l'élaboration d'un programme de certification de financement de projets qui renforcera la capacité des peuples et des communautés autochtones de structurer et de gérer de grands projets d'infrastructure. Le nouveau programme de certification comprendra des modules sur la gestion des risques, le financement de projets, l'approvisionnement et l'entretien des actifs.
- » L'équipe de la BIC rencontre régulièrement les communautés pour établir les relations et les organisations qui sont essentielles au succès des investissements autochtones. Les membres de l'équipe de la BIC font la promotion de l'inclusion autochtone dans tous les secteurs dans lesquels la BIC investit et sont souvent invités à des conférences clés sur l'infrastructure et la réconciliation économique.
- » Ils examinent les processus d'approvisionnement et les pratiques exemplaires afin d'appuyer l'inclusion autochtone dans certains consultants et fournisseurs de services. En ce qui concerne la revue diligente dans le cadre d'ententes, par exemple, la BIC demande aux cabinets juridiques et techniques avec lesquels elle travaille d'inclure dans leurs équipes des experts autochtones et des personnes ayant de l'expérience autochtone. Il est important que les fournisseurs avec lesquels la BIC fait affaire aient la compréhension et le contexte nécessaires pour répondre aux besoins de la revue diligente dans le cadre de l'entente et collaborent avec les communautés autochtones.
- » Les pratiques d'embauche de la BIC ciblent les occasions de former une main-d'œuvre diversifiée qui comprend les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits au sein de diverses équipes.

Générer des résultats

Afin de suivre les progrès vers l'atteinte de l'objectif de 1 milliard de dollars, la BIC fait le suivi du montant des engagements d'investissement pris dans des projets qui procureront des avantages directs aux communautés autochtones. Au 31 mars 2023, la BIC avait pris des engagements d'investissement de 316 millions de dollars dans des projets aux côtés des communautés autochtones et pour leur bénéfice. Il s'agit notamment de projets dans le cadre de l'IICA et d'une quote-part d'autres projets dans lesquels il y a une participation autochtone, comme c'est le cas de l'investissement avec Oneida Energy Storage.

Pour mesurer l'impact de son travail, la BIC a suivi le nombre de communautés autochtones qui bénéficient directement des projets de l'IICA de la BIC. Selon les projets qui ont atteint la clôture financière, 27 collectivités ont directement bénéficié de l'investissement de la BIC.

Élaboration d'une nouvelle approche pour suivre l'impact sur les communautés autochtones

Jusqu'à la fin de 2022-2023, la BIC a mesuré l'impact des investissements autochtones en fonction du nombre de communautés autochtones qui ont bénéficié de cet investissement. Bien que cela ait aidé à comprendre l'impact de la BIC, la mesure comporte des limites : certains investissements, comme une usine de traitement des eaux usées, pourraient profiter à une seule communauté, tandis que d'autres, comme un réseau d'Internet haut débit, pourraient profiter à des dizaines de communautés. La BIC collabore avec ses partenaires autochtones pour élaborer une approche actualisée pour évaluer, mesurer et suivre les avantages des projets d'infrastructure financés par la BIC.

Perspectives d'avenir : permettre le co-investissement autochtone

Bien que les communautés autochtones aient pu négocier la possibilité d'acheter des participations dans des projets d'infrastructure, elles n'ont souvent pas accès à des capitaux abordables pour y parvenir.

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral a annoncé que la BIC accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acheter des participations dans des projets d'infrastructure dans lesquels la BIC investit également. Ces prêts proviendront de l'enveloppe de financement existante de la BIC.

La BIC est bien placée pour assumer ce rôle grâce à un éventail de projets dans lesquels les communautés autochtones cherchent des capitaux pour participer au capital.



SOUTENIR LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Soutenir le processus d'investissement

➤ Un centre d'expertise

Les activités de la BIC en matière de connaissances et de recherche constituent une autre occasion d'influer de manière positive sur l'évolution des investissements dans l'infrastructure au Canada. La participation et le soutien à la recherche de grande qualité liés au mandat de la BIC ne font pas qu'appuyer les objectifs d'entreprise et d'investissement globaux – ils aident à éclairer et à élaborer des projets entrepris avec les partenaires, favorisent des choix éclairés en matière de politiques et d'investissements dans le secteur et positionnent la BIC comme un centre d'expertise et un porte-parole de premier plan pour aider à résoudre les problèmes d'infrastructure du Canada.

Les activités en matière de connaissances et de recherche couvrent un large éventail. Elles vont d'activités à vocation commerciale qui peuvent donner des perspectives sur les marchés et sur les occasions d'investissement pour la BIC à des travaux à vocation publique qui peuvent informer les gouvernements, l'industrie et les promoteurs de l'infrastructure sur la nature des problèmes, des défis et des solutions. La BIC met davantage l'accent sur les initiatives de recherche qui façonnent sa stratégie d'investissement interne et qui stimulent ou accélèrent les projets dans ses secteurs prioritaires que sur les sujets d'infrastructure généraux. Les recherches que la BIC appuie avec des tiers experts sont accessibles au public.

En 2022-2023, la BIC a appuyé les projets de recherche suivants :

- » **L'étude *Secure Smart Cities : Making Municipal Critical Infrastructure Cyber Resilient*** (Cybersecure Policy Exchange de l'Université métropolitaine de Toronto) – Cette étude a examiné les défis et les besoins des municipalités en matière de protection de leurs infrastructures essentielles contre les cybermenaces, a examiné le paysage politique et a produit un ensemble de recommandations.
- » **L'étude *Green Retrofit Economy*** (Delphi Group et le Conseil du bâtiment durable du Canada) – Cette étude a permis de déterminer comment accélérer les rénovations énergétiques des bâtiments, y compris les grands bâtiments industriels, commerciaux et résidentiels, en examinant la capacité de la main-d'œuvre et les chaînes d'approvisionnement. Elle énumère les obstacles, les opportunités et les principales recommandations.

- » **Récupération des plus-values d'urbanisation** – En avril 2023, l'Institut de l'infrastructure de l'Université de Toronto a publié un document de recherche appuyé par la BIC, intitulé Récupération des plus-values d'urbanisation – Payer pour les collectivités axées sur le transport en commun. La récupération des plus-values d'urbanisation tient compte du fait que le transport en commun accroît la valeur pour les propriétaires fonciers des environs et tire parti de l'« augmentation de la valeur », c'est-à-dire des droits, des modifications et des prélèvements imposés aux propriétaires fonciers, aux fins de réinvestissement dans la collectivité. L'étude a identifié différents outils de récupération des plus-values d'urbanisation, a examiné le paysage politique et a étudié les options de flux de revenus pour financer les services publics. L'étude a notamment permis de déterminer comment la BIC pourrait jouer un rôle clé dans le partage des risques et l'utilisation de capitaux privés pour accroître la valeur des terres.

La BIC appuie ou poursuit d'autres recherches sur des sujets qui correspondent à ses priorités en matière d'investissement, notamment la capacité et le transport d'électricité, les goulots d'étranglement, les investissements visant à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les répercussions, et le développement de centres d'hydrogène.

La gestion des actifs

Pour accompagner la croissance du portefeuille, la BIC a une équipe de gestion d'actifs spécialisée qui travaille avec les contreparties à l'exécution des modalités des ententes, surveille activement le rendement des investissements et exerce d'autres activités liées à la gestion du portefeuille.

La surveillance du rendement des investissements consiste à recueillir des renseignements pertinents et à mesurer le rendement sur l'horizon d'investissement, y compris le suivi de la construction, du rendement financier, et des impacts et la surveillance des risques. La BIC s'assure que ses investissements contribuent aux résultats attendus et que les risques sont adéquatement surveillés, mesurés et, le cas échéant, atténués. L'équipe repère également des occasions de réaliser des activités d'impact et de création de valeur supplémentaires.

Perspectives d'investissement

La BIC communique régulièrement avec des investisseurs privés, des prêteurs commerciaux et d'autres acteurs nationaux et mondiaux du secteur des infrastructures afin de comprendre l'intérêt pour les investissements dans différents types de projets et dans des projets précis. Dans le cadre de ce travail, la BIC a mis au point un éventail d'investissements potentiels dans chacun de ses secteurs prioritaires, dont plusieurs en sont aux étapes d'évaluation et de structuration des investissements du processus d'investissement de la BIC.

Le tableau sur la page suivante donne un aperçu des projets qui en sont aux dernières étapes du processus d'investissement. Pour mettre les choses en contexte, le tableau présente les projets potentiels en structuration d'investissement (étape 3), ceux en engagement d'investissement et en revue diligente finale (étape 4) et ceux qui ont atteint la clôture financière (étape 5).

Les projets de l'étape 3 sont un indicateur clé des engagements d'investissement potentiels et, à la fin de l'exercice, s'élevaient à plus de 14 milliards de dollars en capital potentiel à déployer par la BIC, ce qui dépasse les 9,7 milliards de dollars d'engagements d'investissement pris jusqu'à maintenant.

Projets en cours et projets prospectifs (au 31 mars 2023)

	Étape 3 : Structuration et engagement d'investissement	Étape 4 : Négociations finales et clôture	Étape 5 : Financement suivi et sortie	Total (étape 3 à 5)
Secteur	Investissements pour lesquels la BIC a évalué l'occasion, a déterminé qu'elle respecterait probablement ses critères d'investissement et est en négociation pour une feuille de modalités; ces investissements n'atteindront pas tous l'étape 5	Investissements pour lesquels la BIC a exécuté une feuille de modalités avec le partenaire du projet et en est aux dernières étapes de la revue diligente et de la clôture	Investissements pour lesquels la BIC a signé un accord d'investissement et atteint une clôture financière avec le partenaire du projet	
	#	#	#	
Transport en commun	11	0	11	22
Énergie propre	19	1	6	26
Infrastructures vertes	11	2	15	28
Internet haut débit	5	1	7	13
Commerce et transport	10	0	3	13
Total	56	4	42	102



ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS D'ENTREPRISE

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Activités et opérations d'entreprise

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la création de la BIC, l'organisation s'est développée en termes d'effectifs, de capacités et de maturité, ce qui a permis d'accélérer le rythme et d'élargir la portée des activités.

Au départ, la BIC s'est concentrée sur la constitution des équipes des investissements, car elles étaient essentielles au rôle d'investisseur d'impact. Récemment, elle a augmenté l'effectif dans d'autres fonctions essentielles pour s'assurer que les équipes des investissements sont bien soutenues et prêtes à réussir.

Les bureaux de la BIC sont situés à Toronto, et des membres du personnel supplémentaires sont situés à Montréal et à Calgary afin d'établir des relations et de soutenir les activités partout au pays. Au 31 mars 2023, la BIC comptait 122 membres du personnel, comparativement à 92 un an plutôt. La BIC continue d'accroître ses capacités en matière d'investissements et de fonctions commerciales clés, notamment la gestion d'actifs, les technologies de l'information, les communications et la stratégie. Il s'agit d'un élément essentiel pour soutenir l'accroissement du volume des activités d'investissement au sein de la BIC et pour assurer une gestion prudente et responsable du portefeuille en croissance.

En janvier 2023, après du recrutement important au sein de l'organisation, la BIC a renouvelé son énoncé de culture afin de mettre l'accent sur l'aspiration à avoir de l'impact. La BIC a également mis à jour ses valeurs organisationnelles, qui sont les suivantes :

- » **Améliorer les choses, pour le Canada**
- » **Innover**
- » **Incarner le meilleur des secteurs public et privé**
- » **Célébrer nos différences**

Beaucoup d'organisations parlent de faire une différence. La BIC le fait tous les jours. Elle possède une équipe souple et diversifiée de spécialistes de la résolution de problèmes, avec un objectif commun : travailler ensemble pour mener de façon créative des transactions qui répondent à certains des défis les plus complexes en matière d'infrastructure au pays.

Quel que soit le rôle ou le niveau d'une personne, à la BIC, tout le monde a une voix et les gens écoutent.

Diversité et inclusion

La BIC s'engage à offrir aux membres de son personnel un milieu et un environnement de travail inclusif, équitable et respectueux – qui permet aux membres du personnel d'apporter leurs connaissances, leurs idées, et leurs approches et où ils/elles peuvent réaliser leur plein potentiel. La BIC s'efforce de créer une expérience positive pour les membres de son personnel en se concentrant sur le recrutement de candidats diversifiés – des personnes talentueuses possédant des antécédents et des expériences variés – et en offrant des occasions de développement professionnel et des expériences qui font de la BIC un lieu d'apprentissage et de croissance.

Le comité de la diversité et de l'inclusion, établi à l'automne 2021, agit à titre d'organisme de discussion et de conseil sur les politiques, les programmes et les initiatives liés à la diversité et l'inclusion. Le comité est composé de personnes provenant de tous les secteurs de l'organisation dont les efforts sont renforcés par le travail de trois sous-comités portant sur le recrutement et le maintien en poste, la gestion des talents et la formation. En 2022-2023, le comité de la diversité et de l'inclusion a également été consulté dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel sur l'accessibilité (voir ci-après).

L'équipe a mené un sondage sur l'engagement des membres du personnel en février 2023 et a obtenu un score d'engagement élevé, supérieur à l'indice de référence du groupe de pairs. Dans les domaines fortement corrélés à l'engagement organisationnel, y compris l'efficacité du leadership de la direction, la diversité et l'inclusion, et la culture organisationnelle, la BIC a obtenu un score élevé. À l'avenir, la BIC continuera de mettre l'accent sur ces points forts et d'élargir ses efforts en matière de croissance et de développement, d'expérience de travail hybride/expérience de membre du personnel et de transparence totale en matière de rémunération.

Engagement en faveur de l'accessibilité

La BIC s'engage à créer une expérience sans obstacle pour toutes les personnes handicapées, y compris les membres de son personnel, les clients, les fournisseurs et d'autres parties prenantes. Le plan pluriannuel sur l'accessibilité, publié en décembre 2022, constitue la stratégie et la feuille de route pour respecter les engagements et les objectifs en matière d'accessibilité. Dans l'élaboration du plan, la BIC a été guidée par les principes directeurs suivants :

- » intégrer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées dans la stratégie organisationnelle en matière de diversité et d'inclusion
- » prendre des mesures délibérées pour créer une expérience sans obstacles pour les personnes handicapées

- » incarner la stratégie « Rien sans nous » du gouvernement du Canada en consultant activement les personnes handicapées sur les décisions clés et la mise en œuvre du plan
- » créer une culture d'inclusion en intégrant l'accessibilité aux comportements quotidiens
- » sensibiliser le personnel à l'importance de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées

Les consultations et les recherches menées dans le cadre de l'élaboration du plan d'accessibilité ont permis de découvrir les occasions suivantes :

- » accroître la représentation et l'inclusion d'un plus large éventail de handicaps au sein de la BIC
- » améliorer l'accessibilité des processus de recrutement, d'entrée en fonction et d'emploi
- » assurer l'accessibilité des espaces de travail en établissant une norme d'accessibilité
- » offrir de la formation aux membres de la direction, aux chefs d'équipe et aux membres du personnel, et développer les communications internes sur l'accessibilité
- » veiller à ce que le site Web, les actifs numériques, les documents destinés aux clients, les réunions et les événements soient accessibles

Le plan sur l'accessibilité contient des actions détaillées visant à éliminer les obstacles et à améliorer l'accessibilité. Le plan est disponible sur le site Web de la BIC ou sur demande dans différents formats (gros caractères, braille, audio et formats électroniques compatibles avec les technologies d'adaptation).

Environnement de travail hybride

La BIC a été exploitée sous son plan de continuité des activités et, de mars 2020 à la fin de mars 2022, les membres du personnel travaillant à distance pendant la période de pandémie de la COVID-19. Au début de 2022-2023, la BIC a commencé un retour graduel à la normale des activités en mettant l'accent sur la santé et la sécurité.

Un environnement de travail hybride a été officiellement adopté pour tous les membres du personnel. Les équipes doivent pouvoir se réunir en personne, mais la flexibilité qu'offre le travail à distance est également appréciée. Les membres du personnel travaillent dans les bureaux de la BIC en moyenne trois jours par semaine. L'environnement hybride permet aux membres du personnel de travailler à distance, tout en favorisant la collaboration interfonctionnelle et d'équipe les jours où ils se réunissent au bureau.

Transparence

La BIC s'engage à être ouverte et transparente avec la population canadienne sur ses opérations, ses investissements et ses processus décisionnels, tout en respectant la confidentialité des informations commercialement sensibles.

Le plan d'entreprise établit des objectifs d'entreprise pluriannuels et des mesures prévues qui sont alignés sur les priorités stratégiques. Un résumé du plan d'entreprise est publié chaque année. La BIC doit rendre compte à l'actionnaire et à la population canadienne de l'atteinte des résultats prévus. Le rendement est discuté lors des assemblées publiques annuelles, dans les rapports financiers trimestriels, dans la publication de 2022 sur la durabilité et l'impact, et dans les rapports annuels.

Les principales politiques générales sur les opérations et les processus décisionnels de la BIC, y compris sa politique d'approvisionnement, sa politique d'investissement et son code de conduite, sont disponibles sur le site Web de la BIC dans la section [À propos](#). La même section comprend également les rapports actuels et archivés et les documents relatifs aux assemblées publiques, les rapports sur les frais de voyage et d'accueil des membres du conseil d'administration et des membres de la direction, ainsi que les rapports annuels sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*.



GESTION DES RISQUES

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Gestion des risques

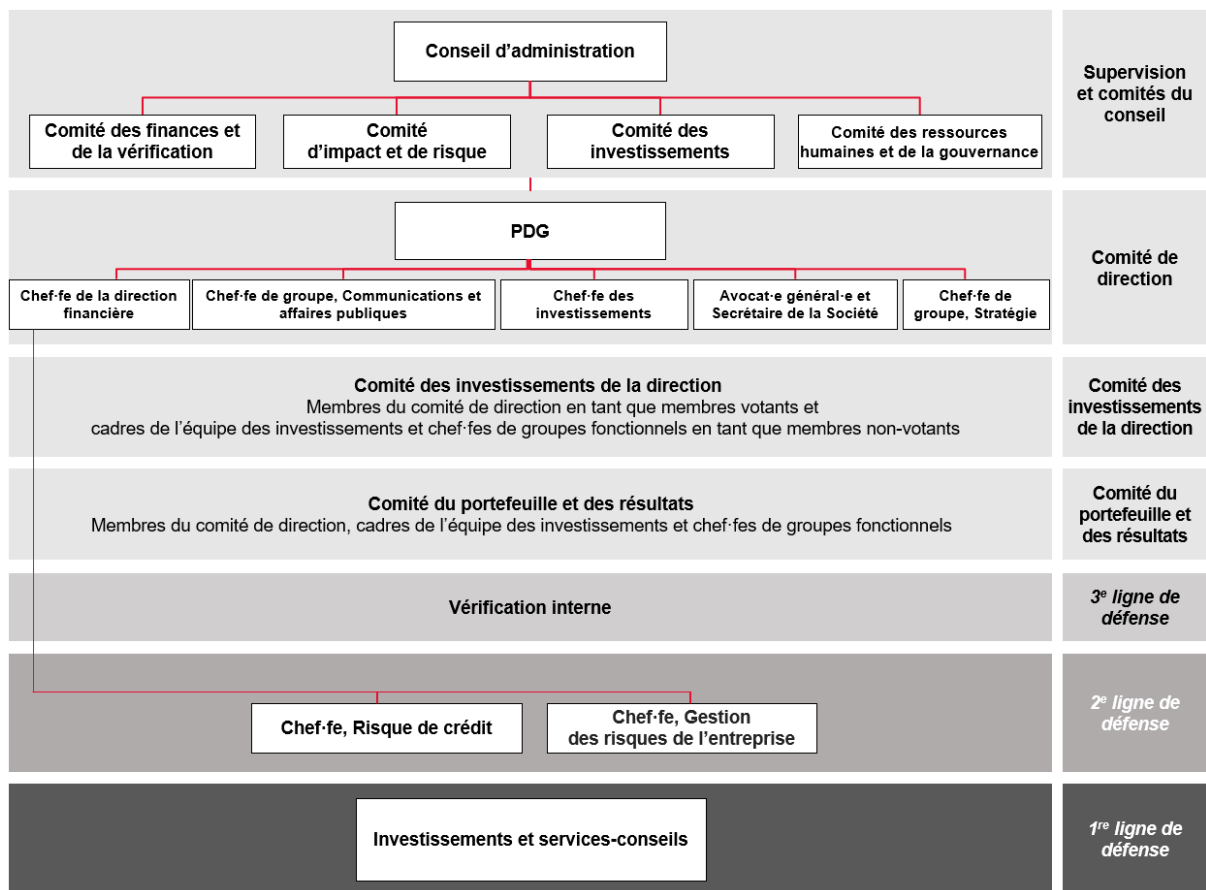
La BIC a été conçue pour être une institution assumant des risques. Assumer des risques est essentiel de l'activité de la BIC, dans le contexte de son mandat spécifique et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles.

Le mandat de la BIC est de financer des projets générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public, et la nature de ses activités l'oblige à assumer des risques plus élevés que ceux que le secteur privé est disposé ou apte à accepter. En assumant un risque plus élevé, la BIC est en mesure d'attirer une plus grande proportion d'investissements du secteur privé dans des projets d'infrastructure canadiens, ce qui aide à faire avancer des projets qui, autrement, n'iraient pas de l'avant.

C'est pourquoi le risque n'est pas considéré de la même manière que par les autres investisseurs. La BIC n'établit pas le prix de ses investissements uniquement en fonction du risque – le prix et la structure de sa participation sont établis de manière à obtenir des résultats et, si possible, à maximiser les résultats d'intérêt public. L'évaluation du risque par rapport au résultat d'intérêt public prévu d'un projet est évaluée au niveau de la direction et soumise à la recommandation du conseil.

Gouvernance des risques

La gouvernance des risques est bien établie au sein de la BIC. Elle utilise le modèle des trois lignes de gouvernance des risques (ou des trois lignes de défense) présenté dans le diagramme ci-dessous. Cette approche est appuyée par un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE), des processus et des procédures de gestion des risques et une formation sur la gestion des risques.



L'équipe des investissements de la BIC (la première ligne) est responsable de la mise en œuvre de la politique d'investissement, qui établit les paramètres, les lignes directrices et le processus décisionnel en matière d'investissement conçus pour assurer une prise de risques appropriée. Les équipes juridiques, de la finance, du risque de crédit, de la stratégie et des communications jouent également un rôle dans la gestion des risques, par exemple en exerçant une revue diligente des occasions d'investissement, en documentant les risques et les facteurs d'atténuation et en participant à la prise de décisions.

De plus, au cours de l'exercice 2022-2023, la BIC a restructuré sa fonction de gestion des risques en remplaçant un chef, Risque, par un chef, Risque de crédit, et un chef, Risque de l'entreprise (deuxième ligne), reconnaissant que ces deux secteurs sont distincts l'un de l'autre. La BIC maintient un service de vérification interne indépendant (la troisième ligne) pour assurer l'efficacité des contrôles et des processus internes, et cette fonction relève directement du comité des finances et de la vérification du conseil.

Comme décrit dans la section Gouvernance du présent rapport annuel, le comité des investissements de la direction (CID) examine et recommande la politique d'investissement au conseil d'administration pour approbation, contrôle le respect de la politique, des paramètres et des limites d'approbation établis par le conseil d'administration, et examine les propositions d'investissement pour recommandation au conseil d'administration ou approuve les propositions dans le cadre de paramètres et de limites d'approbation spécifiques.

Le programme de GRE de la BIC est axé sur l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance des risques qui peuvent représenter à la fois des menaces et des occasions lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs. Dans le cadre du programme de GRE, la direction fait le suivi des problèmes potentiels dans un registre des risques et fournit des tableaux de bord trimestriels sur les risques de l'entreprise au comité d'impact et du risque du conseil. Il s'agit notamment de rendre compte des principaux risques et des risques émergents de la BIC, de son rendement par rapport à son appétit pour le risque et des indicateurs de risque clés. La BIC est en train d'établir une solide culture de gestion des risques dans le but de relever et d'atténuer rapidement et efficacement les défis potentiels afin de soutenir une prise de décisions éclairée en fonction des risques.

L'organisation s'agrandit et prend de l'ampleur. L'équipe de la BIC étudie un plus grand éventail d'occasions d'investissement potentielles et bâtit un portefeuille d'actifs en croissance. Les pratiques de gestion des risques de l'entreprise, les politiques et procédures en matière de crédit et la formation des membres du personnel évoluent pour suivre le rythme de cette croissance et de cette maturité accrue, et la BIC continuera de s'aligner sur les meilleures pratiques et les cadres de gestion des risques mondiaux de premier plan.

Risques liés aux investissements

Depuis 2021-2022, le cadre d'investissement de la BIC régit ses décisions d'investissement. Il fournit les critères et les seuils d'évaluation pour toutes les décisions d'investissement et met l'accent sur la relation entre les risques liés aux investissements et les résultats d'intérêt public à atteindre.

La politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration de la BIC précise que les projets et les risques connexes sont supervisés par le CID et le comité des investissements du conseil d'administration à des points de décision clés, sous la supervision du conseil d'administration entier. La BIC adopte une approche systématique et rigoureuse à l'égard de l'approbation et de l'exécution des projets, en assurant une gestion des risques appropriée. En tant qu'investisseur, la BIC est exposée aux risques habituellement associés aux activités d'investissement. Ces risques comprennent les risques liés aux partenariats, comme les différends commerciaux ou l'incapacité d'attirer des investissements de partenaires dans des projets, le risque de crédit et les risques macroéconomiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt, qui peuvent avoir un impact sur les actifs de la BIC.

La BIC a établi des fourchettes cibles de répartition du capital par secteur prioritaire, et non par région ou exercice. Compte tenu de la nature de son mandat, l'exposition de la BIC à des risques sera toujours plus concentrée que celle de tout autre portefeuille d'investissement dans les infrastructures de taille similaire. Le risque de concentration par secteur ou industrie

est inévitable et découle de l'orientation stratégique sur les secteurs prioritaires et du rôle sur le marché de la BIC.

Pour évaluer les risques, la BIC utilise une méthode interne d'évaluation des risques applicable aux opérations de financement de projets. Cette approche permet une approche uniforme des opérations de cotation du risque. En ce qui a trait aux sociétés emprunteuses, la BIC utilise un système de cotation des titres de créance d'entreprise standard.

Incidence fiscale

Sur les 35 milliards de dollars que la BIC a alloués pour participer à des transactions liées à l'infrastructure, le gouvernement du Canada prévoit passer une charge de 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier. La BIC cherche à maximiser l'infrastructure qu'elle fournit et les résultats qui en découlent dans cette enveloppe.

La BIC n'octroie pas de subvention dont la charge totale peut être estimée avec exactitude au moment de la décision. Elle fait plutôt des investissements dont les résultats sont répartis. La fonction de gestion des risques de la BIC estime les pertes provisionnelles sur ses investissements, qui sont préparées au moment de la décision d'investissement et sont examinées régulièrement sur la durée de l'investissement. Cette estimation est principalement fondée sur des facteurs de risque liés à la construction, à l'exploitation et à la structuration financière et évolue au cours de la durée de la transaction en fonction du rendement de l'investissement, ce qui entraîne ultimement le remboursement du capital de la BIC ou une perte du capital de la BIC. Comme pour tout investissement, il est possible que le rendement financier réel d'un investissement diffère des attentes.

La BIC commence également à évaluer les pertes provisionnelles imprévues qui reflètent la mesure dans laquelle les pertes dépassent les niveaux prévus selon divers scénarios. Le mandat de la BIC crée des expositions comportant un degré plus élevé d'incertitude à l'égard des risques inhérents aux projets, ce qui augmente la possibilité d'une estimation des pertes plus élevées. Les pertes imprévues continueront d'être réévaluées pour tenir compte des conditions actuelles du marché, des risques inhérents aux investissements et de la qualité du crédit, tous des facteurs qui changent au cours de la durée d'une opération. Les investissements actuels et futurs potentiels de la BIC sont souvent effectués dans des secteurs en phase de démarrage technologique qui ne sont habituellement pas desservis par d'autres institutions financières. Les facteurs de risque ne sont donc pas facilement quantifiables et l'application de mesures standard de la volatilité est difficile.

Les normes comptables ne permettent pas la comptabilisation intégrale et immédiate de ces risques dans les états financiers de la BIC. Aux fins de l'établissement des rapports financiers, la détérioration du crédit est constatée au moyen d'une provision générale pour

dépréciation qui est appliquée à chaque prêt et qui est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui fait l'objet d'un suivi continu et qui est ajustée en fonction des variations du risque de crédit. Une provision pour dépréciation spécifique est établie dans les cas où des événements de dépréciation connus réduiraient leur recouvrabilité prévue. Ensemble, ces éléments représentent la provision pour dépréciation de prêt qui est comptabilisée en regard du prêt à recevoir.

Aux fins comptables, les investissements sont comptabilisés au coût, sauf si les conditions concessionnelles sont considérables et dépassent 25 % de la valeur nominale du prêt en utilisant le taux d'emprunt du gouvernement du Canada comme taux d'actualisation. Lorsqu'un prêt est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits de manière logique et systématique sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt et en portant au crédit les revenus.

La BIC peaufine constamment son analyse pour s'assurer de maximiser l'incidence de ses activités d'investissement, qui demeurent dans l'enveloppe budgétaire établie par le gouvernement du Canada.

Risques liés à l'élaboration des projets

La BIC investit dans des projets d'infrastructure dont l'approvisionnement et la réalisation sont assurés par ses partenaires, et elle peut être confrontée à des risques liés à l'élaboration du projet, tels que des retards ou une inflation des coûts.

Les promoteurs doivent conduire leurs projets tout au long de leur élaboration et gérer les risques et les défis qui y sont associés. La décision d'aller de l'avant avec un projet et la façon de gérer les risques sont habituellement prises par le promoteur du projet, plutôt que par la BIC. Les grands projets peuvent accuser un retard par rapport à leur calendrier initial pour de nombreuses raisons, notamment la coordination des sources de financement et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les coûts peuvent augmenter en raison de pénuries de main-d'œuvre et/ou de matériaux.

La BIC structure les ententes d'investissement en tenant compte de cette dynamique et inclut des dispositions dans les ententes de financement qui protègent les investissements de la BIC tout en permettant la réalisation du projet.

Lorsqu'un investissement atteint la clôture financière, l'équipe de gestion d'actifs surveille en permanence les risques liés à la construction, à l'exploitation, à la maintenance, au cycle de vie et au rendement financier.



GOUVERNANCE

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Gouvernance

La BIC est une société d'État fédérale constituée en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et assujettie aux lois et aux politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La BIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre).

Examen législatif

Pour s'assurer que la BIC s'acquitte de son mandat et qu'elle respecte les priorités du gouvernement, le ministre passe en revue les dispositions législatives et l'application de la Loi sur la BIC tous les cinq ans. Le premier examen depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la BIC a été lancé en juin 2022, et la BIC a contribué à cet exercice.

L'examen législatif vise à évaluer :

- » si les prémisses et le contexte de la politique qui ont servi de fondement à la création de la BIC sont toujours valables et pertinents
- » si le mandat et les pouvoirs conférés par la loi à la BIC pour soutenir ses activités demeurent pertinents dans le contexte de l'évolution du paysage des politiques et des infrastructures
- » si des changements ou des précisions sont nécessaires pour positionner la BIC à l'avenir

Le ministre a déposé un rapport sur cet examen au Parlement en juin 2023.



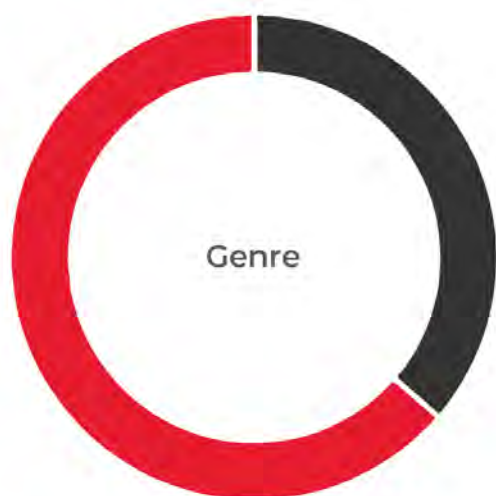
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

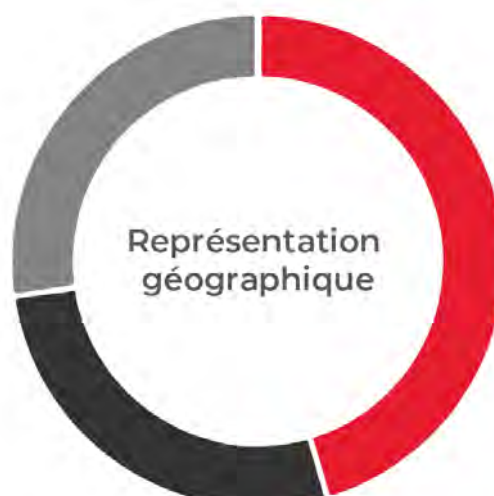
Conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements administratifs de la BIC, le conseil d'administration de la BIC (le conseil) est chargé de superviser la gestion des activités et des autres affaires de l'organisation.

La BIC est contrôlée par un conseil indépendant qui est composé du/de la président·e du conseil et d'un minimum de huit – et d'un maximum de onze – autres membres du conseil. Le/la président·e du conseil est nommé·e par le gouverneur en conseil sur l'avis du ministre pour un mandat que celui-ci juge approprié. Chaque membre du conseil est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat maximal de quatre ans. Tous les membres du conseil sont rééligibles à l'expiration de leur mandat. En décembre 2022, le ministre a nommé Michael Bernstein et Andrée-Lise Méthot au conseil d'administration pour des mandats de quatre ans en remplacement de James Cherry et Christopher Hickman, dont les mandats étaient expirés. Au 31 mars 2023, le conseil d'administration était composé de 11 membres du conseil, dont la présidente du conseil. Collectivement, les membres du conseil possèdent un équilibre entre les compétences professionnelles, l'expertise en infrastructure et l'expérience en matière d'investissements, et reflètent la diversité des genres, de la langue, de la culture et des régions. Les femmes représentent 64 % du conseil, et 18 % des membres du conseil s'identifient comme membres d'un « groupe désigné » au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (Canada), y compris les minorités visibles, les personnes handicapées et les peuples autochtones. De plus, 35 % des membres du conseil utilisent le français comme première langue officielle parlée ou sont bilingues (français-anglais).



● Femmes ● Hommes



● Ouest ● Ontario ● Québec ● Atlantique

Le tableau ci-dessous indique le nom, la date de nomination et la durée du mandat de chaque membre du conseil. Les biographies des membres du conseil et les politiques de gouvernance applicables au conseil, y compris les chartes, les politiques et le code de conduite à l'intention des membres du conseil, sont disponibles sur le site Web de la BIC.

MEMBRE DU CONSEIL	LIEU DE TRAVAIL	DATE DE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT
Tamara Vrooman Chair	Vancouver (Colombie-Britannique)	27 janvier 2021	4 ans
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	16 novembre 2017	2 ans*
Michael Bernstein	Toronto (Ontario)	2 décembre 2022	4 ans
Jane Bird	Vancouver (Colombie-Britannique)	16 novembre 2017	4 ans*
David Bronconnier	Calgary (Alberta)	16 novembre 2017	3 ans*
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	16 novembre 2017	4 ans*
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	1 ^{er} juin 2018	4 ans*
Andrée-Lise Méthot	Frelighsburg (Québec)	2 décembre 2022	4 ans
Poonam Puri	Toronto (Ontario)	16 novembre 2017	3 ans*
Stephen Smith	Toronto (Ontario)	16 novembre 2017	4 ans*
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	16 novembre 2017	3 ans*

** Bien que leur mandat soit expiré, ces membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur ou jusqu'à leur renouvellement, tel que permet par la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada.*

Profil de compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration a élaboré et maintient un « profil de compétences du conseil » en fonction des connaissances, des types d'expertise, des compétences de base, de la diversité de genre et de la représentation géographique exigés par les membres et l'ensemble du conseil. Le profil de compétences des membres du conseil présente à l'actionnaire la combinaison souhaitée d'expérience, d'expertise et d'autres qualités requises par le conseil et les lacunes à combler pour éclairer le processus de nomination des membres du conseil.

Compétences et expérience	Définition
Expérience en leadership supérieur	Expérience à titre de membre de la direction d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique au sein d'une grande organisation
Comptabilité/littératie financière	Expérience à titre de membre de la direction financière d'une société publique, d'une société d'État ou d'une grande organisation ou expérience en comptabilité financière, en établissement de rapports financiers et en finance d'entreprise (connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada et/ou des normes comptables du secteur public)
Gestion des risques	Expérience ou compréhension approfondie des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris les contrôles des risques internes, les évaluations des risques et l'établissement des rapports
Gestion des talents/rémunération	Expérience ou compréhension approfondie des programmes de rémunération et des avantages sociaux des membres de la direction, de la gestion et du maintien en poste des talents, du développement du leadership, de la diversité et de l'inclusion et de la planification de la relève
Gouvernement/secteur public	Expérience ou compréhension approfondie des rouages des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et/ou autochtones; connaissance des politiques publiques et du cadre réglementaire au Canada dans le contexte de secteurs hautement réglementés
Gouvernance	Expérience à titre de membre du conseil d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience en matière de pratiques de gouvernance de premier plan et de supervision d'une culture de responsabilisation et de transparence
Relations avec les communautés autochtones	Expérience ou compréhension approfondie des relations avec les communautés et de l'établissement de partenariats et de relations positives avec les groupes autochtones pour favoriser le développement économique et social
Financement de projets et investissements	Expérience dans la structuration et l'exécution de partenariats public-privé, de financements de projets et d'opérations complexes avec des investisseurs privés et institutionnels et d'autres entités des secteurs privé et public
Élaboration de projets	Expérience au sein d'une grande organisation dans les secteurs de l'énergie/des services publics, du transport ou des infrastructures, étant responsable de l'élaboration de projets à long terme à grande échelle
Gestion de projet/construction	Expérience de la gestion et de l'exécution de projets d'infrastructure de grande envergure jusqu'à l'exploitation; connaissance approfondie des risques liés à la construction, de leur atténuation et de leur gestion globale
Environnement/changements climatiques	Une compréhension approfondie de la stratégie, de l'exécution et de la conformité aux pratiques de développement durable, notamment en ce qui a trait aux pratiques environnementales, aux changements climatiques et à l'établissement de rapports sur la durabilité

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil est responsable de la gouvernance générale de la Société conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et à ses règlements administratifs. Le conseil a adopté une charte pour promouvoir son efficacité, notamment à l'égard de ce qui suit :

- » superviser la gestion des opérations, des activités et des autres affaires de la Société
- » approuver les plans d'entreprise et les budgets qui définissent l'orientation stratégique de la Société conformément à l'énoncé des priorités et des responsabilités du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités
- » approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la Société
- » établir des objectifs de rendement et surveiller les progrès et les résultats de la Société
- » nommer le président-directeur général, fixer ses objectifs de rendement annuels et évaluer son rendement
- » approuver le cadre de gestion du risque de l'entreprise (GRE) et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la Société sont identifiés et bien gérés
- » approuver la politique d'investissement qui régit la prise de décision à l'égard des activités d'investissement de la Société
- » superviser les pratiques de gestion des talents, la culture et la conduite éthique de la Société
- » veiller à ce que les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise et d'efficacité du conseil d'administration soient respectées

Le conseil a établi un processus régulier d'évaluation de son rendement. Ce processus comprend l'évaluation du rendement du/de la président·e du conseil, des comités du conseil et de l'apport de chaque membre du conseil. Les évaluations sont effectuées au moyen de sondages et d'entrevues avec les membres du conseil menés par le/la président·e du conseil. Les résultats de la dernière évaluation réalisée au début de 2022 sont présentés dans le rapport annuel 2021-2022. Étant donné que plusieurs nouveaux membres se sont récemment joints au conseil, la prochaine évaluation aura lieu au cours de l'exercice 2023-2024.

Comités du conseil d'administration et rapports

Le conseil est appuyé par quatre comités permanents. Tous les membres siègent à au moins un comité du conseil et le/la président.e du conseil est membre d'office de tous les comités. Le tableau suivant présente les faits saillants des responsabilités déléguées qui ont été remplies pour chacun des comités du conseil au cours de l'exercice. Le conseil a également examiné et mis à jour la composition des comités du conseil après la nomination des nouveaux membres du conseil. La composition des comités du conseil est indiquée en date du 1^{er} avril 2023. Les chartes du conseil d'administration et de chacun des comités se trouvent à l'adresse www.cib-bic.ca.

Comité des finances et de la vérification

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Michèle Colpron (présidente) » Michael Bernstein » Dave Bronconnier » Bruno Guilmette » Tamara Vrooman (membre d'office) <p>Les membres possèdent des compétences financières en ce qui a trait aux questions comptables et financières de la société, et la présidente du conseil est une experte financière.</p>
Faits saillants de l'exercice 2022-2023	
Rapports financiers et contrôles internes	<ul style="list-style-type: none"> » Supervision du processus d'établissement des rapports financiers annuels et trimestriels et recommandation des rapports financiers trimestriels et annuels pour approbation par le conseil d'administration » Examen des aspects importants de la comptabilité et des rapports et des questions clés de la vérification, y compris les provisions pour pertes sur créances et les ajustements apportés aux pertes sur créances prévues » Examen des contrôles et procédures d'établissement de rapports et des contrôles internes à l'égard des rapports financiers et réception de mises à jour sur l'environnement de contrôle, y compris les risques connexes et les mesures correctives
Vérificateurs externes	<ul style="list-style-type: none"> » Discussion avec les vérificateurs externes de leurs responsabilités dans le cadre de la vérification et de leur détermination des secteurs présentant un risque de vérification important et a examiné et approuvé le plan de vérification annuel et les honoraires connexes de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. (à titre de vérificateur externe conjoint) » Discussion avec les vérificateurs externes des principaux risques et jugements comptables posés par la direction » Réception de la confirmation écrite de la vérificatrice générale du Canada et de BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L de leur indépendance » Évaluation de l'efficacité de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. et a recommandation au conseil, aux fins de recommandation au ministre, la nomination de BDO Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre de vérificateurs externes conjoints pour l'exercice 2022-2023
Équipe de la vérification interne	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et approbation du plan de vérification interne annuel et suivi de son exécution » Examen des rapports trimestriels sur les activités de vérification interne, les constatations et les recommandations, y compris les réponses de la direction » Évaluation du rendement du vérificateur interne
Services juridiques et conformité	<ul style="list-style-type: none"> » Réception de mises à jour de l'avocat général et secrétaire de la Société sur les questions juridiques et la conformité aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, notamment en ce qui concerne la divulgation d'actes répréhensibles, l'accès à l'information et les activités d'approvisionnement » Examen et approbation des mises à jour des principales politiques de conformité concernant la planification de la continuité des activités et les voyages et l'hospitalité
Surveillance de la fonction des finances	<ul style="list-style-type: none"> » Réception des mises à jour sur les activités opérationnelles, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des fonctions de gestion d'actifs et de gestion du risque de crédit, ainsi que de la stratégie et de la feuille de route en matière de TI pour soutenir efficacement les activités de l'organisation
Autre	<ul style="list-style-type: none"> » Tenue de séances à huis clos distinctes à la fin de chaque réunion avec les vérificateurs externes, le vérificateur interne et la cheffe de la direction financière

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Stephen Smith (président) » Jane Bird » Kimberley Baird » Poonam Puri » Tamara Vrooman (membre d'office)
Faits saillants de l'exercice 2022-2023	
Stratégie et politiques en matière de ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> » Réception des rapports sur les initiatives en matière de RH, y compris la proposition de valeur pour les membres du personnel de la BIC ainsi que les initiatives de développement professionnel et d'apprentissage visant à motiver et à maintenir en poste des membres du personnel très performants » Réception d'une mise à jour du premier plan d'action sur l'accessibilité adopté en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> » Suivi de la structure organisationnelle de la BIC, des activités de recrutement et du roulement du personnel » Revue et analysé les résultats des sondages menés auprès des membres du personnel sur l'engagement et la diversité et l'inclusion
Rémunération et rendement du président-directeur général	<ul style="list-style-type: none"> » Examen de l'évaluation du rendement du président-directeur général par rapport aux objectifs d'entreprise et aux objectifs individuels pour l'exercice 2021-2022, et recommandation au conseil de la cote de rendement du président-directeur général aux fins de recommandation à l'actionnaire » Tenue d'une réunion conjointe avec le comité d'impact et du risque afin d'examiner les objectifs et les paramètres de rendement à court et à long terme pour la période de planification 2023-2024 à 2027-2028 et de faire des recommandations au conseil à cet égard
Rémunération de la direction et des membres du personnel et planification de la relève	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et approbation du montant global des primes versées aux membres du personnel, y compris la rémunération incitative et les augmentations au mérite des membres de la direction » Examen avec le président-directeur général du rendement des membres de l'équipe de la direction et approbation de leur rémunération totale » Examen avec le président-directeur général des plans de gestion de la relève et des compétences des membres de la direction et des autres cadres supérieurs » Réception des mises à jour sur le recrutement et l'offre d'emploi pour le poste de chef, Ressources humaines
Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> » Examen des politiques de gouvernance du conseil et recommandation au conseil de mises à jour des chartes du conseil et des comités, ainsi que du code de conduite à l'intention des membres du conseil » Examen des modifications apportées à la charte du comité des investissements afin d'améliorer l'efficacité des activités du comité
Plan de relève du conseil	<ul style="list-style-type: none"> » Examen de l'avis donné au ministre concernant la relève du conseil afin d'éclairer le processus de nomination et de renouvellement des nominations au gouverneur en conseil
Supervision des politiques de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> » Réception des rapports de l'avocat général et secrétaire de la Société et approbation des mises à jour du cadre de la politique de conformité de la BIC, de la politique sur les conflits d'intérêts des membres du personnel et de la politique sur la santé et la sécurité » Réception des rapports prévus par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>

Comité d'impact et de risque

Membres	<ul style="list-style-type: none"> » Patricia Youzwa (présidente) » Michael Bernstein » Jane Bird » Kimberley Baird » Andrée-Lise Méthot » Tamara Vrooman (membre d'office)
Faits saillants de l'exercice 2022-2023	
Répartition du portefeuille et objectifs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> » Tenue d'une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines et de gouvernance afin d'examiner et de recommander au conseil aux fins d'approbation la répartition du portefeuille et les objectifs d'impact à long terme compris dans le plan d'entreprise pour la période de planification 2023-2024 à 2027-2028
Programmes et initiatives d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et recommandation au conseil de nouvelles initiatives d'investissement du budget de 2022, y compris l'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène et l'initiative d'accélération de projets visant à accélérer la réalisation de projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé en vue de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone » Réception de rapports de la direction sur l'examen annuel des programmes d'investissement et recommandation au conseil des mises à jour de l'initiative de rénovation énergétique de bâtiments
Rapports sur le portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> » Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille décrivant le rendement des investissements et du portefeuille de la BIC par rapport aux objectifs de l'entreprise et les résultats d'intérêt public à long terme énoncés dans le plan d'entreprise » Examen des rapports sur les activités de gestion d'actifs pour les investissements clôturés, y compris le financement fourni, le calendrier du projet et les jalons
Intérêt public et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> » Examen et approbation de la norme de mesure pour quantifier les réductions des émissions de gaz à effet de serre pour les projets d'infrastructure » Réception des mises à jour de la direction sur l'approche de la BIC pour mesurer l'impact des projets d'infrastructure des communautés autochtones » Examen et recommandation au conseil de la publication sur la durabilité et l'impact de la BIC, y compris l'information fournie par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil sur la stabilité financière
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> » Réception de présentations de la direction sur les activités de gestion des risques, y compris les initiatives en cours pour améliorer la fonction de gestion des risques et les rapports sur l'incidence fiscale » Révision et recommandation au conseil des mises à jour du cadre et de la politique de gestion des risques de l'entreprise et réception des mises à jour sur le plan de travail et les résultats attendus afin de faire évoluer la fonction de gestion des risques de l'entreprise et l'établissement des rapports, y compris les mises à jour du registre des risques, des énoncés d'appétit au risque et des indicateurs de risque clés

Comité des investissements

Membres

- » Bruno Guilmette (président)

Le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un « comité de l'ensemble du conseil ».

Faits saillants de l'exercice 2022-2023

Activités d'investissement

- » Réception et recommandation au conseil d'approuver 43 protocoles d'investissement, y compris des propositions d'investissement préliminaires (pour les engagements d'investissement), des engagements de garantie et des engagements d'investissement définitifs pour les projets qui progressent vers la clôture financière
- » Réception d'une mise à jour sur la réponse de la BIC à la gestion des expositions à l'incidence fiscale accrue des projets en raison de la hausse des taux d'intérêt
- » Réception des rapports du chef des investissements sur les investissements approuvés aux termes de la délégation des pouvoirs en matière d'investissement par le conseil au comité des investissements de la direction
- » Examen de la structure et de l'approche de l'investissement dans des projets de transmission à grande échelle dans le secteur prioritaire de l'énergie propre

Politique d'investissement

- » Révision et recommandation au conseil des modifications à la politique d'investissement afin d'y intégrer le cadre d'investissement pour la prise de décisions en matière d'investissements et de mettre à jour le processus de prise de décision pour les engagements d'investissement déjà approuvés et pour les projets qui respectent des conditions précises

Élaboration de projets et surveillance des investissements clôturés

- » Réception de mises à jour sur les jalons et les livrables des projets en ce qui concerne les mandats de services-conseils importants et les demandes d'accélération de projets
- » Réception de mises à jour régulières de la part du chef des investissements sur l'état des projets reçus et en cours d'évaluation, y compris les projets jugés hors mandat et des mises à jour sur les projets qui devraient atteindre une étape importante au cours des prochains trimestres
- » Réception de rapports de la direction sur l'examen approfondi de régions, de secteurs et de thèmes particuliers, y compris la transition énergétique, les projets d'infrastructure autochtones, les projets dans l'Ouest du Canada, les projets dans le Canada atlantique
- » Réception de rapports de la cheffe de la direction financière et du chef, Finances et gestion d'actifs, sur l'examen annuel des projets d'infrastructure financés par la BIC

Participation aux réunions

Le tableau ci-dessous indique la participation totale des membres du conseil aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil et de chaque comité au cours de l'exercice 2022-2023. Le conseil a repris ses réunions en personne pour les réunions régulières du conseil et des comités en juin et en novembre 2022 après l'assouplissement des restrictions en matière de santé publique liées à la COVID-19. Les autres réunions ont été organisées par vidéoconférence afin de réduire les frais de voyage.

	Conseil	Comité des investissements	Comité des finances et de la vérification	Comité d'impact et de risque	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Tamara Vrooman	11/12	12/13	4/4	5/6	4/5
Kimberley Baird	10/12	4/5	-	5/6	5/5
Michael Bernstein	3/3	5/5	-	-	-
Jane Bird	11/12	5/5	-	6/6	5/5
Dave Bronconnier	12/12	13/13	4/4	-	-
James Cherry	6/8	-	3/3	4/4	-
Michèle Colpron	10/12	13/13	4/4	-	-
Bruno Guilmette	11/12	12/13	-	-	-
Christopher Hickman	6/8	6/8	3/3	-	-
Andrée-Lise Méthot	3/3	3/5	-	-	-
Poonam Puri	10/12	3/5	-	-	5/5
Stephen Smith	7/12	10/13	-	-	5/5
Patricia Youzwa	12/12	13/13	-	6/6	-
Total	12	13	4	6	5

Remarques :

- » Andrée-Lise Méthot et Michael Bernstein ont été nommés le 2 décembre 2022, en remplacement de James Cherry et Christopher Hickman, qui siégeaient au conseil depuis la création de la BIC et dont le mandat avait expiré.
- » Avant décembre 2022, le comité des investissements était composé de Bruno Guilmette (président), Dave Bronconnier, Michèle Colpron, Christopher Hickman, Stephen Smith, Patricia Youzwa et Tamara Vrooman (membre d'office). Tous les autres membres du conseil avaient le droit de recevoir un avis de convocation aux réunions et de participer aux réunions. Les réunions du conseil d'administration ont suivi immédiatement les réunions du comité des investissements.

Orientation et développement

Le comité des ressources humaines et de gouvernance est chargé de superviser l'orientation des nouveaux membres nommés au conseil et le développement professionnel des membres du conseil. Au moment de se joindre au conseil, les nouveaux membres reçoivent un manuel de référence renfermant divers renseignements qui leur permettront de se familiariser avec la BIC, son organisation et ses activités. De plus, des rencontres individuelles sont organisées avec chaque membre de la direction afin de lui donner un aperçu de ses domaines de responsabilité.

Le conseil s'assure par ailleurs que des occasions de développement professionnel sont offertes aux membres du conseil. Les occasions de développement professionnel actuelles comprennent des présentations régulières de la direction, comme des présentations ciblées sur des régions ou des secteurs particuliers, et des occasions d'interagir avec les promoteurs de projets sur le rôle de la BIC pour aider à faire progresser des projets d'infrastructure qui produisent des résultats d'intérêt public et à investir dans ceux-ci. Des soupers de travail du conseil sont organisés en même temps que les réunions régulières en personne afin de renforcer les relations de travail collégiales des membres du conseil, de rencontrer les parties prenantes et de rencontrer le président-directeur général et d'autres membres de la direction. Au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil a assisté à une séance de formation animée par des conseillers juridiques externes sur les fonctions et les responsabilités des membres du conseil en cas d'incidents de cybersécurité. La BIC est également membre de l'Institute des administrateurs de société et du Global Risk Institute, et les membres du conseil peuvent participer volontairement aux séminaires de formation continue offerts par ces institutions.

Conduite éthique et évitement des conflits d'intérêts

Le conseil d'administration est responsable de promouvoir les normes déontologiques les plus élevées en matière de conduite professionnelle. Cela comprend l'élaboration et le suivi des politiques et pratiques de la BIC irréprochables en matière de valeurs et d'éthique, ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Les membres du conseil doivent s'acquitter de leurs fonctions conformément au code de conduite à l'intention des membres du conseil, qui incorpore la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de conflits d'intérêts. Chaque année, les membres du conseil doivent confirmer avoir lu et compris le code de conduite à l'intention des membres du conseil et y adhérer.

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance a établi et surveille les procédures de résolution des conflits d'intérêts. Les membres du conseil sont tenus de remplir un questionnaire annuel divulguant leurs relations d'affaires et personnelles. Avant chaque réunion du comité des investissements, le secrétaire de la Société fournit une liste de projets en cours aux fins d'examen afin de faire rapport de toute déclaration d'intérêt permanente à l'égard d'un projet en cours d'évaluation. Les documents du conseil sont également passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des membres du conseil, de sorte que les documents relatifs aux opérations ne soient pas remis au membre du conseil qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à cette opération. De plus, au début de chaque réunion du comité des investissements, les membres du conseil doivent passer en revue l'ordre du jour et la liste des projets et informer le secrétaire de la Société s'ils ont un intérêt dans une question qui fera l'objet de délibérations au cours de la réunion. En cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu, le membre du conseil se récusera de la réunion lorsque le projet est discuté et ne participera pas à la décision ni ne vote à son égard.

Rémunération du conseil

Conformément à la Loi sur la BIC, le taux de toute rémunération versée à la présidente du conseil d'administration et aux autres membres du conseil est fixé par le gouverneur en conseil.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les taux de rémunération sont les suivants :

- » **Membres du conseil d'administration : 40 000 \$ à 50 000 \$ par année**
- » **Présidente du conseil d'administration : 85 000 \$ à 100 000 \$ par année**

La présidente du conseil et les autres membres du conseil n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif. Les membres du conseil sont remboursés des dépenses directes raisonnables qu'ils ou elles engagent dans l'exercice de leurs fonctions liées à la BIC, y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Les frais de voyage et d'accueil mensuels remboursés aux membres du conseil sont publiés sur le site Web de la BIC dans la section [Rapports et transparence](#).

Comités de direction et de gestion

Le conseil a délégué au président-directeur général (PDG) le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC.

Sous la direction du PDG, le **comité de direction** dirige les opérations et les activités de la BIC afin de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs de l'entreprise, met en œuvre les politiques et les procédures organisationnelles et met en application les conseils et les directives du conseil d'administration. Le comité de direction inclut les personnes suivantes :

- » Le chef des investissements qui est responsable de la stratégie et des activités de services-conseils et d'investissement et du déploiement des capitaux
- » La cheffe de la direction financière qui est responsable des finances d'entreprise, de la gestion des risques, de la technologie de l'information, de la gestion d'actifs et de l'administration
- » La cheffe de groupe, Communications et affaires publiques, qui est responsable des communications et des relations avec les médias et les parties prenantes
- » L'avocat général et secrétaire de la Société qui est responsable des affaires juridiques, du secrétariat général, de la conformité et des activités réglementaires
- » Le chef de groupe, Stratégie, qui est responsable de la répartition sectorielle et de la répartition des portefeuilles et de la stratégie (y compris la durabilité), des résultats et de l'intérêt public, des résultats et de l'établissement des rapports de l'entreprise, ainsi que des connaissances et de la recherche

Le président-directeur général a également mis en place deux comités de gestion chargés de fournir des conseils et de soutenir la prise de décision au sein de l'entreprise.

Le **comité des investissements de la direction (CID)** est composé de membres du comité de direction et est chargé de gérer les activités d'investissement de la BIC conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les activités permises dans les plans d'entreprise approuvés de la BIC et les paramètres établis par le conseil. Le CID examine les projets d'infrastructure à diverses étapes et recommande au

comité des investissements du conseil des propositions d'investissement qui permettent d'atteindre les résultats visés en matière d'intérêt public et d'incidence fiscale de la BIC. Chaque décision ou activité d'investissement nécessitant l'approbation du conseil doit d'abord être recommandée aux fins d'approbation par le CID. Le CID peut également approuver des propositions d'investissement selon les paramètres, les conditions et les pouvoirs délégués par le conseil. Le CID a adopté un mandat énonçant le processus d'approbation, d'examen et de gouvernance pour les décisions et les activités d'investissement.

Le **comité du portefeuille et des résultats (CEP)** est composé de cadres et agit à titre d'organe interfonctionnel de services-conseils et de prise de décisions en ce qui a trait aux questions liées à la stratégie de la BIC, aux secteurs d'intérêt en matière d'investissements, aux objectifs et aux indicateurs de rendement de l'entreprise et aux initiatives de développement organisationnel. En ce qui a trait aux responsabilités décisionnelles du CEP, le comité examine les stratégies et les initiatives d'investissement de la BIC, fournit des conseils et fait des recommandations au comité de l'impact et du risque du conseil à l'égard de ces stratégies et initiatives, en tenant compte du mandat et des pouvoirs de la BIC, des résultats d'intérêt public prévus, des risques liés aux matériaux et des indicateurs de rendement clés. Le CEP agit également à titre d'organisme de services-conseils en ce qui a trait aux progrès réalisés par la BIC par rapport à ses objectifs d'entreprise et au rendement du portefeuille des investissements par rapport aux résultats d'intérêt public à court et à long terme ciblés dans le plan d'entreprise approuvé.



PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION

Programme de rémunération

La BIC a adopté un programme de rémunération concurrentiel par rapport au marché qui reflète les pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organisations comparables.

La présente section fournit des renseignements sur les principes pris en compte et les éléments clés du programme de rémunération de la BIC.

Principes de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC est un facteur clé pour attirer, motiver et fidéliser les talents dont la BIC a besoin pour exécuter efficacement son mandat et sa stratégie. En recherchant des membres du personnel possédant une expertise dans le développement et l'investissement dans des projets d'infrastructure, ainsi que des rôles de soutien dans la gestion des risques, les finances, les affaires juridiques et la gestion d'actifs, la BIC est en concurrence avec d'autres grands gestionnaires d'investissements et institutions financières au Canada.

Afin de recruter et de former les bons talents dans un marché concurrentiel, et de s'assurer que les pratiques de rémunération de la BIC sont justes et appropriées, le programme de rémunération est fondé sur les principes suivants :

- » Être compétitif sur le marché
- » Favoriser le rendement et la croissance continue
- » Soutenir la diversité de la main-d'œuvre
- » Favoriser la transparence

Étalonnage

La BIC effectue et met à jour périodiquement un examen comparatif des rôles dans l'ensemble de l'organisation. Cet examen assure que la rémunération totale demeure concurrentielle et alignée sur le marché des talents de la BIC. Le groupe de référence comprend des organisations du secteur des services financiers et de la grande catégorie du secteur public. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et d'opérations d'investissement. Pour faciliter l'examen de l'information sur la rémunération concurrentielle, la BIC passe en revue les sondages annuels sur la rémunération totale effectués par des sociétés d'experts-conseils en rémunération.

La BIC vise une rémunération totale se situant au 50 centile du groupe de référence. Elle a établi des échelles de rémunération pour chaque niveau d'ancienneté dans le groupe des investissements et les groupes fonctionnels afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour établir la rémunération totale directe de chaque membre du personnel par rapport à la médiane en fonction de ses compétences et de son expérience.

L'approche de la BIC consiste à accorder une plus grande importance à la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (et, par conséquent, à offrir un pourcentage cible moins élevé pour la prime incitative) par rapport au marché, avec des niveaux incitatifs plus bas pour un rendement supérieur. Les organisations financières au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement à courte durée des investissements dans la mesure des primes de rendement totales, tandis que l'objectif de la BIC est le déploiement de capitaux pour des projets d'infrastructure qui produisent des résultats à long terme économiques et sociaux positifs pour la population canadienne et leurs collectivités.

Éléments du programme de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC comprend trois éléments : le salaire de base, la rémunération incitative liée au rendement et les avantages sociaux.

1. **Salaire de base**

Le barème de toute rémunération et les conditions d'emploi du président-directeur général sont fixés par le gouverneur en conseil sur recommandation du conseil d'administration. En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétences pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. Le salaire de base du président-directeur général se situe entre 510 000 \$ et 600 000 \$ par année (décret du conseil 2020-0835). Toute augmentation du salaire de base du président-directeur général doit être approuvée par le gouverneur en conseil.

Les membres du personnel (autres que le président-directeur général) reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Les salaires reflètent le niveau de responsabilité, les compétences, l'expérience et la compétitivité sur le marché. Les révisions salariales sont supervisées par le comité des ressources humaines et de la gouvernance, et sont effectuées périodiquement et éclairées par un examen du marché du groupe de référence et d'autres organisations comparables pertinentes. Au 31 mars 2023, le salaire de base médian des membres de la direction (autres que le PDG) était de 293 550 \$.

2. **Rémunération incitative liée au rendement**

La rémunération incitative liée au rendement de la BIC comprend une prime incitative annuelle à court terme pour tous les membres du personnel, ainsi qu'une prime incitative à long terme pour le PDG, les membres de la direction et d'autres cadres.

a. **Prime incitative annuelle à court terme**

La prime incitative à court terme du président-directeur général est fixée à 50 % du salaire de base pour un rendement qui atteint les objectifs (en fonction d'une combinaison d'objectifs d'entreprise et d'objectifs individuels), avec la possibilité d'atteindre 100 % du salaire de base pour un rendement exceptionnel dans plusieurs domaines importants et dans des circonstances extrêmement difficiles. La cote de rendement recommandée et la prime incitative à court terme versées au PDG sont approuvées par le gouverneur en conseil, compte

tenu de la recommandation faite par le conseil d'administration au ministre. Les membres du personnel sont admissibles à participer au plan de rémunération incitative liée au rendement de la BIC. L'objectif du plan incitatif pour chaque membre du personnel est établi en fonction d'un pourcentage du salaire de base du membre du personnel gagné au cours de l'exercice précédent conformément aux pratiques du marché pour des postes comparables. Pour les membres de la direction autres que le PDG, les objectifs d'attribution aux termes du plan incitatif variaient de 30 % à 110 % du salaire de base du membre de la direction. Chaque membre du personnel établit des objectifs de rendement individuels annuels qui reflètent les priorités individuelles et organisationnelles et qui sont approuvés par le PDG. À la fin de l'exercice, le rendement du membre du personnel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs et des objectifs personnels du membre du personnel ainsi que des mesures qui ont été prises pour contribuer aux valeurs et à la culture de la BIC. Cette évaluation sert de base aux recommandations concernant les paiements de rémunération incitative qui sont présentées au comité des ressources humaines et de la gouvernance aux fins d'approbation. Le PDG attribue également une cote de rendement à chaque membre de la direction en fonction de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et des objectifs individuels. Une partie importante de la prime incitative à court terme versée au PDG et aux membres de la direction (80 %) est liée à l'atteinte des objectifs organisationnels de l'entreprise consignés dans le plan d'entreprise et 20 % sont liées à l'atteinte des objectifs individuels. Pour l'exercice 2022-2023, le rendement de l'entreprise de la BIC a été évalué à 110 %, car elle a dépassé les objectifs de l'institution dans plusieurs domaines. Le tableau sur page 46 décrit les résultats atteints pour la fiche d'évaluation annuelle des objectifs d'entreprise pour l'exercice 2022-2023.

b. Prime incitative à long terme

La prime incitative à long terme du PDG consiste en l'attribution annuelle de montants potentiels, basée sur une évaluation de l'atteinte des objectifs annuels à long terme (l'« attribution ») et en une évaluation visant à déterminer l'attribution finale à la fin d'une période de rendement de trois ans (le « paiement »), comme il est décrit plus en détail dans le tableau ci-après : Les cadres, y compris tous les membres de la direction, sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative sur trois ans. Le tableau ci-après présente la répartition de la prime incitative reportée pour chaque membre de la direction (autre que le PDG).

	Prime incitative annuelle	Report obligatoire
Chef des investissements; Cheffe de la direction financière	60 %	40 %
Cheffe de groupe, Communications et affaires publiques; Chef de groupe, Stratégie	80 %	20 %
Avocat général et secrétaire de la Société	90 %	10 %

Les rapports de la BIC concernant la rémunération versée aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants est conforme aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de rapports pour les sociétés d'État et s'aligne sur les politiques, les lignes directrices et les directives établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris les orientations relatives à la préparation des plans d'entreprise et des rapports annuels. La rémunération totale individuelle versée à la BIC, aux autres dirigeants et aux membres du personnel constitue des renseignements personnels et est protégée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

3. Avantages sociaux

La BIC offre un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire et un régime d'épargne collectif non enregistré dans lesquels la BIC verse des cotisations salariales égales, jusqu'à une certaine limite. La BIC n'offre pas de régime de retraite à cotisations ou à prestations définies. Tous les membres du personnel, y compris le PDG, sont admissibles de participer aux régimes d'épargne.

Les membres du personnel ont accès à des avantages sociaux complets, notamment des soins de santé et dentaires, une assurance invalidité, une assurance en cas de maladie grave, une assurance-vie. Ils et elles ont également accès à un compte de dépenses de santé, à un programme d'aide au personnel et à divers autres programmes et outils pour optimiser leur santé et bien-être.

Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration. Le tableau suivant présente les charges de rémunération des principaux membres de la direction.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Salaires et avantages sociaux à court terme	4 058 \$	3 064 \$
Avantages sociaux postérieurs à l'emploi	206	155
Autres avantages sociaux à long terme	529	580
(en milliers de dollars canadiens)	4 793 \$	3 799 \$

La BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle totale reçue par le PDG et les autres membres de la direction, conformément aux exigences et aux normes de gouvernance recommandées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. La rémunération spécifique d'une personne est un renseignement personnel et est protégée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.



PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Principaux renseignements financiers

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui harmonisent le cadre d'établissement de rapports financiers de la BIC avec ses objectifs commerciaux, afin de prendre des risques et/ou d'offrir des prix concessionnels dans le cadre des investissements, comme il est décrit dans son approche en matière d'investissement.

Les états financiers sont audités conjointement par la vérificatrice générale du Canada et un vérificateur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé vérificateur externe de la BIC pour 2022-2023.

Faits saillants

- » Au cours de l'exercice 2022-2023, 25 de ses engagements d'investissement ont atteint la clôture financière, pour un montant total de **4 651,0 millions de dollars** (depuis la création, **42 projets** pour un montant total de **9 328,0 millions de dollars**)
- » **261,0 millions de dollars** financés en 2022-2023 (**1 670,5 millions de dollars depuis la création**)
- » Crédits d'investissement du gouvernement liés à des investissements de **4 448,9 millions de dollars** comptabilisés à titre de revenus, ce qui reflète le total des clôtures financières pour l'exercice
- » **29,7 millions de dollars** de revenus d'intérêts réalisés
- » Charges liées à l'exploitation de la BIC de **46,0 millions de dollars**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2023		2022
	Budget	Données réelles	Données réelles
Revenus			
Crédits publics – investissements	3 900,0 \$	4 448,9 \$	3 188,5 \$
Crédits publics – exploitation	79,4	51,5	50,5
Revenus d'intérêts	35,5	29,7	22,7
	4 014,9	4 530,1	3 261,7
Charges liées à l'exploitation			
Rémunération	32,2	30,2	23,9
Générales et administratives			
Honoraires professionnels	21,2	10,7	9,7
Administration	9,5	4,6	2,6
Amortissement des immobilisations	0,5	0,5	0,4
	63,4	46,0	36,6
Charges non liées à l'exploitation			
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	359,2	(4,9)	0,8
Élaboration de projets	16,0	1,5	1,4
Provision pour prêts concessionnels	–	0,2	–
Services-conseils	–	–	9,6
	375,2	(3,2)	11,8
Total des charges	438,6	42,8	48,4
Produit net	3 576,3 \$	4 487,3 \$	3 213,3 \$

Par rapport à l'exercice précédent

Revenus

Crédits publics : Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste de financement public à recevoir est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'un crédit public est inscrit à titre de revenu. Le financement public est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet. Les crédits aux fins d'exploitation sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus chaque année.

La BIC a comptabilisé des crédits publics de 4 500,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de 1 261,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation du nombre d'investissements ayant atteint la clôture financière (25 en 2022-2023 par rapport à 15 en 2021-2022).

Revenus d'intérêts : Les revenus d'intérêts s'élevaient à 29,7 millions de dollars, soit une augmentation de 7,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Des revenus de 24,6 millions de dollars (22,5 millions de dollars en 2020-2021) ont été tirés des activités de financement et des revenus de 5,1 millions de dollars (0,2 million de dollars en 2020-2021) ont été tirés de la trésorerie et des investissements à court terme provenant des crédits. Les revenus d'intérêts gagnés sur les investissements au cours de l'exercice sont comparables à ceux de la période précédente et inférieurs de 5,8 millions de dollars aux prévisions selon lesquelles le capital sera déployé à un taux plus élevé.

Charges

Les charges pour 2022-2023 s'élevaient à 42,8 millions de dollars (48,4 millions de dollars pour 2021-2022) et se composaient de charges liées à l'exploitation de 46,0 millions de dollars (36,6 millions de dollars pour 2021-2022), d'un recouvrement lié à la provision pour dépréciation de prêts de 4,9 millions de dollars (0,8 million de dollars pour 2021-2022), de charges liées à l'élaboration de projets de 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars pour 2021-2022) et de charges liées aux services-conseils en connexion avec les activités de planification de l'opération conjointe pour le projet TGF de VIA Rail de néant (9,6 millions de dollars pour 2021-2022).

Les charges liées à l'exploitation de la BIC de 46,0 millions de dollars en 2022-2023 étaient supérieures de 9,4 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges liées à la rémunération de 30,2 millions de dollars (23,9 millions de dollars en 2021-2022) en raison de l'accroissement continu de l'effectif à l'échelle de l'organisation nécessaire pour répondre aux demandes découlant de l'intensification de ses opérations, ainsi qu'aux charges générales et administratives de 15,8 millions de dollars (12,7 millions de dollars en 2021-2022).

Les charges générales et administratives comprennent des honoraires professionnels de 10,7 millions de dollars, soit 1,0 million de dollars de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison des activités de revue diligente des projets. La revue diligente comprend une évaluation de la portée,

de la conception, des risques et de la viabilité de la construction et de l'activité technologique proposée. De plus, les honoraires professionnels pour des activités non transactionnelles comme les cadres d'investissement, de comptabilité et de gestion des risques ont contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Les honoraires professionnels ont été réduits par la capitalisation des coûts de transaction de 8,7 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2021-2022) liés aux projets qui ont atteint la clôture financière.

Un recouvrement lié à la provision pour dépréciation de prêt de 4,9 millions de dollars a été comptabilisé pour l'exercice (charge liée à la provision pour dépréciation de prêt de 0,8 million de dollars en 2021-2022). Il s'agit d'une provision pour dépréciation de prêt générale qui constitue une estimation du risque de crédit à court terme pour le portefeuille d'actifs. En 2022-2023, un modèle actualisé de pertes de crédit attendues a donné lieu à un ajustement favorable d'une provision liée au secteur du transport en commun en raison d'une variation des courbes de probabilité de défaillance et des facteurs de perte en cas de défaillance.

Les charges liées à l'élaboration de projets de 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2021-2022) ont été engagées pour des travaux de construction préliminaires afin d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les étapes critiques de la construction des projets d'infrastructure déjà en développement.

La provision pour prêts concessionnels de 0,2 million de dollars (néant en 2021-2022) se rapportait à des prêts qui sont considérablement concessionnels comparativement au coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada.

Les charges liées aux services-conseils de néant en 2022-2023 ont diminué de 9,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et se rapportent au bureau de projet conjoint de la BIC et de VIA Rail Canada. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la phase de recherche du projet qui a pris fin le 3 mars 2022. La BIC et Transports Canada ont signé une entente qui est entrée en vigueur le 4 mars 2022 et aux termes de laquelle la BIC a accepté de débloquer des fonds pour les activités d'un bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée. Le solde impayé des comptes créditeurs à payer aux fournisseurs au nom du bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada est d'environ 3,1 millions de dollars (néant au 31 mars 2022) et le montant à recevoir du bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada est de 5,7 millions de dollars (néant au 31 mars 2022).

Par rapport au budget

Revenus

Les crédits publics ont été supérieurs de 521,0 millions de dollars aux prévisions à cause de projets ayant atteint la clôture financière de 4 651,0 millions de dollars et ont dépassé le montant prévu de 3 900,0 millions de dollars. Les projets ayant atteint la clôture financière sont comptabilisés à titre de revenus de crédits et d'un poste de financement public à recevoir. Le poste de financement public à recevoir est réduit par les crédits en espèces pour les besoins de financement de projets

dont la BIC a reçu 333,0 millions de dollars dans l'exercice 2020-2023, comparativement au montant prévu de 1 990,0 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts ont été inférieurs de 5,8 millions de dollars par rapport au plan qui prévoyait l'affectation de capitaux à un taux plus élevé.

Charges

Les charges liées à l'exploitation ont été inférieures de 17,4 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison des charges générales et administratives qui étaient inférieures de 15,4 millions de dollars aux prévisions, en raison d'un montant de 10,5 millions de dollars découlant d'honoraires professionnels inférieurs aux prévisions de 10,7 millions de dollars (budget, 21,2 millions de dollars). Lorsque la capitalisation des coûts de transaction de 8,7 millions de dollars (budget, – millions de dollars) liés aux honoraires professionnels pour les transactions qui ont atteint la clôture financière est ajoutée aux dépenses, l'écart favorable par rapport au budget est de 2,3 millions de dollars. De plus, les charges administratives de 4,6 millions de dollars (budget, 9,5 millions de dollars) ont été inférieures de 4,9 millions de dollars aux prévisions, en partie en raison de la réduction des déplacements découlant du comportement après la pandémie et d'une provision d'urgence qui n'était pas nécessaire.

Les charges d'élaboration de projet se sont élevées à 1,5 million de dollars (budget, 16,0 millions de dollars). Il s'agit de charges pour des travaux de construction préliminaires afin d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les étapes critiques de la construction des projets d'infrastructure déjà en développement. Le processus d'obtention de permis, la mobilisation du gouvernement, des collectivités et des parties prenantes ont un impact sur le calendrier et ont entraîné un financement inférieur aux prévisions.

La provision pour dépréciation de prêt correspondait à un recouvrement de 4,9 millions de dollars, comparativement à une charge prévue de 359,2 millions de dollars. L'écart par rapport au budget est attribuable à une provision d'urgence prévue, mais non engagée. Le budget comprenait des provisions d'urgence au titre de la juste valeur et des provisions de dépréciation de prêt spécifiques en cas d'événements de dépréciation qui n'étaient pas nécessaires. De plus, l'approvisionnement de l'exercice courant était touché par une amélioration du calcul des estimations des pertes liées aux projets. Cette amélioration comprenait une amélioration de l'approche de cotation et une amélioration des données sectorielles utilisées pour établir les estimations des pertes, ce qui a donné lieu à un recouvrement lié aux projets historiques.

Efficacité opérationnelle

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2023	2022	Variation en \$
Actifs engagés	9 700 \$	7 200 \$	2 500 \$
Charges liées à l'exploitation	46,0	36,6	9,4
Dépenses non liées à l'exploitation			
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	(4,9)	0,8	(5,7)
Élaboration de projets	1,5	1,4	0,1
Provision pour prêts concessionnels	0,2	–	0,2
Services-conseils	–	9,6	(9,6)
	(3,2) \$	11,8 \$	(15,0) \$
Charges comme pourcentage des actifs engagés			
Charges liées à l'exploitation	0,5 %	0,5 %	0,0 %
Charges non liées à l'exploitation			
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	-0,1 %	0,0 %	-0,1 %
Élaboration de projets	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Provision pour prêts concessionnels	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services-conseils	0,0 %	0,1 %	-0,1 %
	-0,1 %	0,1 %	-0,2 %

Les charges liées à l'exploitation de la BIC représentent 0,5 % des actifs engagés et sont équivalentes à celles de l'exercice précédent, les actifs engagés ayant augmenté à un rythme similaire à celui des charges. Le total des charges non liées à l'exploitation qui comprend la provision pour dépréciation de prêt, les services-conseils pour le BPC avec VIA Rail pour le projet TGF, les charges liées à l'élaboration de projet et la provision pour prêts concessionnels, représente -0,1 % des actifs engagés et est inférieur de 0,2 % à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des honoraires professionnels liés aux services-conseils pour le TGF lors du ralentissement de la phase de recherche du projet et à l'expiration de l'entente de prolongation du BPC en mars 2022.



ÉTATS FINANCIERS

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

États financiers

➤ Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation des états de la situation financière, des états des résultats et de l'excédent cumulé, des états de l'évolution des actifs financiers nets, des tableaux des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou « la Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière pour le secteur public, ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquiescement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système des contrôles internes permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des opérations, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de la vérification du conseil d'administration qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les vérificateurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L, comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport précise la portée de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Ehren Cory

Président-directeur général

20 juin 2023



Evelyn Joerg

Cheffe de la direction financière



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2022-2023, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2022-2023 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

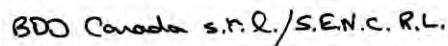
Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2023



Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 20 juin 2023

➤ État de la situation financière

Au 31 mars	Note	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie		121 353 \$	45 540 \$
Intérêts à recevoir		310	–
Financement public à recevoir	4	7 546 298	3 430 322
Prêts à recevoir	3	1 755 711	1 457 743
TVH à recevoir		1 820	1 997
Comptes débiteurs de parties liées	8	5 708	–
		9 431 200	4 935 602
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer	6	18 010	10 641
Passifs différés		3 897	3 076
		21 907	13 717
Actifs financiers nets			
		9 409 293	4 921 885
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	5	2 018	1 949
Charges payées d'avance		277	420
		2 295	2 369
Excédent accumulé		9 411 588 \$	4 924 254 \$

Obligations contractuelles (Note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron

Présidente, Comité des finances
et de la vérification

20 juin 2023



Tamara Vrooman

Présidente, Conseil
d'administration

➤ État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2023		2022
		Budget	Données réelles	Données réelles
(en milliers de dollars canadiens)				
Revenus				
Crédits publics – investissements	4	3 900 000 \$	4 448 926 \$	3 188 535 \$
Crédits publics – exploitation		79 430	51 500	50 500
Revenus d'intérêts		35 474	29 712	22 658
		4 014 904	4 530 138	3 261 693
Charges				
Rémunération		32 200	30 225	23 973
Générales et administratives	7	31 230	15 763	12 674
Élaboration de projets		16 000	1 479	1 360
Provision pour prêts concessionnels		–	189	–
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	3	359 202	(4 852)	808
		438 632	42 804	38 815
Services-conseils		–	–	9 553
		438 632	42 804	48 368
Excédent annuel		3 576 272	4 487 334	3 213 325
Excédent accumulé, début de l'exercice		4 924 254	4 924 254	1 710 929
Excédent accumulé, fin de l'exercice		8 500 526 \$	9 411 588 \$	4 924 254 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023		2022
(en milliers de dollars canadiens)	Budget	Données réelles	Données réelles
Excédent annuel	3 576 272 \$	4 487 334 \$	3 213 325 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	(217)	(535)	(388)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements	468	466	382
Variation des charges payées d'avance	–	143	(280)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	4 921 885	4 921 885	1 708 846
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	8 498 408 \$	9 409 293 \$	4 921 885 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
Activités d'exploitation :			
Excédent annuel		4 487 334 \$	3 213 325 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Intérêt capitalisé payé en nature	3	(23 083)	(22 246)
Amortissement des immobilisations corporelles	5	466	382
Provision pour dépréciation de prêt/ (recouvrement)	3	(4 852)	808
Provision pour prêts concessionnels	3	189	–
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	3	(4)	–
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	4	(4 115 976)	(3 022 822)
Comptes débiteurs de parties liées		(5 708)	–
Intérêts à recevoir		(310)	–
Coûts de transactions	3	(8 688)	(2 826)
TVH à recevoir		177	945
Charges payées d'avance		143	(280)
Comptes créditeurs et charges à payer	6	7 369	1 937
Passifs différés		821	989
Remboursement du capital	3	40	–
Décaissement de prêts	3	(261 570)	(125 979)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		76 348	44 233
Activités d'immobilisations :			
Acquisitions des immobilisations corporelles	5	(535)	(388)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'immobilisations		(535)	(388)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		75 813	43 845
Trésorerie, début de l'exercice		45 540	1 695
Trésorerie, fin de l'exercice		121 353 \$	45 540 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la BIC »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

La mission de la BIC consiste de faire des investissements et de chercher à attirer les investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans ce cadre, la BIC s'engage également dans l'élaboration de projets en ayant pour objectif de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant l'investissement. L'élaboration de projets englobe par ailleurs l'accélération de projets qui comprend les charges liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructure à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme.

Conformément à la Loi sur la BIC, la BIC a également le mandat de fournir des services-conseils de façon à « fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures » et d'« agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures impliquant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Ainsi, la BIC fournit des conseils sur la façon de structurer les projets afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels et en générant des revenus.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation

d'investir dans des opérations d'infrastructure. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui vise à catalyser les projets qui profitent aux Canadiennes et aux Canadiens, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque opération. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres de Sa Majesté du chef du Canada, ministères, conseils, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la BIC; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la BIC; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Résumé des principales méthodes comptables :

a. **Base d'établissement :**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b. **Chiffres du budget :**

Les données budgétaires sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, et dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour 2023 sont tirées des projections et des estimations de la première année du plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 approuvé.

c. **Trésorerie :**

La trésorerie comprend les fonds déposés dans des comptes bancaires à court terme auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte au Canada. En vertu de la Loi sur la BIC, le ministre des Finances peut verser à la Société au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits). La BIC présente périodiquement des demandes de crédits du ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins prévus qui peuvent différer de ce qui est réellement décaissé et qui contribuent donc au solde de trésorerie.

d. **Financement public :**

Les crédits publics sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis. Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Les crédits d'exploitation et les crédits d'immobilisations sont comptabilisés lorsque la trésorerie est reçue. Les crédits d'investissement sont comptabilisés au moment où un investissement atteint la clôture financière (c.-à-d. que des ententes exécutoires avec des contreparties ont été conclues).

e. Instruments financiers :

Prêts à recevoir

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation de prêt et les radiations.

Lorsqu'un prêt est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits de manière logique et systématique sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt et en portant au crédit les revenus.

Les coûts de transaction admissibles sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du TIE.

Autres actifs/passifs financiers

La trésorerie, les comptes débiteurs de parties liées et les comptes créditeurs et charges à payer de la BIC sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de référence, la BIC évalue tous les actifs financiers ou groupes d'actifs financiers afin de déterminer s'il existe une détérioration du crédit ou une indication objective de dépréciation qui contribuent à une provision pour dépréciation qui est comptabilisée afin que l'actif financier reflète sa valeur recouvrable nette prévue. La provision pour dépréciation reflète la recouvrabilité et le risque de perte en fonction des événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

La provision générale pour dépréciation s'applique aux prêts à recevoir et est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et ajustée en fonction des variations du risque de crédit. Une réduction de la provision générale pour dépréciation donnerait lieu à un recouvrement. Une provision pour dépréciation spécifique est établie dans les cas d'événements de dépréciation connus (par extension, les radiations) qui s'appliquent à tous les actifs financiers et qui réduiraient leur recouvrabilité prévue. Si la provision pour

dépréciation spécifique diminue par la suite, la dépréciation ne sera pas contrepassée. Le recouvrement des montants radiés ne serait comptabilisé à titre de revenus qu'au moment de leur réception.

f. Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour établir la provision pour dépréciation des prêts de la BIC, comme la méthode de cotation interne du crédit de la BIC et d'autres facteurs principaux décrits à la note 9, et estime le moment des décaissements et des remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif sur les prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'impact sera comptabilisé dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

g. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, et le cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris l'installation de l'immobilisation à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

ACTIF	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	ÉVALUATION
Améliorations locatives	linéaire	Le moindre de la durée de location et de la vie utile
Logiciels	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées au besoin, au moins à chaque date d'établissement des états financiers. Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la BIC de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur de l'immobilisation. La réduction de valeur nette est ensuite comptabilisée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

h. Passifs différés :

Les passifs différés se composent des incitatifs de rendement à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, ainsi que des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

i. Revenus d'intérêts :

Les revenus d'intérêts comprennent les intérêts sur le prêt à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt selon la méthode du TIE, ainsi que les intérêts dérivés des soldes de trésorerie de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les intérêts gagnés et comptabilisés à titre de revenus peuvent différer des intérêts reçus sur certains investissements dont les intérêts sont payés en nature et capitalisés, ce qui augmente le solde du prêt. Se reporter à la note 2(e) pour connaître l'impact sur les revenus d'intérêts lorsqu'un prêt est réputé être significativement concessionnel.

La méthode du TIE permet de calculer le coût amorti d'un actif financier et de répartir les revenus d'intérêts sur la période pertinente des revenus d'intérêts dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte

pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le TIE, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les coûts payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, tels que les coûts des opérations et autres primes ou escomptes.

j. Contrats de location :

La BIC conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux à bureaux et ses locaux d'entreposage, qui sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

k. Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

Les transactions inter-entités sont des opérations entre entités sous contrôle commun du gouvernement du Canada et sont comptabilisées à la valeur comptable, à moins qu'elles ne soient conclues selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance, ce qui exige que les transactions inter-entités soient comptabilisées à la valeur d'échange.

Les transactions avec des parties liées, autres que les transactions inter-entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Prêts à recevoir :

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêt (« PDP ») connexe par secteur :

Au 31 mars	2023			2022		
	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)
Transport en commun	1 398 935 \$	(9 398) \$	1 389 537 \$	1 344 113 \$	(14 512) \$	1 329 601 \$
Énergie propre	125 994	(117)	125 877	4 210	(8)	4 202
Infrastructures vertes	32 323	(97)	32 226	8 540	(85)	8 455
Internet haut débit	80 471	(131)	80 340	41 268	(69)	41 199
Commerce et transport	128 186	(455)	127 731	74 662	(376)	74 286
Total	1 765 909 \$	(10 198) \$	1 755 711 \$	1 472 793 \$	(15 050) \$	1 457 743 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets financés à ce jour par la BIC est d'environ 1,6 % (1,6 % au 31 mars 2022) pour une durée pondérée moyenne de 13,8 ans (13,2 ans au 31 mars 2022).

De ces prêts, 15,0 millions de dollars sont liés aux municipalités (néant au 31 mars 2022) et 0,6 million de dollars sont liés aux gouvernements autochtones (néant au 31 mars 2022).

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des prêts à recevoir par la BIC :

Au 31 mars	2023	2022
Solde d'ouverture	1 457 743 \$	1 307 500 \$
Décaissements	261 570	125 979
Intérêt capitalisé payé en nature	23 083	22 246
Coûts de transactions (déduction faite de l'amortissement)	8 688	2 826
Provision pour prêts concessionnels	(189)	–
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	4	–
Remboursement du capital	(40)	–
Recouvrement pour dépréciation de prêt/(provision)	4 852	(808)
Prêts à recevoir	1 755 711 \$	1 457 743 \$

La provision pour dépréciation de prêt se compose de la provision générale pour dépréciation de prêts de 10,2 millions de dollars au 31 mars 2023 (15,1 millions de dollars au 31 mars 2022) et de la provision spécifique pour dépréciation de prêt de néant au 31 mars 2023 (néant au 31 mars 2022).

La valeur des actifs physiques détenus en garantie s'élève à 7,2 millions de dollars (1,8 million de dollars au 31 mars 2022). Les autres prêts devraient généralement être recouverts au moyen des revenus futurs tirés du projet et des participations dans des entités ad hoc.

Le tableau suivant illustre les remboursements du capital des prêts à recevoir en cours pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des intérêts ou des coûts de transaction :

Pour l'exercice clos	31 mars 2023
2024	9 810 \$
2025	29 163
2026	20 769
2027	28 963
2028 et par la suite	1 664 810
Remboursements de capital des prêts à recevoir en cours	1 753 515 \$

4. Financement public à recevoir :

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les charges d'exploitation, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après les clôtures financières.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au 31 mars	2023	2022
Solde d'ouverture	3 430 322 \$	407 500 \$
Nouvelles ententes contractuelles d'investissement	4 651 036	3 188 535
Crédits publics reçus – investissements	(332 950)	(165 713)
Réductions après la clôture financière ¹	(202 110)	–
Financement public à recevoir	7 546 298 \$	3 430 322 \$

¹ Des réductions peuvent survenir après la clôture financière de certains projets en raison de changements dans la portée du projet ou de mécanismes prévus dans les ententes de projet qui réduisent le montant final du prêt.

5. Immobilisations corporelles :

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 545 \$	830 \$	318 \$	365 \$	3 058 \$
Acquisitions	164	122	174	75	535
Solde à la fin de l'exercice	1 709	952	492	440	3 593
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Charge d'amortissement	162	178	83	43	466
Solde à la fin de l'exercice	644	360	337	234	1 575
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2023	1 065 \$	592 \$	155 \$	206 \$	2 018 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 533 \$	495 \$	277 \$	365 \$	2 670 \$
Acquisitions	12	335	41	–	388
Solde à la fin de l'exercice	1 545	830	318	365	3 058
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	328	49	202	148	727
Charge d'amortissement	154	133	52	43	382
Solde à la fin de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2022	1 063 \$	648 \$	64 \$	174 \$	1 949 \$

Aucune immobilisation corporelle n'a été dépréciée au 31 mars 2023 (néant au 31 mars 2022).

➤ 6. Comptes créditeurs et charges à payer :

Au 31 mars	2023	2022
Rémunération courue	8 111 \$	6 519 \$
Honoraires professionnels courus	5 674	2 553
Comptes créditeurs	1 134	332
Services-conseils	–	1 237
	14 919	10 641
Comptes créditeurs de parties liées (note 8)	3 091	–
Comptes créditeurs et charges à payer	18 010 \$	10 641 \$

➤ 7. Charges générales et administratives

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Honoraires professionnels	10 665 \$	9 703 \$
Frais d'administration	4 632	2 589
Amortissement des immobilisations	466	382
Charges générales et administratives	15 763 \$	12 674 \$

➤ 8. Transactions avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, et les membres de leur famille proche, y compris les membres du conseil d'administration. La Société effectue des transactions avec ces entités et particuliers dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public (note 2(d)), approuvé dans la loi habilitante et le plan d'entreprise annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint (BPC) de la BIC avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une société d'État et partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de revue diligente, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées ont fait l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Le 9 juin 2021, la BIC et VIA Rail Canada ont signé un avenant visant à prolonger la durée de l'entente de coentreprise jusqu'au 3 mars 2022, à compter de la date d'expiration initiale du 3 septembre 2021. La BIC et Transports Canada ont signé une entente qui est entrée en vigueur le 4 mars 2022 et aux termes de laquelle la BIC a accepté de débloquer des fonds pour les activités d'un bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée. Le solde impayé des comptes créditeurs à payer aux fournisseurs au nom du bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada est d'environ 3,1 millions de dollars (néant au 31 mars 2022) et le montant à recevoir du bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada est de 5,7 millions de dollars au 31 mars 2023 (néant au 31 mars 2022).

9. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société, et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité de l'impact et du risque de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques de l'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque de marché est lié aux taux d'intérêt, soit le risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le taux d'intérêt sur les prêts à recevoir de la BIC est fixé au moment de la clôture financière ou, dans certains cas, variable, certains ayant une corrélation limitée avec

le taux d'emprunt du gouvernement du Canada à une date ultérieure. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, aucun montant n'a été avancé pour des projets assortis d'un taux d'intérêt variable (néant au 31 mars 2022).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par une remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	E2024	E2025	E2026	E2027	E2028
Comptes créditeurs et charges à payer	18 010 \$	18 010 \$	18 010 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Incitatifs de rendement à long terme	2 611	2 611	1 253	884	474	–	–
	20 621 \$	20 621 \$	19 263 \$	884 \$	474 \$	– \$	– \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. Étant donné qu'elle œuvre dans le domaine de l'investissement dans des structures de financement de projets (qui impliquent normalement une entité ad hoc à responsabilité limitée), la BIC s'efforce d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance en incluant des modalités contractuelles qui visent à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et en surveillant continuellement le risque de crédit des projets.

Le suivi du risque de crédit implique généralement une analyse du risque de crédit qui est effectuée par la direction de la BIC selon les pratiques exemplaires pour chaque opération que la BIC envisage pour financement. Les facteurs de risque qualitatifs et quantitatifs sont pris en compte pour chaque projet d'infrastructure, tant pendant la phase de construction/déploiement que pendant la phase d'exploitation, le cas échéant, ainsi que les facteurs de risque spécifiques liés à leur structure juridique et financière.

Les facteurs de risque pourraient comprendre les données suivantes, le cas échéant :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction/ Risque lié au déploiement	Dépassements de calendrier et de coûts, conception et technologie, entrepreneur et fournisseurs de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (IAC)	Sécurité de l'entrepreneur et des fournisseurs, marge au calendrier, contingences pour la construction
Risque opérationnel	Estimation/volatilité des revenus, augmentation des coûts d'exploitation et du cycle de vie, entrepreneur en exploitation et entretien, modifications de la réglementation	Clauses restrictives, contingences budgétaires, réserves (comme les comptes de réserve pour le service de la dette et l'entretien), sécurité du fournisseur de services d'exploitation et d'entretien
Risque lié à la structure financière	Dettes élevées, subordination, faible recouvrement	Structures hors atteinte en cas de faillite, droits d'intervention, participation au capital

Tel qu'il est décrit à la note 2(e), la BIC utilise une provision générale et une provision spécifique pour dépréciation pour reconnaître le risque lié à son portefeuille d'actifs. La provision générale pour dépréciation est calculée à court terme et représente une réserve générale de montants irrécouvrables à l'égard du portefeuille de prêts à la date de clôture. La provision est estimée en fonction d'une cote de crédit interne pour chaque investissement qui tient compte d'une évaluation des facteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que des conditions atténuantes prévues dans chaque convention de prêt. De plus, la provision générale pour dépréciation tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes historiques sur des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Pour les provisions spécifiques pour dépréciation, la BIC évalue si un prêt spécifique est déprécié à chaque date de clôture. La BIC considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit envers la BIC en totalité, sans recours de la part de la BIC à l'égard de mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant). Se reporter à la note 3 pour une ventilation de la provision par secteur.

À la suite de la clôture d'une transaction par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Le suivi est axé sur les événements pendant la construction (rapports du conseiller technique du prêteur, etc.) et la conformité est contrôlée régulièrement. Des examens complets sont effectués annuellement au moyen d'un processus d'examen du crédit, et un suivi plus régulier est

mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ou événement ayant une incidence sur la transaction. Au 31 mars 2023, aucun montant n'était en souffrance (néant au 31 mars 2022). La BIC est exposée au risque de crédit, car 77 % des avances sont consenties à un emprunteur (91 % au 31 mars 2022), mais ne représentent que 14 % du total des clôtures financières (26 % au 31 mars 2022).

10. Obligations contractuelles

a. Engagements relatifs à des contrats de location :

La BIC entretient actuellement trois contrats de location pour des bureaux situés à Toronto, à Montréal et à Calgary.

- » Bureaux de Toronto : Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage. Chacun des deux contrats de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Le 25 octobre 2022, la BIC a conclu une convention d'agrandissement et de modification du contrat de location aux termes de laquelle les modalités initiales du contrat de location de Toronto ont été modifiées pour ajouter des locaux à la superficie locative initiale. Le contrat de location visant les locaux supplémentaires a une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, et vient à échéance en même temps que le contrat de location initial, selon les mêmes modalités que le contrat de location initial.
- » Bureaux de Montréal : Le 22 avril 2020, la BIC a conclu un contrat de location d'une durée de 2 ans commençant le 1^{er} juillet 2020 et se prolongeant automatiquement d'un mois à l'autre. Le 7 décembre 2022, la BIC a conclu une convention de modification du contrat de location aux termes de laquelle les modalités initiales du contrat de location de Montréal ont été modifiées pour inclure des locaux supplémentaires à la superficie locative initiale. La convention de modification a une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, selon les mêmes modalités que le contrat de location initial et se prolonge automatiquement d'un mois à l'autre.
- » Bureaux de Calgary : Le 20 janvier 2023, la BIC a conclu un contrat de location d'une durée de 5 ans, qui commence le 1^{er} octobre 2023.

La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne court pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondent à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise ces charges de location directement sur la durée du contrat de location. Les versements annuels cumulés pour chacune des cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

Au	31 mars
2024	765 \$
2025	720
2026	595
2027	612
2028 et par la suite	4 031
Total des engagements relatifs à des contrats de location	6 723 \$

b. Clôtures financières

La BIC s'est engagée à prêter des fonds pour des investissements dans des projets d'infrastructure lorsqu'elle aura effectué toutes les revues diligentes et qu'elle aura conclu des accords exécutoires avec ses contreparties. Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Le total des clôtures financières est séparé entre les sommes avancées et le capital non décaissé dans le tableau ci-dessous :

Au 31 mars	2023	2022
Transport en commun	1 869 511 \$	1 158 691 \$
Énergie propre	2 624 477	595 995
Infrastructures vertes	1 367 231	468 062
Internet haut débit	1 592 561	788 529
Commerce et transport	405 741	458 777
Clôtures financières non décaissées	7 859 521	3 470 054
Montants avancés (comptabilité de caisse)	1 670 549	1 408 979
Réductions après la clôture financière	(202 110)	–
Total des clôtures financières	9 327 960 \$	4 879 033 \$

Les sommes avancées indiquées dans ce tableau ne tiennent pas compte des intérêts payés en nature qui sont capitalisés et des provisions pour dépréciation de prêt.



ANNEXE

MISES À JOUR DU RAPPORT DU GIFCC DE DÉCEMBRE 2022

Annexe – Mises à jour du rapport du GIFCC de décembre 2022

Le cadre élaboré par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) a été largement adopté par les organisations et les gouvernements du monde entier. Le budget de 2021 exige l'établissement de rapports en matière du GIFCC ou équivalents pour toutes les sociétés d'État dont l'actif dépasse 1 milliard de dollars, à compter de l'année civile 2022.

Le premier rapport en matière du GIFCC de la BIC a été produit à la fin de 2022 et est inclus dans la publication sur la durabilité et l'impact de décembre 2022.

À l'avenir, la BIC prévoit inclure les rapports en matière du GIFCC dans son rapport annuel. Afin de s'aligner sur ce cycle, la présente annexe résume l'information communiquée en décembre et, dans certains cas, la met à jour. Par exemple, il comprend l'empreinte carbone de la BIC pour l'exercice 2022-2023. Pour un examen complet de chaque élément de la publication, veuillez vous reporter au document de décembre intitulé Durabilité et impact à la BIC. Une mise à jour complète du rapport en matière du GIFCC sera présentée dans le rapport annuel 2023-2024.

La BIC continue d'accroître et de perfectionner ses capacités en matière de données liées au climat. Au cours des années à venir, elle prévoit ajouter graduellement d'autres composantes et détails afin d'améliorer la robustesse de ses rapports et d'obtenir une meilleure compréhension de ses activités et de sa stratégie.

Gouvernance

Résumé du rapport de décembre 2022

Le conseil d'administration et le comité de direction de la BIC supervisent la stratégie, la répartition du portefeuille et l'orientation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de l'organisation en matière de changements climatiques. L'organisation est structurée de manière à garantir une procédure de gouvernance rationalisée et une revue diligente.

Collectivement, les administrateurs apportent leurs connaissances et leur expertise en matière d'enjeux ESG et de durabilité, grâce à leur expérience au sein d'autres conseils d'administration, et leur compréhension des questions liées à la stratégie, à la gestion des risques, aux affaires juridiques, au développement et à la finance de projets d'infrastructure et aux ressources humaines. La section Gouvernance du présent rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur les administrateurs, leurs responsabilités et leurs compétences.

Le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance : le comité d'impact et du risque, le comité des ressources humaines et de la gouvernance, le comité des finances et de la vérification et le comité des investissements. Chacun d'eux est responsable de certains aspects de la durabilité et de la surveillance des changements climatiques.

Le conseil a délégué au président-directeur général (PDG) le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC. Le président-directeur général a mis sur pied trois comités de gestion pour le conseiller et l'appuyer dans ses responsabilités décisionnelles : le comité de direction, le comité des investissements de la direction et le comité du portefeuille et des résultats. Les rôles de ces comités sont également décrits dans la section Gouvernance du présent rapport annuel.

Un groupe de travail sur la durabilité a été mis sur pied en mars 2022. Ce groupe de travail est présidé par le directeur principal, Planification organisationnelle, politiques et recherche, et est composé de membres de chacun de ses groupes d'exploitation et fonctionnels. Le rôle du groupe de travail consiste à cerner, à examiner, à conseiller et à fournir des commentaires sur les questions liées aux initiatives de durabilité de la BIC. Le groupe de travail sert de point central pour toutes les initiatives de durabilité de l'organisation.

Stratégie

Résumé du rapport de décembre 2022

La BIC a élaboré ses stratégies d'affaires et son portefeuille d'investissements en tenant compte de l'impact et des occasions associées au climat.

Ses secteurs d'investissement prioritaires, tels qu'ils sont déterminés par son actionnaire, le gouvernement du Canada, comprennent des secteurs (énergie propre, infrastructures vertes, transport en commun) qui font partie intégrante de la réduction des émissions et de la transition vers une économie carboneutre. Trois facteurs clés définissent le contexte de la stratégie de la BIC : son rôle d'investisseur d'impact, sa position d'organisation relativement nouvelle cherchant à catalyser de nouveaux investissements et son approche en matière d'investissement dans laquelle elle cherche à fournir un soutien financier minimal aux projets afin qu'ils puissent aller de l'avant.

Dans le budget de 2023, publié en mars dernier, le gouvernement a augmenté les objectifs d'investissement à long terme de la BIC dans les secteurs de l'énergie propre et des infrastructures vertes, les faisant passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars chacun, et a désigné la BIC comme le principal outil de financement du gouvernement pour appuyer les projets de production, de transport et de stockage d'électricité propre.

Dans l'exécution de sa stratégie, la BIC tient compte de l'impact des risques et des occasions

liés aux changements climatiques à court, à moyen et à long terme. À court terme, la BIC voit d'importantes occasions d'investir dans des projets à l'appui de la transition climatique. À moyen terme, la BIC est exposée aux impacts des changements climatiques sur ses actifs et ses activités et, à long terme, la BIC s'attend à ce que son portefeuille d'investissements continue d'être façonné par les impératifs climatiques, par exemple en mettant davantage l'accent sur la résilience et l'adaptation.

Mises à jour

La BIC poursuit ses efforts pour améliorer l'élaboration de sa stratégie. Les initiatives suivantes axées sur les changements climatiques en sont aux premières étapes pour éclairer ses décisions stratégiques grâce à l'élaboration de la portée de chaque catégorie de travail et à l'obtention de ressources :

- » Analyse de scénarios – Évaluer la stratégie en fonction de multiples scénarios de réchauffement et y réagir en conséquence
- » Évaluation des risques liés à la conjoncture et à la transition – Établir un processus défini d'évaluation du risque physique, du risque de dommages potentiels à ses actifs en raison des changements climatiques et du risque de transition, du risque financier de perte en raison de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone – au niveau des investissements individuels et du portefeuille
- » Paramètres des émissions de carbone du portefeuille – Créer un plan et un processus pour mesurer les émissions financées (émissions de la portée 3), et la capacité de rendre compte du niveau global d'émissions du portefeuille, en cohérence avec d'autres gestionnaires d'actifs

Gestion des risques

Résumé du rapport de décembre 2022

La BIC identifie les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de la phase de revue diligente de son cadre d'investissement intégré. Assumer un certain niveau de risque est essentiel pour mener des affaires, dans le contexte du mandat de la BIC et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles.

Comparativement à d'autres institutions financières, la BIC a habituellement des horizons de prêt à long terme, de sorte que des impacts climatiques plus importants pourraient être réalisés et doivent être prévus et surveillés.

À l'avenir, la BIC continuera d'élaborer son approche en matière de risque lié aux changements climatiques afin i) d'évaluer et de mesurer l'impact sur sa contrepartie en fonction des risques pertinents identifiés, ii) de permettre à la BIC de recueillir des données pertinentes et d'utiliser des systèmes de gestion de l'information pour permettre l'analyse et la comparaison de

différents investissements et secteurs du portefeuille, iii) d'évaluer les expositions aux simulations de crise pour les scénarios environnementaux actuels et potentiels au niveau du portefeuille et iv) de mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des risques (dans la mesure du possible).

Paramètres et objectifs

Résumé du rapport de décembre 2022

En tant qu'organisme d'investissement, la BIC comprend et apprécie le rôle essentiel que jouent les paramètres et les objectifs dans la stratégie et les décisions d'investissement.

De solides paramètres permettent à la direction et au conseil d'évaluer l'impact, les résultats et le niveau de risque d'un projet. Au niveau du portefeuille, la compilation des paramètres et l'établissement des objectifs s'alignent sur la stratégie de l'organisation et documentent son rendement en fonction des objectifs, des risques climatiques et des occasions.

Pour son portefeuille d'investissements, la BIC s'est fixé pour objectif de réduire de 13 millions de tonnes par an les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2026-2027, par rapport à la base de référence objective. Au 30 septembre 2022, les investissements de la BIC devaient atteindre des réductions annuelles de GES de 4,3 Mt.

La BIC s'est engagée à faire en sorte qu'elle contribue à la réduction des émissions de carbone. Cela signifie qu'elle doit comprendre l'impact de ses activités et chercher des moyens de gérer et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à son travail.

En 2022, la BIC fait un premier pas dans cette direction en développant la première empreinte carbone opérationnelle de la BIC. L'empreinte de GES initiale pour l'exercice 2021-2022 était de 69,6 tonnes. Ce chiffre comprend ses activités liées au chauffage des bâtiments, à l'électricité ainsi qu'au transport lié aux activités commerciales. Ces émissions ont été calculées conformément au Protocole sur les gaz à effet de serre, un cadre normalisé mondial pour mesurer et gérer les émissions de GES élaboré dans le cadre d'un partenariat de 20 ans entre le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

En ce qui a trait à l'empreinte de la BIC, le rapport de décembre faisait état de plusieurs facteurs qui entraîneraient une hausse des émissions opérationnelles prévues au cours des années à venir.

- » La BIC continue d'accroître ses effectifs et ses activités en raison de la demande et de la croissance de l'entreprise.
- » Au cours de l'exercice 2021-2022, les déplacements ont été considérablement réduits en raison de la pandémie de COVID-19.
- » À l'avenir, les activités commerciales reprennent une base plus traditionnelle, y compris un retour au bureau et une augmentation des voyages d'affaires.

Mises à jour

La BIC continue de faire des investissements qui lui permettent de progresser vers son objectif de réduction des GES. Au 31 mars 2023, les investissements de la BIC permettront de réduire les émissions de GES de 5,1 Mt par rapport à la base de référence objective, soit une augmentation par rapport au chiffre de 4,3 Mt déclaré en décembre.

Pour l'exercice 2022-2023, les émissions globales de GES d'exploitation de la BIC se sont élevées à 117,2 tonnes, ou 0,94 tonne par membre du personnel. Bien que les émissions globales aient augmenté conformément aux attentes compte tenu de la croissance de la BIC et du retour à des pratiques commerciales plus traditionnelles, l'augmentation par membre du personnel a été moins élevée en pourcentage que l'augmentation globale en pourcentage.

Les émissions de GES de la BIC sont divisées en deux catégories :

Émissions des bureaux

35,5 tonnes d'émissions de CO₂e proviennent des activités des bureaux, soit 0,002665 tonne par pied carré. Les émissions liées aux bureaux de la BIC sont constituées d'électricité et de chaleur achetées et fournies à la BIC par l'exploitant du bâtiment. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 25,9 tonnes en 2021-2022, principalement attribuable à l'agrandissement des bureaux de Calgary. En 2023-2024, la BIC augmentera la taille de ses bureaux de Toronto, ce qui devrait entraîner une nouvelle augmentation de ce chiffre l'année prochaine.

La BIC s'est engagée à rechercher des moyens de minimiser son empreinte, notamment par l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour toutes les émissions résiduelles associées à l'électricité qui n'ont pas encore été compensées par le propriétaire du bâtiment. En 2022-2023, ces émissions résiduelles représentaient 12,2 tonnes que la BIC compensera grâce aux CER.

Voyages

81,7 tonnes de CO₂e proviennent des voyages en avion. Les émissions liées aux voyages ont été calculées sur la base d'hypothèses associées à des totaux de GES standard par kilomètre de vol, sur la base de la consommation de carburant par passager/km. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 43,8 tonnes en 2021-2022.

En 2022-2023, les activités commerciales ont commencé à revenir aux niveaux et aux normes d'avant la pandémie. Les voyages d'affaires constituent une partie essentielle de l'activité d'investissement de la BIC, pour établir des relations avec les collectivités avec lesquelles elle travaille, pour négocier des opérations complexes et pour s'assurer que la BIC joue le rôle d'investisseur actif.

La politique de la BIC exige une justification des voyages pour les réunions virtuelles et demande que, dans la mesure du possible, la priorité soit donnée aux voyages économiques et efficaces qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, le train plutôt que l'avion).

	2021-22	2022-23	Pourcentage de l'augmentation
Émissions globales	69,6	117,2	68,4 %
Par membre du personnel	0,66	0,94	42,2 %

cib-bic.ca

Contactez-nous

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest

Bureau 2309, C.P. 15

Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivez-nous

